



# Bulletin Officiel

N°6180 Jeudi 03 Septembre 2020

www.cmf.tn — 25<sup>ème</sup> année — ISSN 0330-7174

## COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2020	2
AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE HEXABYTE SA	3-5
INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19	6-7
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	8-9

## AVIS DES SOCIETES

<u>EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>	
ATL 2020-1	10-15
HANNIBAL LEASE 2020-2	16-21
<u>ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</u>	
LLOYD TUNISIEN	22
<u>PROJET DE RESOLUTIONS AGO</u>	
LLOYD TUNISIEN	23-24
<u>COMMUNIQUES DE PRESSE</u>	
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB-	25
SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS - SO.T.E.TEL -	26
<u>CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS</u>	
ADVANS SUBORDONNE 2020-2	27

## ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

## ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30 JUIN 2020

- ARAB TUNISIAN LEASE – ATL –
- COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL –
- HANNIBAL LEASE

**AVIS DU CMF**

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE  
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES  
ARRETES AU 30 JUIN 2020**

**Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues**, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2020** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, **au plus tard le 31 août 2020**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.**

<b>AVIS DU CMF</b>
--------------------

**Offre Publique de Retrait -OPR-**

## Avis d'ouverture d'une Offre Publique de Retrait sur les actions de la société HEXABYTE SA

Par décision n° 27 du 30 juillet 2020, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait sur les actions de la société HEXABYTE SA.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée, chacun en ce qui le concerne.

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la société HEXABYTE SA et des intermédiaires en bourse que la société Standard Sharing Software-3S, détenant de concert avec la Société de Promotion Immobilière NAFISSA 1 927 632 actions<sup>1</sup>, représentant 99,82% des droits de vote de la société HEXABYTE SA (soit 92,53% du capital), lance une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition des actions qu'elle ne détient pas dans le capital de ladite société et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

**I - INFORMATIONS GENERALES :****1. Présentation de la société HEXABYTE SA :**

- **Date de constitution** : 09 mai 2001.

- **Objet social** : La société a pour objet principal :

1. Assurer la fourniture de services à valeur ajoutée des télécommunications de type internet.
2. Assurer la conception, la production et la commercialisation de tous logiciels, matériels et équipements informatiques.

La société peut également :

- Procéder à la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière,
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- **Renseignements concernant le capital** :

- ✓ **Capital social** : 2 083 334 dinars.
- ✓ **Nombre total des droits de vote** : 1 931 191 droits de votes.
- ✓ **Nombre total des titres** : 2 083 334 actions.

**2. Structure du capital au 22 Juillet 2020 (date de clôture de l'OPA obligatoire) :**

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
<b>Initiateur :</b> Société Standard Sharing Software-3S	1 889 029	90,67%	1 889 029	97,82%
SPI Nafissa	38 600	1,85%	38 600	2%
Société Hexabyte (contrat rachat d'actions)	152 143	7,30%	0	0%
<b>Autres actionnaires :</b> 62 actionnaires	3 562	0,17%	3 562	0,18%
<b>TOTAL</b>	<b>2 083 334</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 931 191</b>	<b>100,00%</b>

<sup>1</sup> 1 927 629 actions détenues à la date de clôture de l'OPA obligatoire, soit le 22 Juillet 2020, auxquelles s'ajoutent 3 actions acquises en Bourse par la société Standard Sharing Software-3S pendant la séance du 28 Juillet 2020.

- Suite -

**3. Composition actuelle du conseil d'administration :**

Membre	Qualité	Représentant	Mandat
Aïssa Hidoussi	Président	Lui-même	2019-2021
Naceur Hidoussi	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Zeineb Bhira épouse Hidoussi	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Rafiaa Bhira épouse Harzallah	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Mohammed Dimassi	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Ines Zaliila	Administrateur	Lui-même	2019-2021

**4. Transactions récentes :**

Les transactions réalisées sur les actions Hexabyte depuis le 22 Juillet 2020 (date de clôture de l'OPA obligatoire) s'établissent comme suit :

Séance	Cours en dinars	Volume traité	Capitaux échangés en dinars
28/07/2020	7,550	3 <sup>2</sup>	22,650

**5. Situation financière de la société :****a- Etats financiers individuels de la société Hexabyte arrêtés au 31 décembre 2019 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF N° 6086 du vendredi 17 avril 2020.

**b- Etats financiers consolidés du Groupe Hexabyte arrêtés au 31 décembre 2019 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF N° 6086 du vendredi 17 avril 2020.

**c- Indicateurs d'activité trimestriels de la société Hexabyte arrêtés au 30 juin 2020 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF N° 6150 du lundi 20 juillet 2020.

**II - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE****1. Présentation de l'initiateur :**

Il s'agit de la société Standard Sharing Software-3S, détenant de concert 1 927 632 actions, représentant 99,82% des droits de vote de la société HEXABYTE (soit 92,53% du capital).

**2. But de l'Offre Publique de Retrait et intentions de l'initiateur de à l'égard de la société visée :**

Suite à l'opération d'OPA obligatoire portant sur le reste du capital de la société HEXABYTE et à la séance de Bourse du 28 Juillet 2020, la société Standard Sharing Software-3S détient de concert avec la Société de Promotion Immobilière NAFISSA 1 927 632 actions<sup>3</sup> représentant 92,53% du capital de la société HEXABYTE (99,82% des droits de vote).

Le reliquat détenu par le public, se limitant à 0,17% du capital, est insuffisant pour l'élaboration d'un marché. Ainsi, la société Standard Sharing Software-3S se propose de racheter les actions restantes et de retirer HEXABYTE de la cote de la Bourse.

Après le retrait d'HEXABYTE de la cote de la Bourse et dans le but d'en simplifier la gestion, **3S procédera à la transformation de la structure juridique de la SA Hexabyte pour en faire une SARL.**

**3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :**

COFIB CAPITAL FINANCES -intermédiaire en bourse- sis 25, rue Dr Calmette, Mutuelle ville -1082- Tunis, est chargé de la réalisation de l'opération.

**4. Nombre de titres visés par l'offre :**

**3 559** actions représentant **0,17%** du capital de la société HEXABYTE (**0,18%** des droits de vote).

**5. Prix de l'offre :**

**7,550 dinars** l'action de nominal 1 dinar.

<sup>2</sup> 3 actions Hexabyte acquises en Bourse par la société Standard Sharing Software-3S.

<sup>3</sup> 1 927 629 actions détenues à la date de clôture de l'OPA obligatoire, soit le 22 Juillet 2020, auxquelles s'ajoutent 3 actions acquises en Bourse par la société Standard Sharing Software-3S pendant la séance du 28 Juillet 2020.

- Suite -

**6. Méthodes d'évaluation et éléments retenus pour l'appréciation du prix des actions de la société visée :**

Le prix retenu est le prix de réalisation de l'opération d'acquisition de bloc de contrôle et de l'OPA obligatoire.

**7. Période de validité de l'offre :**

L'OPR est ouverte pendant 21 séances de bourse, du **mercredi 05 août 2020** au **vendredi 04 septembre 2020** inclus.

**8. Engagement de l'initiateur de l'offre :**

La société Standard Sharing Software-3S, initiatrice de l'OPR se déclare unique acquéreuse des actions mises en vente lors de la réalisation de l'opération et s'engage pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des actions de la société HEXABYTE qui seront offertes à la vente sur le marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**9. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :**

COFIB CAPITAL FINANCES, intermédiaire en Bourse, représenté par son Directeur Général Monsieur Karim ABDELKAFI, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

**10. Transmission des ordres :**

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

**11. Résultat de l'Offre :**

A l'expiration du délai de validité de l'offre, la société Standard Sharing Software-3S informera la BVMT du nombre de titres HEXABYTE acquis pendant cette période. La BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPR qui fera l'objet d'un avis qui paraîtra aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

**A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, la radiation du marché principal de la cote de la bourse de l'ensemble des actions de la société HEXABYTE ainsi que son déclassement de la catégorie des sociétés faisant appel public à l'épargne seront prononcés.**

**La cotation en bourse de HEXABYTE reprendra à partir du mercredi 05 août 2020.**

**COMMUNIQUE DU CMF**

**Avec l'amélioration relative de la situation sanitaire en Tunisie et compte tenu des conséquences économiques attendues de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.**

Le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre de son rôle de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, tient à encourager les sociétés à suivre les meilleures pratiques en matière de communication financière permettant de promouvoir la confiance des investisseurs.

Ainsi et eu égard au contexte COVID 19, qui rend nécessaires des divulgations spécifiques, détaillées et plus importantes d'informations significatives ainsi qu'une réponse de la part des organes de gouvernance aux circonstances évolutives, le CMF a procédé à une relance par courrier aux sociétés concernées afin de rappeler les éléments à prendre en considération lors de la publication des états financiers intermédiaires ainsi qu'au niveau de l'information permanente à divulguer.

Les sociétés cotées ont été appelées à informer au niveau de leurs états financiers au 30 juin 2020 sur les hypothèses et les jugements retenus, une attention particulière devant être accordée à l'hypothèse de continuité d'exploitation.

Dans ce cadre et compte tenu des difficultés accrues d'implication de jugements et d'estimations liées au contexte COVID, le CMF a rappelé l'importance du rôle primordial attribué aux comités permanents d'audit, de veille à la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

- Suite -

Aussi, lesdites sociétés ont été invitées à inclure au niveau de leurs états financiers semestriels, une information relative notamment à l'impact du COVID 19 sur l'activité, la situation financière et les performances, ainsi que sur les mesures gouvernementales de soutien dont elles ont bénéficié le cas échéant.

L'information communiquée sur l'impact de la pandémie du COVID 19 devant être régulièrement mise à jour, avec les données les plus récentes relatives aux conséquences de cette crise sur la situation financière et sur les perspectives d'avenir.

Le CMF a appelé également les sociétés à la plus grande transparence concernant l'information divulguée sur le marché. Par conséquent, les émetteurs ont été encouragés à porter une attention particulière à leurs obligations d'information continue relative notamment aux répercussions connues et anticipées de la pandémie ainsi qu'à, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres.

**COMMUNIQUE DU CMF**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers\*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1er janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à **informer régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

---

\* Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.



- Suite -

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

---

2020 - AC - 003

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2020 pour tout placement sollicité après le 31/08/2020 ainsi que des indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligatoire «ATL 2020-1»

**Décisions à l'origine de l'émission**

*L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 01/07/2020 a autorisé l'émission par la société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.*

*Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 07/07/2020 a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20MD susceptible d'être porté à 40MD.*

*Le conseil d'administration a délégué à la Direction Générale tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.*

*A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du 24/08/2020 d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20MD susceptible d'être porté à 40MD selon les conditions suivantes:*

Catégorie	Durée	Taux fixe	Amortissement
A	5 ans	10,3%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	5 ans	TMM + 2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****Montant**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 20MD susceptible d'être porté à 40MD divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « **ATL 2020-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement**

*Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 14/09/2020 et clôturées sans préavis au plus tard le 16/10/2020.*

*Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000D) est intégralement souscrit.*

*Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.*

*En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le 16/10/2020, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.*

*En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le 16/10/2020, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 30/10/2020 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.*

*Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.*

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **14/09/2020** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

### **But de l'émission**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 125MD. Ces mises en force seront financées à hauteur de 67,2MD par des emprunts obligataires, 28,8MD par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash flow de la société.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « **ATL 2020-1** »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 D par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2020** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **16/10/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux fixe : Taux annuel brut de 10,30% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,75% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Octobre de l'année N-1 au mois de Septembre de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Intérêts**

Les intérêts seront payés à terme échu le 16 Octobre de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 16/10/2025 pour les deux catégories.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2025** pour les deux catégories.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **16 Octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/10/2021** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **16/10/2021** pour les deux catégories.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 10,30% l'an pour la catégorie A.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2020, qui est égale à 7,441%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,191% pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne :**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories **A et B**.

**Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations de la catégorie **A** est égale à **2,652 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

L'agence de notation Fitch Ratings a maintenu en date du **26 Août 2020** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB - (tun) ; Perspective : Stable
- Note nationale court terme : F3 (tun)

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **25/08/2020**, la note « **BBB- (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2020-1** » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de notation Fitch Ratings, la note « **BBB- (tun)** » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

L'émission d'un emprunt obligataire est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances portant gestion de l'année 2017, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 5000 dinars sans que ce montant n'excède 3000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2020-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

### **Marché des titres**

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ATL s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «ATL 2020-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

L'ATL s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «ATL 2020-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire « **ATL 2020-1** » visée par le CMF en date du **28 août 2020** sous le n°**20/1041** et du document de référence « ATL 2020 » enregistré auprès du CMF en date du **28 août 2020** sous le n°**20-003**, des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2020 pour tout placement sollicité après le 31/08/2020 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2020 et prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2020.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de l'ATL, Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; de l'AFC, intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A I Les jardins du lac II – Les berges du lac – 1053 Tunis, et sur le site Internet du CMF [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et de l'ATL [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2020 et les indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre 2020 seront publiés au Bulletin du CMF, respectivement, au plus tard le 31/08/2020 et le 20/10/2020.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2020 pour tout placement sollicité après le 31/08/2020. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/10/2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «HL 2020-02»

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **16/06/2020** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) sur 2020 et 2021 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **27/08/2020** a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire « HL 2020-02 » à savoir :

- |    |   |  |
|----|---|--|
| a. | Montant de l'emprunt obligataire            | : 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars.<br>La catégorie A est exclusivement réservée aux personnes physiques pour un montant global maximum de 5 000 000 DT (50 000 obligations).  |
| b. | Nominal de l'obligation                     | : 100 dinars par Obligation ;  |
| c. | Forme d'Obligation                          | : les obligations sont nominatives ;   |
| d. | Prix d'émission                             | : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;  |
| e. | Taux d'intérêt                              | : Catégorie A:10,6% et/ou TMM+3% brut par an au choix du souscripteur ;<br>Catégorie B:10,6% et/ou TMM+3% brut par an au choix du souscripteur ;<br>Catégorie C :10,7% et/ou TMM+3,25% brut par an au choix du souscripteur.   |
| f. | Durée                                       | : 5 ans pour les catégories A et B, et<br>7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie C ;   |
| g. | Amortissement normal                        | : les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour les catégories A et B et à la 3ème année pour la catégorie C.  |
| h. | Amortissement anticipé par rachat en Bourse | L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction |



de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.  
Ces opérations de rachats étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations restant en circulation.

Les obligations ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations maximum de rachat par l'émetteur est de 50 000 obligations avec un prix de rachat ne dépassant pas la valeur nominale d'émission (capital restant dû).

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations rachetées et au nombre d'obligations restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

## **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

### **Montant**

L'emprunt obligataire « HL 2020-02 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2020-02 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/09/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **13/11/2020**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **13/11/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **13/11/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/12/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

En cas d'excédent d'obligations offertes non demandées par la catégorie A, le reliquat sera affecté aux catégories B et C.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/09/2020** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **But de l'émission**

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2020, qui s'élèvent à 180 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2020 est de 30 millions de dinars.

## CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « HL 2020-02 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

### Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

### Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **13/11/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **13/11/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

### Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour les catégories A et B d'une durée de 5 ans**

✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **300** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **novembre** de l'année N-1 au mois d'**octobre** de l'année N.

✓ **Taux fixe**: Taux annuel brut de **10,6%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **325** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **novembre** de l'année N-1 au mois d'**octobre** de l'année N.

✓ **Taux fixe**: Taux annuel brut de **10,7%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **13/11/2025** pour les catégories A et B et le **13/11/2027** pour la catégorie C.

**Amortissement anticipé par rachat en Bourse**

L'émetteur s'engage unilatéralement à **racheter les obligations détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A**, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, dans un délai de **quinze jours (10 séances de Bourse)** à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachats étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations restant en circulation.

Les obligations ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations maximum de rachat par l'émetteur est de **50 000 obligations** avec un prix de rachat **ne dépassant pas la valeur nominale d'émission (capital restant dû)**.

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations rachetées et au nombre d'obligations restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **13/11** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **13/11/2021** pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **13/11/2021** pour la catégorie A si les obligations restent en circulation (non rachetées par l'Émetteur).

Le premier remboursement en capital aura lieu le **13/11/2021** pour la catégorie B et le **13/11/2023** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,6%** l'an pour les catégories A et B et **10,7%** l'an pour la catégorie C.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Juillet 2020 (à titre indicatif), qui est égale à 7,441% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,441% pour les catégories A et B et 10,691% l'an pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3%** pour les catégories A et B et **3,25%** l'an pour la catégorie C, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :**

• **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2020-02 » seront émises selon trois catégories :

- ✓ Une Catégorie A : sur une durée de **5 ans (à moins que ces obligations n'aient été préalablement rachetées par l'émetteur avant cette date)** ;
- ✓ Une Catégorie B : sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ Une Catégorie C : sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour les catégories A et B et de **5 ans** pour la catégorie C.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,643** années pour les catégories A et B et **4,058** années pour la catégorie C.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

Le **20/07/2020**, l'agence de notation Fitch Ratings a abaissé la note nationale à long terme de « Hannibal Lease », de BB (tun) à BB- (tun) ainsi la note de la société s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB- (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Négative.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB-(tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **25/08/2020**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne.

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « HL 2020-02 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

**Marché des titres**

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2020-02 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2020-02 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL 2020-02 » visée par le CMF en date du 31/08/2020 sous le numéro 20-1042, du document de référence «HL 2020» enregistré par le CMF en date du 19 Août 2020 sous le N° 20-002. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2020 pour tout placement sollicité après le 31/08/2020. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/10/2020.

La présente note d'opération et le document de référence « HL 2020 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane – Les Berges du Lac- 1053 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tnet](http://www.cmf.tnet) sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).

Les états financiers semestriels arrêtés au 30/06/2020 ainsi que les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2020 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 31 Août 2020 et le 20 Octobre 2020.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"**  
Siège Social: Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac 1053 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances « LLOYD TUNISIEN » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le 15 Septembre 2020 à 10 H, au siège de la société TPR sis à la rue des usines ZI Sidi Rézig 2033 Mégrine, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 La ratification des modalités et délai de convocation,
- 2 Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019,
- 3 Lecture des rapports, général et spécial, des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2019,
- 4 Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019,
- 5 Quitus aux Administrateurs,
- 6 Approbations des conventions règlementées au sens de l'article 200 et 475 du Code des sociétés commerciales,
- 7 Affectation des résultats,
- 8 Fixation des jetons de présence.

---

2020 - AS - 1062

**AVIS DES SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS**

**Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"**  
Siège Social: Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac 1053 Tunis

La société Tunisienne d'Assurances Lloyd Tunisien publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 15 septembre 2020.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ratifie les modes et les délais de convocation et couvre toutes éventuelles nullités qui pourraient découler du non-respect des délais et des modes de convocation statutaires.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial des Commissaires aux comptes, approuve sans aucune restriction ni réserve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers de l'exercice 2019 dans leur intégralité et tels qu'ils lui ont été présentés et certifiés par les commissaires aux comptes. Ces états financiers font ressortir un total actif net comptable pour un montant de 431 149 350 dinars et un résultat net comptable de huit millions cinq cent cinquante-trois mille six cent cinquante dinars (8 553 650 TND).

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve les conventions réglementées telles que décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, approuve le résultat de l'exercice 2019 qui s'élève à huit millions cinq cent cinquante-trois mille six cent cinquante dinars (8 553 650 TND) et décide de l'affecter comme suit :

- Un montant de 2 750 000 dinars en compte spécial au passif du bilan non distribuable, au titre des réinvestissements financiers,
- Un montant de 5 803 650 dinars au poste report à nouveau.

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 5000 TND le montant brut des jetons de présence annuels à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué en plus aux administrateurs membres du Comité Permanent d'Audit et aux administrateurs membres du Comité Des Risques.

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne pouvoir au porteur de tous extraits ou copies du présent Procès-verbal pour réaliser les formalités légales nécessaires.

---

2020 - AS - 1063



**AVIS DE SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB-**

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

Réuni sous la présidence de M. Kamel Néji, le Conseil d'administration de l'Union Internationale de Banques (UIB) annonce l'arrivée au sein de l'UIB de M. Raoul Labbé de la Genardière, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et sa nomination comme Directeur général de la Banque à compter du 30 octobre 2020. Il succédera à cette date à M. Mondher Ghazali qui est amené à prendre de nouvelles responsabilités au sein du Groupe Société Générale.

Diplômé de l'Ecole de Management de Lyon, M. Raoul Labbé de la Genardière a intégré le groupe Société Générale en 1998 au sein de l'Inspection générale. En 2004, il a été nommé inspecteur principal. En 2007, il a rejoint SG Factoring en tant que directeur général délégué. En 2011, il a intégré le réseau France la Société Générale comme adjoint au directeur régional de Nice avant d'être nommé en 2014 directeur régional de Paris Bercy. En 2017, il devient directeur de la transformation du réseau Société Générale en France. Il était depuis juillet 2019 directeur de l'activité de banque de détail pour la région Afrique-Méditerranée Outre-mer (AFMO).

---

2020 - AS - 1064

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES\*

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL »**  
Rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » porte à la connaissance du public et de ses actionnaires :

1. Dans le cadre de la diversification de sa clientèle, la conquête de parts de marché plus large, le développement de son portefeuille à l'international, la saisie des opportunités d'affaires qui se présentent sur le marché Français et pour répondre à la demande de certains opérateurs économiques, **la SOTETEL vient de créer une succursale en France.**
2. SOTETEL vient de signer un partenariat avec la société Française SOGETREL. SOGETREL est un acteur historique majeur sur le marché des télécoms en FRANCE. Intégrateur de réseaux et de systèmes de communication pour l'irrigation numérique des territoires, il est le partenaire privilégié des grands opérateurs, des donneurs d'ordre publics et privés, et des collectivités locales, en particulier dans le déploiement de réseaux Très Haut Débit. L'objet du contrat consiste à la réalisation des prestations et des travaux de construction et de maintenance des réseaux (cuivre et FTTH).
3. Dans le cadre de ce partenariat, une première commande nous a été notifiée par SOGETREL couvrant les prestations à réaliser durant les derniers mois de l'année 2020. Une équipe est déjà sélectionnée pour le démarrage des travaux à compter du mois de Septembre.

---

2020 - AS – 1065

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DE SOCIETES**

**CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE  
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE  
« ADVANS SUBORDONNE 2020-2 »**

Amen Invest, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné «Advans Subordonné 2020-2 » de 4 000 000 dinars, émis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, ouvertes le 01/09/2020 ont été clôturées le 02/09/2020, pour un montant de 4 millions de dinars.

2020 - AS - 1066

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza Tunis 1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92		188,603	195,646	195,672	
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07		128,808	133,548	133,565	
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99		108,693	112,188	112,202	
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		114,417	119,184	119,202	
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		112,884	116,969	116,986	
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		108,832	114,135	114,155	
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		109,304	112,810	112,823	
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		45,027	46,106	46,111	
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		31,415	32,574	32,579	
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		105,929	110,240	110,256	
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		16,707	17,248	17,250	
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		121,384	124,534	124,546	
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08		1,159	1,171	1,171	
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		111,984	116,462	116,485	
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		11,040	11,399	11,400	
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		156,564	163,678	163,700	
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07		11,084	11,408	11,408	
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		1,742	1,808	1,810	
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93		60,901	62,512	62,518	
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94		129,454	130,458	130,518	
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01		112,135	106,466	106,578	
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		-	103,896	103,912	
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		136,744	132,186	132,307	
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		510,165	507,173	507,499	
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		128,967	130,122	130,064	
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08		135,741	120,774	120,782	
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08		130,499	125,682	125,695	
28	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09		112,462	107,428	107,437	
29	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09		109,116	99,567	99,274	
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		179,510	164,599	164,242	
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10		96,478	92,416	93,042	
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11		118,731	121,558	121,870	
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		169,247	160,163	160,361	
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		144,657	143,643	143,784	
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		103,478	93,182	93,087	
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07		22,654	21,265	21,371	
36	STB EVOLUTIF FCP *	STB FINANCE	19/01/16		92,975	89,179	89,157	
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2087,476	2111,910	2115,387	
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08		129,316	122,416	122,604	
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		201,273	194,381	197,551	
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09		17,721	16,915	16,998	
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		2,784	2,822	2,825	
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		2,466	2,529	2,530	
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		75,837	65,965	65,977	
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,164	1,206	1,206	
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,226	1,261	1,261	
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,166	1,191	1,197	
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,137	1,157	1,167	
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15		118,999	112,203	113,854	
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08		131,708	131,219	131,373	
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17		1133,301	1103,611	1110,264	
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		11,951	12,727	13,063	
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17		10,127	9,661	9,702	
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00		93,956	83,878	84,049	
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,695	107,737	107,744
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	102,952	99,544	99,554
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	106,235	106,051	106,063
57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,788	103,210	103,225
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	29/05/20	6,557	106,654	104,879	104,898
59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	108,650	107,771	107,785

60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,238	104,528	104,542
61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,341	101,755	101,768
62	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	103,510	102,374	102,379
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	105,386	105,400
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,277	107,344	107,362
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,949	104,404	104,416
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,849	103,651	103,662
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	12/06/20	5,154	104,910	103,374	103,387
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	105,102	103,293	103,304
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,538	102,575	102,590
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,500	105,623	105,635
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,751	102,738	102,752
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,017	102,238	102,251
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	106,872	105,711	105,723
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,322	101,894	101,905
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	105,166	105,894	105,906
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,649	103,891	103,901
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	106,572	105,607	105,622
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	110,621	108,607	108,849
<b>SICAV MIXTES</b>								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	62,748	58,776	59,177
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	96,337	89,231	89,818
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	18,456	18,475
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	12/06/20	11,049	302,994	276,309	276,228
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2323,978	2099,027	2100,599
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	74,850	73,451	73,541
85	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	57,242	56,085	56,084
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	113,302	106,216	106,588
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,494	11,450	11,501
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,700	12,905	12,953
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	16,225	14,640	14,686
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,957	13,065	13,114
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	154,051	148,265	148,276
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,038	8,792	8,869
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	116,092	102,257	102,160
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	89,378	75,061	74,742
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	75,601	75,166
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	98,086	98,906	98,693
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	98,741	87,416	87,688
98	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	9,506	9,570
99	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	17/02/20	2,167	96,139	90,450	90,436
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	153,406	138,592	138,878
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	105,212	96,979	97,068
102	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	114,873	112,757	112,782
103	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	112,807	112,583
104	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	191,573	187,482	190,095
105	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	179,797	172,633	173,950
106	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	161,038	166,295	167,373
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,160	22,867	23,646
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	137,769	139,071
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	138,623	136,850	136,999
110	TUNISIAN EQUITY FUND **	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
111	FCP SMART EQUITY 2 **	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	19/05/20	34,146	1037,520	En liquidation	En liquidation
112	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5860,990	5222,805	5256,911
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5281,119	5247,972	5270,606
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	90,737	86,081	86,000
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	5065,783	4372,476	4390,200
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	9,947	10,071	10,058
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,770	160,419	160,751
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	120,893	127,935	128,371
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	11 311,257	10322,877	10350,962

\* Initialement dénommé FCP AL HIKMA

\*\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société Tunisie Valeurs, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400



21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleïla -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

**DERNIERE MISE A JOUR : 28/07/2020**

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 28/07/2020

25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 28/07/2020**

82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

#### LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

#### LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

#### LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis



26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIETES

### FINANCIERS INTERMEDIAIRES

#### ARAB TUNISIAN LEASE - ATL-

Siège social : ENNOUR BUILDING, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène- Tunis

L'ARAB TUNISIAN LEASE publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2020. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes. M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et Mr Chérif BEN ZINA.

### BILAN AU 30 JUIN 2020 (Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 Juin		Au 31 Décembre
		2 020	2 019	2 019
<b>A C T I F</b>				
Liquidités et équivalents de liquidités	6	13 799 760	13 434 866	17 589 769
Placements à court terme	7	0	4 000 000	0
Créances issues d'opérations de leasing	8	551 850 987	600 485 692	557 420 737
Placements à long terme	9	20 517 891	21 667 730	21 632 297
Valeurs immobilisées		3 985 505	4 751 614	4 280 415
a- Immobilisations incorporelles	10	109 607	120 319	120 009
b- Immobilisations corporelles	11	3 875 898	4 631 296	4 160 406
Autres actifs	12	20 523 712	23 946 607	18 333 863
<i>Total de l'actif</i>		<b>610 677 856</b>	<b>668 286 510</b>	<b>619 257 081</b>
<b>P A S S I F</b>				
Concours bancaires et dettes rattachées	13	11 897	421 790	9 170
Emprunts et dettes rattachées	14	457 140 043	516 767 893	457 446 779
Dettes envers la clientèle	15	7 603 699	6 318 333	5 272 998
Fournisseurs et comptes rattachés	16	43 487 194	57 181 110	53 154 898
Autres passifs	17	5 030 261	6 973 321	7 066 447
<i>Total du passif</i>		<b>513 273 094</b>	<b>587 662 446</b>	<b>522 950 292</b>
<b>C A P I T A U X P R O P R E S</b>				
Capital		32 500 000	25 000 000	32 500 000
Réserves		61 141 916	52 891 916	61 141 916
Résultats reportés		2 664 872	998 332	998 332
Résultat de l'exercice		1 097 973	1 733 815	1 666 540
<i>Total des capitaux propres</i>	18	<b>97 404 762</b>	<b>80 624 063</b>	<b>96 306 789</b>
<i>Total passif et capitaux propres</i>		<b>610 677 856</b>	<b>668 286 510</b>	<b>619 257 081</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**AU 30 JUIN 2020**  
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2020	2019	décembre
		2020	2019	2 019
<b>2. ENGAGEMENTS DONNES</b>				
- Accords de financement prêt à mettre en force		23 384 511	8 364 057	14 941 245
- Autres Engagements donnés	47	21 196 528	24 494 225	22 668 564
- Traités de garantie sur crédit CITIBANK		37 000 000	41 000 000	0
<b>Total en DT</b>		<b>81 581 039</b>	<b>73 858 282</b>	<b>37 609 809</b>
<b>3. ENGAGEMENTS RECUS</b>				
- Hypothèques reçues		13 785 716	15 143 296	15 073 063
- Garanties reçues d'établissements bancaires		21 196 528	24 494 225	22 668 564
- Intérêts à échoir sur crédits leasing		85 169 638	107 474 900	105 012 676
<b>Total en DT</b>		<b>120 151 883</b>	<b>147 112 421</b>	<b>142 754 303</b>
<b>4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>				
- Emprunts obtenus non encore encaissés		23 000 000	0	0
- Crédits consentis non encore versés		3 995 267	10 359 791	6 789 483
- Opérations de portage		217 244	217 244	217 244
<b>Total en DT</b>		<b>27 212 510</b>	<b>10 577 035</b>	<b>7 006 727</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	Notes	Au 30 Juin		AU 31
		2020	2019	Décembre 2 019
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		28 663 589	32 194 530	66 012 338
Autres produits sur opérations de leasing		1 087 040	1 432 928	2 709 715
<i>Total des produits de leasing</i>	<b>19</b>	<b>29 750 629</b>	<b>33 627 458</b>	<b>68 722 053</b>
Charges financières nettes	<b>20</b>	(19 114 323)	(20 774 929)	(41 494 722)
Produits des placements	<b>21</b>	154 213	463 319	923 794
<b><i>PRODUIT NET DE LEASING</i></b>		<b>10 790 519</b>	<b>13 315 848</b>	<b>28 151 125</b>
Autres produits d'exploitation	<b>22</b>	358 442	263 624	418 896
Charges de personnel	<b>23</b>	(3 565 028)	(3 593 074)	(7 173 358)
Autres charges d'exploitation	<b>24</b>	(1 390 255)	(1 715 208)	(3 230 636)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	<b>25</b>	(360 223)	(357 091)	(936 994)
<b><i>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</i></b>		<b>5 833 455</b>	<b>7 914 100</b>	<b>17 229 032</b>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	<b>26</b>	(3 635 622)	(5 103 771)	(12 241 668)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	<b>27</b>	(663 468)	(421 433)	(1 336 133)
<b><i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i></b>		<b>1 534 365</b>	<b>2 388 896</b>	<b>3 651 231</b>
Autres gains ordinaires	<b>28</b>	439 978	132 371	309 150
Autres pertes ordinaires		(11 512)	(8 491)	(33 194)
<b><i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</i></b>		<b>1 962 830</b>	<b>2 512 775</b>	<b>3 927 187</b>
Impôt sur les bénéfices	<b>29</b>	(745 876)	(778 960)	(2 082 175)
<b><i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</i></b>		<b>1 216 955</b>	<b>1 733 815</b>	<b>1 845 012</b>
Eléments extraordinaires	<b>30</b>	(118 981)	0,)	(178 472)
<b><i>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</i></b>		<b>1 097 973</b>	<b>1 733 815</b>	<b>1 666 540</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
**Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2020	2019	décembre 2 019
Encaissements provenant des clients de leasing		140 080 832	193 294 071	397 052 676
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(107 488 207)	(132 806 475)	(257 068 863)
Encaissements autres que leasing	31	320 409	88 299	641 975
Décaissements autres que leasing		(1 842 031)	(4 911 713)	(7 724 985)
Décaissements au personnel		(1 681 718)	(2 358 406)	(4 029 988)
Impôts et taxes payés (autres que I.I.S)		(12 142 991)	(8 562 529)	(22 198 293)
Acquisition/Cession de placements à court terme		0	(4 000 000)	0
Intérêts perçus	32	145 568	282 983	690 424
Intérêts payés	33	(18 431 495)	(25 354 552)	(45 850 821)
Impôts sur le résultat payés	34	(1 505 353)	(1 086 094)	(3 105 263)
<b><i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i></b>		<b>(2 544 987)</b>	<b>14 585 581</b>	<b>58 406 862</b>
Dividendes reçus sur placements à long terme	35	18 000	15 000	15 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	36	87 136	95 318	199 770
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	37	0	0	(996 000)
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	38	416 551	464 170	650 374
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	39	(39 400)	(204 879)	(285 816)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	40	25 004	0	67 932
<b><i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i></b>		<b>507 291</b>	<b>369 610</b>	<b>(348 740)</b>
Dividendes versés	41	0	(4 999 965)	(4 999 965)
Encaissements provenant des émissions d'actions		0	0	15 750 000
Encaissements provenant des emprunts	42	56 600 000	50 071 250	62 690 250
Remboursement des emprunts	43	(58 355 040)	(65 577 103)	(132 481 511)
<b><i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i></b>		<b>(1 755 040)</b>	<b>(20 505 819)</b>	<b>(59 041 227)</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>		<b>(3 792 736)</b>	<b>(5 550 627)</b>	<b>(983 105)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice</b>		<b>17 580 599</b>	<b>18 563 704</b>	<b>18 563 704</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>44</b>	<b>13 787 863</b>	<b>13 013 077</b>	<b>17 580 599</b>

## Notes aux états financiers :

### Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

#### (a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 30 juin 2020, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	13 013 766	13 013 766	40,04%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	3 500 000	3 500 000	10,77%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
SEFINA SICAF	1 245 140	1 245 140	3,83%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	3,58%
PIRECO.	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
LA STRAMICA	509 073	509 073	1,57%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,27%
FCP OPTIMA	398 981	398 981	1,23%
KAMOUN HABIB	339 025	339 025	1,04%
AUTRES ACTIONNAIRES	7 798 813	7 798 813	24,00%
<b>Total Général</b>	<b>32 500 000</b>	<b>32 500 000</b>	<b>100,00%</b>

#### (b) Régime fiscal de la société

##### (b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

*(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :*

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

*(b-3)-Autres impôts et taxes :*

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

**Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers intermédiaires**

*(a) Déclaration de conformité*

Les états financiers semestriels, au 30 juin 2020, ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Les dits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2016-03 du 29 juillet 2016 et 2018-06 du 05 Juin 2018, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011, n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et n°2020-06 du 19 Mars 2020.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

#### ***(b) Utilisation d'hypothèses et estimations***

Le processus d'établissement des états financiers intermédiaires en conformité avec la norme NCT 19, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers intermédiaires au 30 juin 2020, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin du premier semestre de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).

La société n'a pas révisé au 30 juin 2020 la provision collective, à base de portefeuille estimée, au 31 décembre 2019, à 4.512.198 DT.



- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

Concernant la charge courante d'impôt sur les bénéfices, constatée dans les comptes intermédiaires, celle-ci est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt de la période, le taux d'imposition moyen annuel estimé pour l'année fiscale N-1.

***(c) Utilisation du jugement***

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

***(d) Saisonnalité***

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

**Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires peuvent être résumés comme suit :

***(a) Bases de mesure***

Au 30 juin 2020, les états financiers intermédiaires ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

***(b) Unité monétaire***

Les états financiers intermédiaires de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

***(c) Sommaire des principales méthodes comptables***

***(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :***

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

*(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :*

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

### **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

**1-** Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

**2-** Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

<b>B2-</b> Actifs incertains	20%
<b>B3-</b> Actifs préoccupants	50%
<b>B4-</b> Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

**3-** Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$  tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêt des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

### **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité

qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

#### *(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :*

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

#### *(c-4)- Placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

##### **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

### **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

### **Revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### *(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes*

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

*(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères*

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 *-Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

*(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change*

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, des dites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 *-Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

*(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :*

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

*(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :*

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

**Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

**Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

*(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :*

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

*(c-11)- Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

*(c-12)- Résultat de base par action :*

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

*(c-13)- Etat des flux de trésorerie :*

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.



Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

*(c-14)- Etat des engagements hors bilan :*

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a) Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b) Les passifs éventuels qui résultent :
  - Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
  - Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

### **Note sur l'effet des changements**

A la date d'arrêté des états financiers intermédiaires, l'ATL n'a pas effectué des opérations touchant à la structure de l'entreprise telle que des regroupements, des acquisitions, des cessions de filiale, des investissements à long terme, restructurations ou abandons d'activité.

#### Note 4. Faits marquants de la période :

Le premier semestre clos le 30 juin 2020, a été marqué par les faits suivants :

**4-1.** La diminution des mises en force de 34% par rapport au 30/06/2019 et ce en passant de 121 MDT au cours du premier semestre de l'année 2019 à 80 MDT au cours du premier semestre de l'année 2020. Cette diminution de l'activité a engendré la baisse de l'encours financiers de 9.6 % par rapport au 30/06/2019 et de 4.4% par rapport au 31/12/2019.

**4-2.** La diminution du produit net de leasing de 18,96% en passant de 13.315.848 DT au cours du premier semestre de l'année 2019 à 10.790.519 DT au cours du premier semestre de l'année 2020. Cette variation provient essentiellement de la baisse des encours des créances issues d'opérations de leasing ainsi que de la diminution des intérêts de retard suite au report des échéances des loyers.

Par rapport au premier semestre de l'année 2019, les produits de leasing réalisés au cours du premier semestre de l'année 2020 ont diminué de 11,53% et les charges financières nettes encourues au cours de la même période ont diminué de 7,99%.

**4-3.** La diminution du résultat net de la période de 36,67% en passant de 1.733.815 DT, au 30 juin 2019, à 1.097.973 DT au 30 juin 2020.

#### Note 6. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 13.799.760 DT au 30 juin 2020 contre 13.434.866 DT, au 30 juin 2019, se détaillant ainsi :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
+ Avoirs en Banques	7 779 618	13 413 831	17 557 454
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	5 990 521	79	79
+ Avoirs en Caisses	29 299	20 635	31 915
+ Placements en OPCVM de distribution obligatoire	321	321	321
<b>Total</b>	<b>13 799 760</b>	<b>13 434 866</b>	<b>17 589 769</b>

#### Note 7. Placements à court terme

Au 30/06/2020, Les placements à court terme présentent un solde nul contre 4.000.000 DT au 30/06/2019. Le détail se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2020	2019	décembre
			2019
+ Certificats de dépôt au nominal	0	4 000 000	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>4 000 000</b>	<b>0</b>

#### Note 8. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 30 juin 2020, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 551.850.987 DT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		30-juin		31 décembre
		2 020	2 019	2 019
<b>Créances sur contrats mis en force</b>		<b>598 681 237</b>	<b>639 054 075</b>	<b>602 596 607</b>
+ Encours financiers	<b>8.1</b>	531 990 756	588 712 731	556 483 664
+ Impayés		63 654 304	52 711 357	48 098 415
+ Créances- assurance matériel en leasing		107 639	106 959	106 564
+ Créances- factures à établir		4 528 966	441 949	697 333
+ Valeurs à l'encaissement		1 877	1 877	1 877
- Intérêts échus différés		(1 602 304)	(2 920 797)	(2 791 245)
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>		<b>3 995 267</b>	<b>556 575</b>	<b>875 763</b>
<b>Total brut des créances leasing</b>	<b>8.2</b>	<b>602 676 504</b>	<b>639 610 650</b>	<b>603 472 370</b>
<b>A déduire couverture</b>				
Provisions à base individuelle et additionnelles	<b>8.2</b>	(40 164 170)	(30 732 898)	(36 878 548)
Provisions collectives	<b>8.2</b>	(4 512 198)	(3 960 316)	(4 512 198)
Produits réservés	<b>8.2</b>	(6 149 149)	(4 431 745)	(4 660 887)
<b>Total net des créances leasing</b>		<b>551 850 987</b>	<b>600 485 692</b>	<b>557 420 737</b>

### 8.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 juin 2020 la somme de 531.990.756 DT contre 588.712.731 DT au 30 juin 2019 et 556.483.664 DT au 31 décembre 2019.

Par rapport au 31 décembre 2019, les encours financiers ont enregistré, au 30 juin 2020, une diminution nette de 24.492.908 DT expliquée comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
<b>Soldes au 31 décembre 2019</b>	<b>1 568 703 569</b>	<b>1 012 219 906</b>	<b>556 483 664</b>
<b>Capital amorti des anciens contrats</b>	<b>0</b>	<b>65 183 403</b>	<b>(65 183 403)</b>
<b>Ajouts de la période</b>	<b>61 682 859</b>	<b>14 402 753</b>	<b>47 280 106</b>
Investissements (Nouveaux contrats)	59 203 995	14 054 212	45 149 783
Relocations	2 478 863	348 541	2 130 323
<b>Retraits de la période</b>	<b>(86 347 028)</b>	<b>(79 757 418)</b>	<b>(6 589 610)</b>
Cessions à la valeur résiduelle	(60 794 055)	(60 758 248)	(35 807)
Cessions anticipées	(17 675 173)	(14 248 151)	(3 427 022)
Transferts (cessions)	(2 417 730)	(1 559 347)	(858 382)
Radiations	(178 488)	(160 032)	(18 456)
Relocations	(5 281 582)	(3 031 640)	(2 249 942)
<b>Soldes au 30 juin 2020</b>	<b>1 544 039 400</b>	<b>1 012 048 644</b>	<b>531 990 756</b>

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 020	2 019	Décembre 2019
<b>+ Paiements minimaux sur contrats actifs</b>	<b>497 899 335</b>	<b>687 217 750</b>	<b>656 620 158</b>
à recevoir dans moins d'1 an	196 571 126	262 664 699	258 909 909
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	294 820 041	409 982 144	392 210 332
à recevoir dans plus de 5 ans	6 508 169	14 570 908	5 499 916
<b>- Produits financiers non acquis</b>	<b>(85 169 638)</b>	<b>(107 474 900)</b>	<b>(105 012 676)</b>
<b>= Investissement net dans les contrats actifs (1)</b>	<b>412 729 697</b>	<b>579 742 850</b>	<b>551 607 481</b>
à recevoir dans moins d'1 an	152 022 875	211 676 033	207 160 756
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	254 997 633	355 294 129	339 462 021
à recevoir dans plus de 5 ans	5 709 189	12 772 688	4 984 704
<b>Valeurs résiduelles (2)</b>	<b>1 198 946</b>	<b>1 242 152</b>	<b>1 241 652</b>
<b>Contrats suspendus en contentieux (3)</b>	<b>118 062 113</b>	<b>7 727 729</b>	<b>3 634 530</b>
<b>Total général (1) +(2) +(3)</b>	<b>531 990 756</b>	<b>588 712 731</b>	<b>556 483 664</b>

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2020	2019	Décembre 2019
Bâtiment et travaux publics	76 278 419	94 710 183	85 280 352
Industrie	72 339 232	83 218 274	77 624 605
Tourisme	52 209 953	51 758 408	48 040 574
Commerces et services	282 954 650	304 721 799	294 470 842
Agriculture	48 208 502	54 304 067	51 067 291
<b>Total</b>	<b>531 990 756</b>	<b>588 712 731</b>	<b>556 483 664</b>

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2020	2019	Décembre 2019
Equipements	58 128 162	130 851 517	70 446 047
Matériel roulant	352 669 074	300 018 691	364 212 120
Matériel spécifique	90 267 580	123 003 670	88 329 858
<i>Sous Total</i>	<b>501 064 816</b>	<b>553 873 878</b>	<b>522 988 025</b>
Immobilier	30 925 940	34 838 853	33 495 639
<b>Total</b>	<b>531 990 756</b>	<b>588 712 731</b>	<b>556 483 664</b>

**8.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers mobilier	304 130 742	191 283 031	12 022 042	10 706 118	13 848 824	531 990 756	30 932 742
Impayés	1 428 581	22 341 968	3 973 635	4 359 606	31 550 514	63 654 303	4 296 665
Créances- assurance matériel en leasing	79 207	26 741	0	473	1 218	107 639	7 266
Créances- factures à établir	1 785 213	2 374 798	107 255	257 015	4 685	4 528 966	305 705
Valeurs à l'encaissement	1 877	0	0	0	0	1 877	
Intérêts échus différés	(1 145 433)	(364 376)	(48 521)	(25 392)	(18 581)	(1 602 304)	(108 156)
Contrats en instance de mise en force	4 063 939	(70 424)	1 752	0	0	3 995 267	269 680
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>310 344 125</b>	<b>215 591 737</b>	<b>16 056 163</b>	<b>15 297 819</b>	<b>45 386 659</b>	<b>602 676 503</b>	<b>35 703 903</b>
Avances reçues mobilier	(7 419 879)	(4)	0	0	(183 815)	(7 603 698)	(611 003)
<b>ENCOURS GLOBAL (**)</b>	<b>302 924 247</b>	<b>215 591 733</b>	<b>16 056 163</b>	<b>15 297 819</b>	<b>45 202 844</b>	<b>595 072 805</b>	<b>35 092 900</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	15 642 295	3 837 345	0	0	300 000	19 779 640	
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>318 566 542</b>	<b>219 429 078</b>	<b>16 056 163</b>	<b>15 297 819</b>	<b>45 502 844</b>	<b>614 852 445</b>	<b>35 092 900</b>
Produits réservés	0	0	(691 967)	(896 565)	(4 560 617)	(6 149 149)	
Provisions à base individuelle			(778 645)	(4 321 598)	(34 606 560)	(39 706 803)	
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)					(457 367)	(457 367)	
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1 470 612)</b>	<b>(5 218 163)</b>	<b>(39 624 544)</b>	<b>(46 313 319)</b>	<b>0</b>
Provisions à base collective	(4 512 198)					(4 512 198)	
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1</b>	<b>(4 512 198)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(4 512 198)</b>	
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>314 054 344</b>	<b>219 429 078</b>	<b>14 585 551</b>	<b>10 079 656</b>	<b>5 878 301</b>	<b>564 026 929</b>	
<b>Ratio des actifs bilanciaux non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>2,70%</b>	<b>2,57%</b>	<b>7,60%</b>		
			<b>12,87%</b>				
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>2,61%</b>	<b>2,49%</b>	<b>7,40%</b>		
			<b>12,50%</b>				
<b>Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés</b>			<b>9,16%</b>	<b>34,11%</b>	<b>87,08%</b>		
			<b>60,26%</b>				

Le ratio des actifs performants s'établit au 30 Juin 2020 à 12,87% contre 8,68% au 30 Juin 2019.

Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 30 Juin 2020 à 60,26% contre 63,98% au 30 Juin 2019.

### Note 9 : Placements à long terme

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 30 juin 2020, à 20.517.891 DT contre 21.667.730 DT au 30 juin 2019. Cette rubrique se détaille comme suit :

		30-juin		31 décembre
		2 020	2 019	2 019
<b>Portefeuille investissement (1)</b>	<b>9.1</b>	<b>27 573 516</b>	<b>27 200 272</b>	<b>27 990 067</b>
Participations directes		18 288 862	17 292 862	18 288 862
Participations en portage		151 800	217 244	151 800
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	(*)	9 092 855	9 630 166	9 509 406
Obligations (Emprunt National 2014)		40 000	60 000	40 000
<b>Créances rattachées (2)</b>		<b>149 432</b>	<b>94 349</b>	<b>183 820</b>
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	(*)	55 325	242	89 712
Intérêts courus sur obligations		2 763	2 763	2 763
<b>Total brut (1) + (2)</b>		<b>27 722 949</b>	<b>27 294 621</b>	<b>28 173 887</b>
<b>A déduire couverture</b>				
Provisions pour dépréciation des participations directes	<b>9.1</b>	(2 463 755)	(636 097)	(1 800 287)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	<b>9.1</b>	(151 800)	(217 244)	(151 800)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	<b>9.1</b>	(4 498 159)	(4 682 206)	(4 498 159)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)	(91 344)
<b>Total net</b>		<b>20 517 891</b>	<b>21 667 730</b>	<b>21 632 297</b>

#### 9.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 30 juin 2020, à 20.459.802 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
<b>PARTICIPATIONS DIRECTES :</b>					<b>18 288 862</b>	<b>(2 463 755)</b>	<b>15 825 107</b>
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(52 750)	113 305
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	(1 143 756)	0
- PHENICIA SEED FUND	500	848	826,101	5,04%	413 051	(195 365)	217 686
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000,000	8,88%	500 000	(21 884)	478 116
- SENED SICAR	500	100	100,000	10,00%	50 000	(50 000)	0
- UNIFACTOR	340 000	5	5,000	11,33%	1 700 000		1 700 000
- SICAR INVEST (*)	30 000	10	10,000	3,00%	300 000		300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	100 000	10	10,000	6,71%	1 000 000	(1 000 000)	0
- POLYCLINIQUE SYPHAX	10 000	100	100,000	9,15%	1 000 000	-	1 000 000
- BRIQUETERIE DJBEL OUEST	20 000	100	100,000	5,23%	2 000 000	-	2 000 000
- CARTHAGO SANITAIRE	30 000	100	100,000	5,00%	3 000 000		3 000 000

- FCP MAXULA	10 000	100	100,000	4,90%	1 000 000		1 000 000
- CAPITAL LEASE FUND	10 000	102	102,000	6,80%	1 020 000		1 020 000
- BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	40 000	100	100,000	2,81%	4 000 000		4 000 000
- ATL LLD	996 000	1	1,000	99,60%	996 000		996 000
<b>PARTICIPATIONS EN PORTAGE :</b>					<b>151 800</b>	<b>(151 800)</b>	<b>0</b>
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100,000		151 800	(151 800)	0
- SOCIETE DINDY	16 000	10	0,000		0	0	0
<b>FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)</b>					<b>9 092 855</b>	<b>(4 498 159)</b>	<b>4 594 695</b>
- FG 1 SICAR INVEST					0	0	0
- FG 2 SICAR INVEST					0	0	0
- FG 3 SICAR INVEST					1 059 449	(500 000)	559 449
- FG 1 ATD SICAR					0	0	0
- FG 2 ATD SICAR					0	0	0
- FG 3 ATD SICAR					460 000	(289 735)	170 265
- FG 4 ATD SICAR					1 500 006	(991 312)	508 693
- FG 5 ATD SICAR					3 021 900	(2 121 900)	900 000
- FG 6 ATD SICAR					3 051 500	(595 211)	2 456 289
<b>OBLIGATIONS :</b>					<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100			40 000	0	40 000
<b>TOTAL EN DT</b>					<b>27 573 517</b>	<b>(7 113 714)</b>	<b>20 459 802</b>

(\*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 30 juin 2020, la somme de 9.151.653 DT et se présentent comme suit :





**Note 10. Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 30 juin 2020, une valeur nette comptable de 109.607 DT contre 120.319 DT au 30 juin 2019. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents, au cours du premier semestre de l'exercice 2020, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	420 809	22 000	0	442 809	300 800	32 402	0	333 202	109 607
<b>TOTAUX</b>		<b>420 809</b>	<b>22 000</b>	<b>0</b>	<b>442 809</b>	<b>300 800</b>	<b>32 402</b>	<b>0</b>	<b>333 202</b>	<b>109 607</b>

**Note 11. Immobilisations corporelles :**

Cette rubrique totalise, au 30 juin 2020, une valeur nette comptable de 3.875.898 DT contre 4.631.296 DT au 30 juin 2019. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, au cours du premier semestre de l'exercice 2020, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250	0	0	14 250	0	0	0	0	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806	0	0	4 315 806	1 514 804	47 006	0	1 561 810	2 753 996
Matériel de transport (*)	20,0%	1 680 428	0	24 950	1 655 478	1 111 133	157 879	24 950	1 244 062	411 417
Equipements de bureau	10,0%	583 334	0	0	583 334	450 922	12 864	0	463 787	119 547
Matériel informatique	33,3%	829 881	24 283	0	854 164	795 975	43 681	0	839 657	14 508
Installations générales	10,0%	1 433 304	1 220	0	1 434 524	847 764	48 580	0	896 344	538 181
Immobilisations en cours	-	24 000	0	0	24 000	0	0	0	0	24 000
<b>TOTAUX</b>		<b>8 881 004</b>	<b>25 503</b>	<b>24 950</b>	<b>8 881 557</b>	<b>4 720 598</b>	<b>310 011</b>	<b>24 950</b>	<b>5 005 659</b>	<b>3 875 898</b>

**Note 12. Autres actifs :**

Cette rubrique totalise au 30 juin 2020 la somme de 20.523.712 DT contre 23.946.607 DT au 30 juin 2019 et se détaille comme suit :

	<b>30-juin</b>		<b>31 décembre</b>
	<b>2 020</b>	<b>2 019</b>	<b>2 019</b>
<b>Instrument de couverture</b>	<b>11 432 115</b>	<b>17 181 972</b>	<b>11 561 761</b>
<b>Prêts et avances au personnel</b>	<b>1 027 353</b>	<b>1 140 683</b>	<b>1 177 927</b>
- Échéances à plus d'un an sur prêts	804 084	969 902	874 367
- Échéances à moins d'un an sur prêts	223 269	170 781	303 559
- Avances et acomptes	4 426	4 426	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 426)	(4 426)
<b>Dépôts et cautionnements</b>	<b>509 084</b>	<b>287 612</b>	<b>509 084</b>
- Créances immobilisées	548 606	327 134	548 606
- Moins : provisions	(39 522)	(39 522)	(39 522)
<b>Charges reportées</b>	<b>1 579 359</b>	<b>1 879 898</b>	<b>1 930 109</b>
- Frais d'émission des emprunts	<b>12.1</b> 1 472 497	1 879 898	1 787 626
- Frais d'augmentation de capital	<b>12.3</b> 106 862	0	142 483
<b>Etat, impôts et taxes (actif) :</b>	<b>2 213 236</b>	<b>19 477</b>	<b>786 719</b>
- Report d'impôt sur les sociétés	1 541 043	0	783 261
- Report de TVA	643 648	0	0
- Avance TFP	23 272	9 313	0
- Retenues à la source	<b>12.2</b> 69 081	73 971	67 264
- Moins : provisions	(63 807)	(63 807)	(63 807)
<b>Autres débiteurs :</b>	<b>3 679 777</b>	<b>2 676 060</b>	<b>2 320 037</b>
- Avance aux fournisseurs	388 277	38 548	370 807
- Fonds de péréquation des changes	3 159 239	2 637 512	1 841 975
- Autres débiteurs divers	294 945	188 775	281 395
- Moins : provisions	(162 683)	(188 775)	(174 140)
<b>Comptes de régularisation actif :</b>	<b>82 788</b>	<b>760 905</b>	<b>48 226</b>
- Produits à recevoir	11 628	445 481	4 074
- Charges constatées d'avance	94 750	100 583	67 742
- Compte d'attente à régulariser	(23 590)	214 841	(23 590)
<b>Total</b>	<b>20 523 712</b>	<b>23 946 607</b>	<b>18 333 863</b>

### 12.1. Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus [Cf. Note 3 (c-5)]. Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 30 juin 2020, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régl.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régl.	Fin de l'exercice	
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390	0	0	175 390	173 218	2 172	0	175 390	0
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037	0	0	226 037	217 257	4 879	0	222 136	3 901
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583	0	0	222 583	212 995	4 779	0	217 774	4 809
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791	0	0	442 791	404 288	13 558	0	417 846	24 945
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	433 378	0	0	433 378	361 632	24 796	0	386 428	46 949
Frais d'émission des obligations ATL 2015/2	439 665	0	0	439 665	341 445	26 811	0	368 256	71 410
Frais d'émission des obligations ATL 2016/1	324 801	0	0	324 801	233 977	24 824	0	258 801	66 000
Frais d'émission des obligations ATL 2017/1	544 175	0	0	544 175	325 555	47 285	0	372 840	171 335
Frais d'émission des obligations ATL 2017/2	229 368	0	0	229 368	101 287	22 809	0	124 096	105 272
Frais d'émission des obligations ATL 2017/3	204 923	0	0	204 923	89 819	21 161	0	110 980	93 943
Frais d'émission des obligations ATL 2018/1	290 994	0	0	290 994	117 760	36 524	0	154 283	136 710
Frais d'émission des obligations ATL 2019/1	229 094	0	0	229 094	5 021	37 974	0	42 995	186 099
Frais d'émission de l'emprunt SANAD	56 004	0	0	56 004	53 819	52	0	53 871	2 133
Frais d'émission de l'emprunt SANAD 2	144 138	0	0	144 138	103 922	6 688	0	110 610	33 528
Frais d'émission de l'emprunt BERD1	448 844	0	0	448 844	15 418	128 121	0	143 539	305 305
Frais d'émission de l'emprunt BERD 2	27 218	0	0	27 218	575	3 858	0	4 432	22 786
Frais d'émission de l'emprunt GGF	201 738	0	0	201 738	110 910	7 691	0	118 601	83 137
Frais d'émission du CMT BNA	15 000	0	0	15 000	13 694	(722)	0	12 973	2 027
Frais d'émission du CMT ATB	25 000	0	0	25 000	10 664	3 765	0	14 429	10 571
Frais d'émission de l'emprunt PROPARGO	0	99 969	0	99 969	0	0	0	0	99 969
Frais d'émission du CMT ATB	15 000	0	0	15 000	15 259	(1 928)	0	13 332	1 668
<b>TOTAUX</b>	<b>4 696 140</b>	<b>99 969</b>	<b>0</b>	<b>4 796 109</b>	<b>2 908 514</b>	<b>415 098</b>	<b>0</b>	<b>3 323 612</b>	<b>1 472 497</b>

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à 415.098 DT figure parmi les charges financières.

### 12.2. Retenues à la source :

Figurent sous cet intitulé les retenues à la source opérées par les tiers et non appuyées par les certificats correspondants ainsi que les provisions pour dépréciation y afférentes. Ces retenues à la source ne rentrent pas dans la liquidation de l'impôt sur les sociétés exigible.

### 12.3. Frais d'augmentation de capital

Au 30/06/2020, les frais d'augmentation de capital s'élèvent à 106.862 DT. Le détail se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2020	2019	Décembre 2019
Valeur brute	213 724	0	213 724
Total amortissement	106 862	0	71 241
<b>Valeur nette</b>	<b>106 862</b>	<b>0</b>	<b>142 483</b>
Dotation de la période	35 621	0	71 241

### Note 13. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 30 juin 2020 la somme de 11.897 DT contre 421.790 DT au 30 juin 2019 et se détaille comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
Banques, découverts	11 897	421 790	9 170
<b>Total</b>	<b>11 897</b>	<b>421 790</b>	<b>9 170</b>

### Note 14. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 457.140.043 DT au 30 juin 2020 contre 516.767.893 DT au 30 juin 2019 et se détaillent comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
<b>+ Valeur de remboursement des emprunts (1)</b>	<b>444 715 118</b>	<b>504 143 960</b>	<b>444 268 156</b>
Emprunts obligataires	179 615 000	220 712 900	221 281 000
Emprunts auprès des banques & E.F	137 820 519	142 110 513	85 111 254
Emprunts extérieurs	127 279 599	141 320 547	137 875 902
<b>+ Intérêts post comptés courus (2)</b>	<b>11 750 787</b>	<b>11 721 295</b>	<b>12 558 807</b>
Intérêts courus sur emprunts obligataires	8 134 581	9 007 784	10 230 536
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E.F	2 378 156	1 728 565	847 380
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	1 238 050	984 946	1 480 891
<b>+ Contributions à payer au F.P.C (3)</b>	<b>674 138</b>	<b>902 638</b>	<b>619 815</b>
<b>Total général (1) + (2) + (3)</b>	<b>457 140 043</b>	<b>516 767 893</b>	<b>457 446 779</b>

**B & E.F** : Banques et Etablissements Financiers

**F.P.C** : Fonds de Péréquation des Changes

### 14.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 444.715.118 DT au 30 juin 2020 contre 504.143.960 DT au 30 juin 2019 et 444.268.156 DT au 31 décembre 2019.

Par rapport au 31 décembre 2019, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 30 juin 2020, une augmentation nette de 446.961 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b><u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u></b>							
ATL 2013/1	6 000 000	0	(6 000 000)	0	0	0	0
ATL 2013/2	7 200 000	0	0	0	7 200 000	0	7 200 000
ATL 2014/2	3 772 000	0	(1 886 000)	0	1 886 000	0	1 886 000
ATL 2014/3	16 032 000	0	(8 000 000)	0	8 032 000	4 016 000	4 016 000
ATL 2015/1	20 600 000	0	0	0	20 600 000	12 600 000	8 000 000
ATL 2015/2	26 380 000	0	(8 000 000)	0	18 380 000	10 380 000	8 000 000
ATL 2016/1	20 280 000	0	(6 000 000)	0	14 280 000	8 280 000	6 000 000
ATL 2017/1	43 818 400	0	(10 000 000)	0	33 818 400	23 818 400	10 000 000
ATL 2017/2	20 000 000	0	0	0	20 000 000	16 000 000	4 000 000
ATL 2017/3	16 020 000	0	(1 780 000)	0	14 240 000	10 680 000	3 560 000
ATL 2018/1	21 178 600	0	0	0	21 178 600	16 946 700	4 231 900
ATL 2019/1	20 000 000	0	0	0	20 000 000	16 000 000	4 000 000
<b><u>Total des emprunts obligataires</u></b>	<b>221 281 000</b>	<b>0</b>	<b>(41 666 000)</b>	<b>0</b>	<b>179 615 000</b>	<b>118 721 100</b>	<b>60 893 900</b>
<b><u>EMPRUNTS IMPUTES SUR DES LIGNES EXTERIEURES</u></b>							
BIRD	15 172 683	0	(904 762)	0	14 267 921	12 108 397	2 159 524
BAD	2 388 275	0	(341 182)	0	2 047 093	1 364 728	682 364
BEI	35 542 727	0	(3 301 329)	146 329	32 387 727	25 037 932	7 349 794
BERD	42 690 250	0	0	0	42 690 250	42 189 063	501 188
SANAD Fund	24 105 773	0	(4 169 619)	(430 061)	19 506 093	11 233 783	8 272 310
GREEN FOR GROWTH Fund	17 976 195	0	(1 756 362)	160 682	16 380 515	12 576 592	3 803 923
<b><u>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</u></b>	<b>137 875 902</b>	<b>0</b>	<b>(10 473 253)</b>	<b>(123 050)</b>	<b>127 279 599</b>	<b>104 510 495</b>	<b>22 769 103</b>
<b><u>AUTRES EMPRUNTS ET CONCOURS BANCAIRES</u></b>							
ATB (CMT)	11 361 255	0	(2 390 735)	0	8 970 519	6 823 882	2 146 637
BNA (CMT)	6 750 000	0	(1 500 000)	0	5 250 000	2 250 000	3 000 000
CITI BANK (CCT)	0	37 000 000	0	0	37 000 000	0	37 000 000
ABC BANK (CCT)	9 000 000	5 600 000	0	0	14 600 000	0	14 600 000

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b><u>Total des autres emprunts et concours bancaires</u></b>	<b>27 111 254</b>	<b>42 600 000</b>	<b>(3 890 735)</b>	<b>0</b>	<b>65 820 519</b>	<b>9 073 882</b>	<b>56 746 637</b>
<b><u>CERTIFICATS DE LEASING</u></b>							
AL BARAKA BANK	45 000 000	0	(4 000 000)	0	41 000 000	0	41 000 000
ZITOUNA BANK	13 000 000	8 000 000	0	0	21 000 000	0	21 000 000
AL WIFAK	0	10 000 000			10 000 000	0	10 000 000
<b><u>Total des certificats de leasing</u></b>	<b>58 000 000</b>	<b>18 000 000</b>	<b>(4 000 000)</b>	<b>0</b>	<b>72 000 000</b>	<b>0</b>	<b>72 000 000</b>
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>	<b>444 268 156</b>	<b>60 600 000</b>	<b>(60 029 988)</b>	<b>(123 050)</b>	<b>444 715 118</b>	<b>232 305 478</b>	<b>212 409 640</b>

#### 4.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 30 JUIN 2020					Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1) +(2) +(3)	Au 30
	≤ 3 mois	> 3 mois 1 an	≤ > 1 an 5 ans	≤ > 5 ans	Décembre 2019					
<b>Dettes représentées par un titre</b>										
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe	1 156 200	40 742 000	95 343 800	850 200	138 092 200	5 452 041	0	143 544 241	185 558 684	
Emprunts obligataires à taux variable	4 275 700	4 720 000	12 527 100	0	21 522 800	1 567 871	0	23 090 671	25 623 866	
<b>Dettes subordonnées</b>										
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe	0	4 000 000	16 000 000	0	20 000 000	1 114 670	0	21 114 670	20 328 986	
<b>Autres fonds empruntés</b>										
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>										
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	333 333	1 642 857	6 997 619	5 294 112	14 267 921	388 623	0	14 656 544	15 708 029	
Banque Africaine de Développement (BAD)	0	682 364	1 364 728	0	2 047 093	12 078	0	2 059 171	2 402 520	
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	1 220 000	6 129 794	25 037 932	0	32 387 727	28 184	343 169	32 759 079	35 785 599	
SANAD Fund (SANAD)	3 066 666	5 205 647	11 233 780	0	19 506 093	320 092	310 656	20 136 841	24 888 442	
Green for Growth Fund (GGF)	0	3 803 923	12 576 592	0	16 380 515	23 547	20 313	16 424 375	18 025 369	
La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	0	30 071 250	12 619 000	0	42 690 250	465 526		43 155 776	43 166 649	
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>										
<i>Certificats de leasing</i>										

	Au 30 JUIN 2020								Au 30 Décembre 2019
	≤ 3 mois	> 3 mois 1 an	≤ > 1 an 5 ans	≤ > 5 ans	Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1) +(2) +(3)	Total Général
AL BARAKA BANK	12 000 000	18 000 000	11 000 000	0	41 000 000	1 047 676	0	42 047 676	45 000 000
ZITOUNA BANK	3 000 000	18 000 000	0	0	21 000 000	106 500	0	21 106 500	13 078 001
AL WIFAK	0	10 000 000	0	0	10 000 000	24 477		10 024 477	0
<i>Crédits directs</i>									
ATB	0	2 157 101	6 813 418	0	8 970 519	19 527		8 990 046	11 810 408
BNA	750 000	2 250 000	2 250 000	0	5 250 000	45 536	0	5 295 536	6 807 172
CITI BANK	27 000 000	10 000 000	0	0	37 000 000	789 230	0	37 789 230	0
ABC BANK	4 000 000	10 600 000	0	0	14 600 000	345 211	0	14 945 211	9 263 054
<b>Total</b>	<b>56 801 900</b>	<b>168 004 937</b>	<b>213 763 969</b>	<b>6 144 312</b>	<b>444 715 118</b>	<b>11 750 787</b>	<b>674 138</b>	<b>457 140 043</b>	<b>457 446 779</b>



**Note 15. Dettes envers la clientèle :**

Les dettes envers la clientèle ont atteint 7.603.699 DT au 30 juin 2020 contre 6.318.333 DT au 30 juin 2019 et se détaillent comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
Avances et acomptes reçus des clients	7 603 699	6 318 333	5 272 998
<b>Total</b>	<b>7 603 699</b>	<b>6 318 333</b>	<b>5 272 998</b>

**Note 16. Fournisseurs et comptes rattachés :**

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 43.487.194 DT au 30 juin 2020 contre 57.181.110 DT au 30 juin 2019 et se détaillent comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
<b>Fournisseurs de biens</b>	<b>42 650 174</b>	<b>56 656 785</b>	<b>52 761 384</b>
Fournisseurs, factures parvenues	4 727 329	5 135 305	3 555 783
Fournisseurs, factures non parvenues	1 993 407	2 586 757	1 286 416
Effets à payer	35 929 438	48 934 723	47 919 185
<b>Autres fournisseurs (2)</b>	<b>837 020</b>	<b>524 325</b>	<b>393 514</b>
Compagnies d'assurance	1 036	67 958	926
Fournisseurs d'immobilisations propres	25 280	42 717	25 280
Divers fournisseurs	810 704	413 650	367 308
<b>Total général (1) + (2)</b>	<b>43 487 194</b>	<b>57 181 110</b>	<b>53 154 898</b>

**Note 17. Autres passifs :**

Les autres passifs totalisent 5.030.261 DT au 30 juin 2020 contre 6.973.321 DT au 30 juin 2019 et se détaillent comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
<b>Provisions pour risques et charges :</b>	<b>1 840 378</b>	<b>1 035 378</b>	<b>1 490 378</b>
- Provision pour risque et charges [A]	1 613 600	808 600	1 263 600
- Provision affaires en contentieux	226 778	226 778	226 778
<b>Etat impôts et taxes :</b>	<b>707 839</b>	<b>2 305 611</b>	<b>2 828 566</b>
- Impôt sur les sociétés à payer <b>17.1</b>	0	(237 302)	0
- TVA à payer	0	2 110 640	2 124 677
- Autres impôts et taxes	707 839	432 273	703 889
<b>Personnel :</b>	<b>1 384 807</b>	<b>1 143 241</b>	<b>1 505 254</b>
- Bonus et primes de bilan à payer	1 039 351	994 103	1 351 799
- Congés à payer	345 456	149 138	153 456
<b>Créditeurs divers</b>	<b>14 335</b>	<b>1 601 707</b>	<b>2 834</b>
- Fonds de péréquation des changes	0	1 598 874	0
- Actionnaires, dividendes à payer	385	385	385
- Autres créditeurs divers	13 949	2 448	2 448
<b>Organismes de sécurité sociale</b>	<b>384 486</b>	<b>370 561</b>	<b>330 267</b>
<b>Autres charges à payer</b>	<b>517 843</b>	<b>473 030</b>	<b>777 127</b>
<b>Comptes de régularisation passif :</b>	<b>180 573</b>	<b>43 793</b>	<b>132 022</b>
- Comptes d'attente à régulariser	180 573	43 793	132 022
<b>Total</b>	<b>5 030 261</b>	<b>6 973 321</b>	<b>7 066 447</b>

### 17.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
+ Impôt sur les sociétés dû	(898 792)	778 960	2 260 647
- Acomptes provisionnels	(622 028)	(1 010 162)	(3 030 487)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(20 223)	(6 100)	(13 421)
<b>Dette (report) d'impôt exigible</b>	<b>(1 541 043)*</b>	<b>(237 302)</b>	<b>(783 261)*</b>

\*Présenté dans la rubrique « Autres actifs »

[A] Cette provision inclus la couverture du risque social comme suit :

La société ATL a subi, du 13 mars au 18 juin 2017, un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 décembre 2016.

La notification des résultats de la vérification parvenue à la société le 19 juin et le 1<sup>er</sup> août 2017, fait état d'un redressement des cotisations dues au titre du régime légal, du régime complémentaire et du régime de réparation des préjudices résultant des accidents de travail de 552.880 DT outre les pénalités de retard.

Suivant jugement en date du 19/02/2019, la cour d'appel a annulé les certificats de contrainte émis à l'encontre de la société pour vice de procédure commis par la CNSS. Le recours de nouveau sur le fond étant à notre avis, toujours possible par la CNSS, une provision pour la somme de 283 KDT a été constituée pour couvrir ce risque.

A ce jour, la CNSS ne s'est pas pourvue en cassation contre lesdits jugements.

La CNSS a notifié un nouveau redressement pour le même montant et le même motif, l'ATL a intenté une affaire d'annulation devant la cours d'appel en se basant sur les anciennes répliques avec l'évocation du principe de l'autorité de la chose jugée. L'affaire est reportée à l'audience du 29/09/2020 pour réplique adverse.

### Note 18. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
Capital social	32 500 000	25 000 000	32 500 000
Prime d'émission	25 250 000	17 000 000	25 250 000
Réserve légale (A)	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Réserve pour réinvestissements exonérés	25 884 443	25 884 443	25 884 443
Réserve extraordinaires	6 000 000	6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social (B)	1 507 474	1 507 474	1 507 474
Résultats reportés	2 664 872	998 332	998 332
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>	<i>96 306 789</i>	<i>78 890 248</i>	<i>94 640 248</i>
Résultat de l'exercice (1)	1 097 973	1 733 815	1 666 540
<b>Total des capitaux propres avant affectation (D)</b>	<b>97 404 762</b>	<b>80 624 063</b>	<b>96 306 789</b>
Nombre d'actions (2)	32 500 000	25 000 000	28 750 000
Résultat par action (1) / (2) (C)	0,034	0,069	0,058

**(A)** La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

**(B)** Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

**(C)** Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

**(D)** Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve extraordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
----------------	------------------	----------------	----------------------	-------------------------	----------------------------	--------------------	------------------------	-------

<b>Soldes au 31 Décembre 2018</b>	<b>25 000 000</b>	<b>17 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>22 203 813</b>	<b>6 000 000</b>	<b>1 507 474</b>	<b>640 274</b>	<b>9 038 687</b>	<b>83 890 247</b>
Réaffectation de réserves en résultats reportés			0						0
Augmentation du capital	7 500 000	8 250 000							15 750 000
Réaffectation de réserves en résultats reportés			(319 370)			319 370			0
Affectations décidées par l'AGO du 23 Avril 2019			4 000 000		0	38 687	(4 038 687)		0
Dividendes décidés par l'AGO du 23 Avril 2019							(5 000 000)		(5 000 000)
<b>Résultat net de l'exercice 2019</b>							1 666 540		1 666 540
<b>Soldes au 31 Décembre 2019</b>	<b>32 500 000</b>	<b>25 250 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>25 884 443</b>	<b>6 000 000</b>	<b>1 507 474</b>	<b>998 332</b>	<b>1 666 540</b>	<b>96 306 789</b>
Résultat en attente d'affectation							1 666 540	(1 666 540)	0
<b>Résultat net du premier semestre 2020</b>							1 097 973		1 097 973
<b>Soldes au 30 juin 2020</b>	<b>32 500 000</b>	<b>25 250 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>25 884 443</b>	<b>6 000 000</b>	<b>1 507 474</b>	<b>2 664 872</b>	<b>1 097 974</b>	<b>97 404 762</b>

(\*) Réinvestissements exonérés

**Note 19. Produits de leasing :**

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

		30-juin		31 décembre
		2 020	2 019	2 019
<b>Intérêts et revenus assimilés (1)</b>		<b>28 663 589</b>	<b>32 194 530</b>	<b>66 012 338</b>
Marges financières nettes de leasing	(A)	29 428 424	30 935 113	62 925 256
Préloyers	(B)	3 800	59 910	112 498
Intérêts de retard		719 627	1 828 558	3 832 776
Variation des produits réservés		(1 488 262)	(629 050)	(858 192)
<b>Autres produits sur opérations de leasing (2)</b>		<b>1 087 040</b>	<b>1 432 928</b>	<b>2 709 715</b>
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing		408 363	561 049	904 500
Récupération de frais de dossiers		250 233	388 502	855 855
Récupération de frais de rejet		427 469	478 815	943 999
Récupération de frais de télégramme		975	4 563	5 361
<b>Total (1) +(2)</b>		<b>29 750 629</b>	<b>33 627 458</b>	<b>68 722 053</b>
- Encours financiers des contrats actifs				
. Au début de l'exercice		556 483 664	626 330 480	590 924 752
. A la fin de l'exercice		603 580 291	600 141 599	556 483 664
. Moyenne	(C)	580 031 977	613 236 039	573 704 208
- Produits de l'exercice	(D)=(A) +(B)	29 432 224	30 995 022	63 037 754
- Taux moyen	(D)/(C)	5,07%	5,05%	10,99%

**Note 20. Charges financières nettes :**

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		30-juin		31 décembre
		2 020	2 019	2 019
<b>Charges financières des emprunts (1)</b>	(A)	<b>19 082 953</b>	<b>20 833 106</b>	<b>41 570 295</b>
Intérêts sur emprunts obligataires		8 295 895	9 587 468	18 548 693
Intérêts sur emprunts auprès de B & E.F		2 634 988	3 488 318	6 450 515
Intérêts sur emprunts extérieurs		3 372 115	1 785 858	5 119 341
Contributions au F.P.C		1 232 985	1 598 874	3 027 978
Intérêts sur certificats de leasing		3 114 061	4 024 729	7 730 931
Résorptions des frais d'émission des emprunts		432 908	347 859	692 838
<b>Autres charges financières nettes (2)</b>		<b>31 371</b>	<b>(58 177)</b>	<b>(75 574)</b>
Intérêts sur comptes courants		31 371	(53 130)	(69 946)
Autres produits financiers		0	(5 047)	(5 627)
<b>Relation de couverture (3)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		(129 646)	(6 207 272)	(11 827 483)
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		129 646	6 207 272	11 827 483
<b>Total (1)+(2)+(3)</b>		<b>19 114 323</b>	<b>20 774 929</b>	<b>41 494 722</b>
- Encours des emprunts				
. Au début de l'exercice		525 804 741	525 804 741	525 804 741
. A la fin de l'exercice		444 715 118	496 328 628	444 268 156
. Moyenne	(B)	485 259 929	511 066 684	485 036 449
- Taux moyen	(A)/(B)	3,93%	4,08%	8,57%

**B & E.F :** Banques et Etablissements financiers

**F.P.C :** Fonds de Péréquation des Changes

**Note 21. Produits des placements :**

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
<b>Produits des placements à court terme (1)</b>	<b>62 464</b>	<b>221 163</b>	<b>609 156</b>
Revenus des certificats de dépôt	62 464	221 163	609 156
<b>Produits des placements à long terme (2)</b>	<b>91 749</b>	<b>242 156</b>	<b>314 638</b>
Dividendes	18 000	185 000	185 000
Revenus nets des fonds gérés	52 749	37 156	105 948
Intérêts sur obligations	0	0	3 690
Jetons de présence	21 000	20 000	20 000
<b>Total (1) +(2)</b>	<b>154 213</b>	<b>463 319</b>	<b>923 794</b>

**Note 22. Autres produits d'exploitation :**

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
Produits locatifs des contrats de location simple	31 946	37 668	89 827
Commissions d'études sur participations	4 985	4 985	4 985
Intérêts sur prêts au personnel	22 899	19 908	45 512
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	68 891	65 632	65 632
Ristournes sur contrats d'assurance	152 300	130 000	164 238
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	77 421	5 432	48 702
<b>Total</b>	<b>358 442</b>	<b>263 624</b>	<b>418 896</b>

**Note 23. Charges de personnel :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
<b>Avantages à court terme (1)</b>	<b>3 156 794</b>	<b>3 091 044</b>	<b>6 332 146</b>
Salaires et compléments de salaires	2 090 168	2 276 623	4 587 318
Bonus et prime de bilan	432 788	469 016	992 126
Autres charges de personnel	385 563	76 190	254 913
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	235 451	255 309	472 076
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	12 824	13 906	25 712
<b>Avantages postérieurs à l'emploi (2)</b>	<b>408 234</b>	<b>502 031</b>	<b>841 212</b>
Cotisations patronales au régime de retraite de base	189 541	205 526	380 026
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	76 171	89 078	148 798
Primes d'assurance-Complément retraite	82 963	116 377	221 339
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	59 559	91 049	91 049
<b>Total (1) + (2)</b>	<b>3 565 028</b>	<b>3 593 074</b>	<b>7 173 358</b>

(\*) Prestations familiales, assurances sociales et assurance maladie.

**Note 24. Autres charges d'exploitation :**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
Honoraires et autres rémunérations	221 828	532 426	960 307
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	125 744	118 340	241 019
Autres impôts et taxes	159 359	198 674	386 153
Publicité, publications et relations publiques	144 986	84 602	136 747
Frais postaux et de télécommunication	78 737	110 169	250 818
Services bancaires et assimilés	198 692	241 113	412 510
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	75 947	73 657	183 558
Cotisations APB	12 000	15 398	27 388
Loyers et charges locatives	45 405	46 835	95 915
Frais de gestion des valeurs mobilières	99 718	97 159	128 471
Autres charges d'exploitation	227 839	196 835	407 750
<b>Total</b>	<b>1 390 255</b>	<b>1 715 208</b>	<b>3 230 636</b>

**Note 25. Dotations aux amortissements et aux résorptions :**

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
Dotations aux amt. des immobilisations incorporelles	32 402	26 570	56 432
Dotations aux amt. des immobilisations corporelles	310 011	330 521	809 320
Dot. aux résorptions des frais d'augmentation de capital	17 810	0	71 241
<b>Total</b>	<b>360 223</b>	<b>357 091</b>	<b>936 994</b>

**Note 26. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :**

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
<b>Coût du risque (1)</b>	<b>3 285 622</b>	<b>4 932 802</b>	<b>11 630 334</b>
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	3 285 622	4 932 802	15 376 659
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	0	0	(3 746 325)
<b>Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(14 635)</b>
- Reprises	0	0	(14 635)
<b>Variation des provisions pour risques et charges (3)</b>	<b>350 000</b>	<b>170 969</b>	<b>625 970</b>
+ Dotations	350 000	175 000	1 286 752
- Reprises	0	(660 782)	(660 782)
- pertes exceptionnel sur redressement fiscal	0	656 751	0
<b>Total (1) + (2) + (3)</b>	<b>3 635 622</b>	<b>5 103 771</b>	<b>12 241 668</b>

**Note 27. Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres :**

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
+ Dotations	663 468	421 433	1 865 065
- Reprises	0		(528 932)
<b>Total</b>	<b>663 468</b>	<b>421 433</b>	<b>1 336 133</b>

**Note 28 : Autres gais ordinaires**

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
Ajustement sur frais bancaire	72 437	89 472	176 990
Recouvrement créances de leasing	342 561	15 828	68 359
Autres	24 979	27 071	63 801
<b>Total</b>	<b>439 978</b>	<b>132 371</b>	<b>309 150</b>

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances....

**Note 29. Impôt sur les bénéfices :**

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2 019
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	(745 876)	(778 960)	(2 082 175)
<b>Total</b>	<b>(745 876)</b>	<b>(778 960)</b>	<b>(2 082 175)</b>

**Note 30 : Eléments extraordinaires :**

Le décret-loi n°2020-30 du 10 juin 2020 a instauré pour les années 2020 et 2021 une taxe conjoncturelle de 2% au profit du budget de l'Etat, à la charge des banques et institutions financières prévus par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

Ladite taxe est fixée à 2% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2020 et 2021 avec un minimum de 5.000 dinars.

La taxe conjoncturelle exigible au cours de l'année 2020 est payée dans un délai ne dépassant pas la fin du mois d'octobre 2020 par le biais d'une déclaration selon un modèle établi par l'administration. Ladite taxe exigible au cours de l'année 2021 est payée dans les mêmes délais et selon les mêmes modalités impartis pour le paiement de l'impôt sur les sociétés.

Ladite taxe n'est pas déductible de l'assiette de l'impôt sur les sociétés.



**Note 31. Encaissements autres que leasing :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2 019
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	22 183	38 501	295 605
+ Jetons de présence perçus	21 000	20 000	20 000
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	152 300	5 432	164 238
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	72 926	0	48 702
+ encaissement /redressement fiscal	0	24 366	0
+ Autres	52 000	0	113 431
<b>Total</b>	<b>320 409</b>	<b>88 299</b>	<b>641 975</b>

**Note 32. Intérêts perçus :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2 019
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	62 464	221 163	592 410
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	83 104	61 820	97 464
+ Intérêts perçus sur prêts au personnel	0	0	550
<b>Total</b>	<b>145 568</b>	<b>282 983</b>	<b>690 424</b>

**Note 33. Intérêts payés :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2 019
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	10 391 850	13 797 903	21 555 444
+ Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E.F	2 204 864	3 754 947	7 144 431
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	3 757 622	2 149 999	5 126 341
+ Contributions payées au F.P.C	21 613	2 114 508	4 451 147
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	1 941 072	3 528 505	7 545 941
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires	114 475	8 690	27 518
<b>Total</b>	<b>18 431 495</b>	<b>25 354 552</b>	<b>45 850 821</b>

B &amp; E.F : Banques et Etablissements financiers F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

**Note 34. Impôts sur le résultat payés :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2 019
+ Impôt sur les sociétés payé	1 456 132	82 146	82 146
+ Acomptes provisionnels payés	0	1 010 162	3 030 487
+ Retenues à la source opérées par les tiers	49 221	(6 214)	(7 370)
<b>Total</b>	<b>1 505 353</b>	<b>1 086 094</b>	<b>3 105 263</b>

**Note 35. Dividendes reçus sur placements à long terme :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2 019
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	18 000	15 000	15 000
<b>Total</b>	<b>18 000</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>

**Note 36. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2019
+ Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	87 136	0	0
+ Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	0	95 318	199 770
<b>Total</b>	<b>87 136</b>	<b>95 318</b>	<b>199 770</b>

**Note 37. Décaissements sur acquisition de placements à long terme :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2019
+ Participation ATL LLD	0	0	(996 000)
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(996 000)</b>

**Note 38. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2019
+ Remboursements sur fonds à capital risque	416 551	464 170	650 374
<b>Total</b>	<b>416 551</b>	<b>464 170</b>	<b>650 374</b>

**Note 39. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2019
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	22 000	49 912	79 464
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	12 131	143 641	183 791
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	5 269	33 039	44 275
- Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période		0 (21 714)	(21 714)
<b>Total</b>	<b>39 400</b>	<b>204 879</b>	<b>285 816</b>

**Note 40. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2019
+ Valeur brute des immobilisations cédées	24 950	0	113 335
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(24 950)	0	(104 592)
± Résultat de cession des immobilisations	25 004	0	59 189
<b>Total</b>	<b>25 004</b>	<b>0</b>	<b>67 932</b>

**Note 41. Dividendes versés :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2019
+ Détachement de dividendes	0	5 000 000	5 000 000
- Dividendes non versés	0	(35)	(35)
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>4 999 965</b>	<b>4 999 965</b>

**Note 42. Encaissements provenant des emprunts :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2019
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	0	0	20 000 000
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	0	30 071 250	42 690 250
+ Encaissements sur certificats de leasing	19 600 000	20 000 000	0
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	37 000 000	0	0
<b>Total</b>	<b>56 600 000</b>	<b>50 071 250</b>	<b>62 690 250</b>

**Note 43. Remboursement des emprunts :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2019
+ Remboursements sur emprunts obligataires	41 666 000	46 870 800	66 302 700
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	12 798 304	7 061 146	21 985 546
+ Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	0	0	12 644 412
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	3 890 735	4 645 157	21 000 000
+ Flux net sur certificats de leasing	0	7 000 000	15 000 000
- Couverture du risque de change avéré sur principal	0	0	-4 451 147
<b>Total</b>	<b>58 355 040</b>	<b>65 577 103</b>	<b>132 481 511</b>

**Note 44. Trésorerie :**

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2019
+ Avoirs en banques	13 770 140	13 413 831	17 557 454
- Découverts bancaires	(11 898)	(421 790)	(9 170)
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	0	79	79
+ Avoirs en caisse	29 299	20 635	31 915
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321	321
<b>Total</b>	<b>13 787 863</b>	<b>13 013 077</b>	<b>17 580 599</b>

**Note 45. Transactions avec les parties liées :***Nature des relations avec les parties liées :*

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

<b>A.T.B</b>	Actionnaire détenant 40,04% du capital de l'ATL et exerçant sur un contrôle les politiques opérationnelles et financières.
<b>ENNAKL</b>	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
<b>B.N.A</b>	Actionnaire détenant 10,77% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
<b>ATD SICAR</b>	Filiale de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2018 : 44,07%) (**)
<b>A.F.C</b>	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2018 : 31,07%) (**)
<b>SANADETT SICAV (*)</b>	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2018 : 12,08%) (**)
<b>S.I.C.A.R INVEST</b>	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2016 : 74,88%) (***)
<b>B.N.A CAPITAUX</b>	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2018 : 99,43%) (***)

(\*) OPCVM dont le gestionnaire est l'A.F.C et le dépositaire est l'A.T.B.

(\*\*) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

(\*\*\*) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

**Note 46. Eventualités :**

La société ATL a subi, du 13 mars au 18 juin 2017, un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 décembre 2016.

La notification des résultats de la vérification parvenue à la société le 19 juin et le 1<sup>er</sup> août 2017, fait état d'un redressement des cotisations dues au titre du régime légal, du régime complémentaire et du régime de réparation des préjudices résultant des accidents de travail de 552.880 DT outre les pénalités de retard.

Suivant jugement en date du 19/02/2019, la cour d'appel a annulé les certificats de contrainte émis à l'encontre de la société pour vice de procédure commis par la CNSS. Le recours de nouveau sur le fond étant à notre avis, toujours possible par la CNSS, une provision pour la somme de 283 KDT a été constituée pour couvrir ce risque.

A ce jour, la CNSS ne s'est pas pourvue en cassation contre lesdits jugements.

La CNSS a notifié un nouveau redressement pour le même montant et le même motif, l'ATL a intenté une affaire d'annulation devant la cours d'appel en se basant sur les anciennes répliques avec l'évocation du principe de l'autorité de la chose jugée. L'affaire est reportée à l'audience du 29/09/2020 pour réplique adverse.

**Note 47. Engagements hors bilan :****47.1. Autres engagements donnés :**

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD et BAD. Leur détail se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2019
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	16 315 014	18 806 902	17 560 958
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	4 881 514	5 687 323	5 107 606
<b>Total</b>	<b>21 196 528</b>	<b>24 494 225</b>	<b>22 668 564</b>

**47.2. Garanties reçues d'établissements bancaires :**

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

**Note 48. Evénements postérieurs à la clôture :**

Les présents états financiers intermédiaires ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 25 août 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**Note 49. Impact de la pandémie COVID 19 :**

Face à la pandémie covid 19, l'ATL s'est retrouvée, confrontée à une baisse de la demande, une hausse des impayés et le tout couronné par une incertitude concernant la signature des avenants de report et les modalités de refinancement des sociétés de leasing proposé par la BCT.

Ainsi :

- Le niveau de mise en force a enregistré une baisse de 26 % par rapport au 31/12/2019.
- Le montant des impayés à première demande a passé de 32 % en moyenne à 35% engendrant une aggravation du niveau des impayés de 32 % par rapport au 31/12/2019.
- L'encours financiers générateur des revenus a baissé de 4.4 % par rapport au 31/12/2019.

Les mesures gouvernementales et réglementaires, principalement le report des échéances, ont conduit l'ATL à considérer les éléments suivants pour dans la détermination des revenus et des provisions dans l'établissement de la situation financière au 30 juin 2020 :

- Pour les revenus :
  - Pour les contrats mis en force : traitement habituel tel décrit dans la note (c-3) - Revenus sur créances issues d'opérations de leasing.
  - Pour les contrats rééchelonnés : Constatation des profits résiduels sur la base du taux d'intérêt conventionnel prévu dans les contrats de leasing initiaux et sans application d'aucune pénalité. Au 30/06/2020, 1 773 contrats ont été concernés par cette mesure et le montant des produits s'élève à 2 077 Mille dinars.
  - Pour les contrats en arrêt de facturation en attente de rééchelonnement sur la base d'une demande justifiée : Prise en compte des intérêts sur les loyers échus et non facturés. Au 30/06/2020, 1 574 contrats ont été concernés par cette mesure et le montant des produits s'élève à 2 138 Mille dinars.
  
- Pour la détermination des provisions :

Les mesures de report des échéances des crédits dans le contexte de la crise liée au Coronavirus « Covid-19 » n'entraîne pas automatiquement le reclassement des engagements correspondants parmi les encours douteux et la comptabilisation de provisions en conséquence et ce en application l'article 2 paragraphe 4 de la circulaire n°6-2020 du 19 Mars 2020.

La détermination de la situation financière intermédiaire de l'ATL au 30/06/2020 n'a pas présentée de changement d'estimation des montants présentés dans les précédents états financiers intermédiaires ou dans les états financiers annuels précédents et n'a pas enregistré d'éléments inhabituels affectants les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou le flux de trésorerie durant le semestre en rapport avec la pandémie

Après la situation difficile qu'a connue la société durant le premier semestre, l'ATL a :

- réalisé une bonne reprise pendant les mois de juillet et août.
- pu garantir les ressources de refinancement nécessaires.
- pratiquement formaliser la mise en place des avenants de rééchelonnement.

**ARAB TUNISIAN LEASE**  
**Avis des Commissaires aux Comptes sur**  
**Les Etats Financiers Semestriels Arrêtés au 30 juin 2020**

1- En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l'Arab Tunisian Lease couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020 et faisant apparaître un total des capitaux propres de 97 405 Mille Dinars y compris un résultat bénéficiaire de 1 098 Mille Dinars.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers intermédiaires**

2- L'élaboration des états financiers relève de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « ARAB TUNISIAN LEASE ». Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers semestriels sur la base de notre examen limité.

### **Etendue de l'examen limité**

**3-** Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

### **Avis sur les états financiers semestriels**

**4-** Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers semestriels ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société « ARAB TUNISIAN LEASE » au 30 juin 2020 conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

### **Paragraphe d'observation**

**5-** Nous attirons votre attention la note 49 « Impact de la pandémie COVID 19 », qui décrit les événements liés à la crise sanitaire COVID-19 et ses impacts sur l'activité de la société ainsi que les traitements adoptés en matière de prise en compte des revenus et en matière d'évaluation des engagements liés à la suspension des échéances de leasing.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

**Tunis, le 31 Août 2020**

**Les commissaires aux comptes**

**FMBZ KPMG**

**Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**Cabinet CMC**

**Mr Chérif BEN ZINA**

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

### **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL -** Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001TUNIS

La COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2020, accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Mustapha MEDHIOUB et M. Nouredine Ben ARBIA.

#### COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

#### **BILAN ARRETE AU 30 juin 2020** (exprimé en dinar tunisien)

<b>ACTIFS</b>	Notes	<u>30 Juin</u> <u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>
Caisses et avoirs auprès des banques	4	15 389 306	17 409 438	10 885 757
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	499 651 775	503 945 493	503 266 572
Portefeuille-titres commercial	6	115 930	309 990	37 318 719
Portefeuille d'investissement	7	37 606 980	34 792 483	33 024 660
Valeurs immobilisées	8	8 512 376	7 350 496	8 588 456
Autres actifs	9	12 681 299	14 376 287	13 168 250
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<u><u>573 957 666</u></u>	<u><u>578 184 188</u></u>	<u><u>606 252 414</u></u>
<b>PASSIFS</b>	Notes	<u>30 Juin</u> <u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>
Dettes envers la clientèle	10	4 827 014	4 970 784	4 598 991
Emprunts et dettes rattachées	11	435 516 772	420 411 526	442 818 446
Fournisseurs et comptes rattachés	12	32 892 969	62 227 455	61 591 991
Autres passifs	13	6 462 199	6 703 913	6 660 105
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<u><u>479 698 953</u></u>	<u><u>494 313 677</u></u>	<u><u>515 669 534</u></u>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		40 568 843	40 765 614	40 576 650
Résultats reportés		15 275 294	15 275 294	15 275 294
Actions propres		(3 490 388)	(3 434 231)	(3 488 663)
Résultat en instance d'affectation		13 219 598	-	-
Résultat de la période		3 685 365	6 263 834	13 219 598
<b>Total des capitaux propres</b>	14	<u><u>94 258 713</u></u>	<u><u>83 870 511</u></u>	<u><u>90 582 880</u></u>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<u><u>573 957 666</u></u>	<u><u>578 184 188</u></u>	<u><u>606 252 414</u></u>



COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

AU 30 juin 2020

(Exprimé en dinar tunisien)

		<b>30 Juin</b>	<b>31 Décembre</b>
		<b><u>2020</u></b>	<b><u>2019</u></b>
	<b><u>Notes</u></b>		<b><u>2019</u></b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
		<b>86 599 272</b>	<b>83 916 531</b>
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	39- A-1	10 508 619	12 397 781
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	39- A-2	75 090 653	82 938 623
Engagements sur titres	39- A-3	1 000 000	1 000 000
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
		<b>696 809 794</b>	<b>729 494 944</b>
Cautions Reçues	39- B-1	240 118 871	246 379 154
Garanties Reçues	39- B-2	21 477 011	21 477 011
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	39- B-3	89 317 034	92 064 839
Valeurs des biens, objet de leasing	39- B-4	345 896 877	387 896 819
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>			
		<b>21 550 000</b>	<b>13 000 000</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	39- C-1	21 550 000 **	50 400 000 *

(\*) Dont l'équivalent d'un montant de 12.000.000 Euro.

(\*\*) Dont l'équivalent d'un montant de 5.000.000 Euro.

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**

**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

**ETAT DE RESULTAT**

**Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 2020**

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	31 054 081	31 838 543	64 835 649
Intérêts et charges assimilées	16	(20 160 005)	(19 028 373)	(38 849 368)
Produits des placements	17	1 606 370	1 421 790	2 508 817
Autres produits d'exploitation	18	106 366	85 211	213 865
<b>Produit net</b>		<u>12 606 812</u>	<u>14 317 171</u>	<u>28 708 962</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Charges de personnel	19	2 736 264	2 654 721	5 449 288
Dotations aux amortissements	20	296 720	286 134	580 756
Autres charges d'exploitation	21	1 520 179	1 386 297	2 811 577
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<u>4 553 164</u>	<u>4 327 152</u>	<u>8 841 620</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<u>8 053 648</u>	<u>9 990 019</u>	<u>19 867 342</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	22	2 996 696	1 741 112	1 554 021
Dotations nettes aux autres provisions	23	55 285	478 918	1 475 068
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>5 001 668</u>	<u>7 769 990</u>	<u>16 838 253</u>
Autres gains ordinaires	24	19 214	41 596	293 443
Autres pertes ordinaires	25	(235)	(476)	(789)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<u>5 020 646</u>	<u>7 811 110</u>	<u>17 130 907</u>
Impôts sur les bénéfices	26	(988 245)	(1 504 296)	(3 602 521)
Contribution sociale de solidarité	26	(84 707)	(42 980)	(308 788)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<u>3 947 694</u>	<u>6 263 834</u>	<u>13 219 598</u>
Contribution Conjoncturelle	26	(262 329)	-	-
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<u>3 685 365</u>	<u>6 263 834</u>	<u>13 219 598</u>
<b>Résultat par action</b>		<b>0,773</b>	<b>1,311</b>	<b>2,769</b>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16 Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 2020

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>				
Encaissements reçus des clients	27	131 966 247	175 943 528	367 896 824
Investissements dans les contrats de Leasing	28	(122 984 680)	(115 874 272)	(268 243 251)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	29	(4 129 572)	(4 078 408)	(8 472 742)
Intérêts payés	30	(21 366 207)	(20 198 545)	(39 398 648)
Impôts et taxes payés	31	(7 874 393)	(7 809 219)	(14 839 082)
Placement monétaire	6	37 202 789	9 797 053	(27 211 676)
Autres flux liés à l'exploitation	37	1 248 323	(1 393 922)	(205 137)
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		<u>14 062 506</u>	<u>36 386 214</u>	<u>9 526 287</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(282 895)	(140 034)	(1 681 669)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	69 000	1 230	2 480
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	34	(6 455 000)	(3 140 582)	(4 405 582)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	35	2 902 132	8 027 494	10 092 092
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>		<u>(3 766 763)</u>	<u>4 748 108</u>	<u>4 007 321</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Décassements suite au rachat des actions propres	14	(1 725)	(187 160)	(241 591)
Dividendes et autres distributions	36	(7 807)	(4 784 316)	(4 973 280)
Encaissements provenant des emprunts	11	154 071 000	147 631 000	380 594 000
Remboursements d'emprunts	11	(159 853 662)	(182 153 956)	(393 796 529)
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</i>		<u>(5 792 194)</u>	<u>(39 494 432)</u>	<u>(18 417 400)</u>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b><u>4 503 549</u></b>	<b><u>1 639 890</u></b>	<b><u>(4 883 792)</u></b>
Trésorerie au début de l'exercice	4	10 885 757	15 769 548	15 769 548
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	15 389 306	17 409 438	10 885 757

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

#### *1-1 Présentation de la société*

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 30 juin 2020, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

#### *1-2 Régime fiscal de la société*

##### 1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

*L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.*

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

### 1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

### 1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

### **Note 2 : Référentiel comptable**

Les états financiers semestriels au 30 juin 2020 ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promu par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018, et le circulaire BCT n° 2020-06 du 19 mars 2020.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Aucun changement dans la structure de la CIL, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité n'ont eu lieu pendant la période intermédiaire.

### ***Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :***

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

#### ***3-1 Bases de mesure***

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

#### ***3-2 Unité monétaire***

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

#### ***3-3 Sommaire des principales méthodes comptables***

##### ***3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :***

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

### *3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :*

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

### *Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :*

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

#### *A- Actifs courants*

#### *B1- Actifs nécessitant un suivi particulier*

*B2- Actifs incertains*

*B3- Actifs préoccupants*

*B4- Actifs compromis*

*Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :*

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

*Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :*

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances. Cette *décision* a été annulée par le conseil d'administration réuni le 17 mars 2020.

Ce changement dans les méthodes d'estimation n'a eu aucun impact sur les comptes, dans la mesure où les garanties retenues n'ont concerné que les actifs courants et les actifs nécessitant un suivi particulier.

*La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.*



*Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :*

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés avant 2014 en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 06-2020 du 19 mars 2020 relative aux mesures exceptionnelles de soutien en faveur des entreprises et aux professionnels, les périodes de report des échéances ne sont pas prises en compte pour le calcul de l'antériorité des impayés prévue par la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents et ne sont pas considérés comme restructuration des crédits.

#### **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

#### *3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :*

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

#### *3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

##### **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

##### **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

### **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### *3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes*

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### *3-3-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères*

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

#### *3-3-7 Immobilisations corporelles et incorporelles :*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

#### *3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :*

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

#### *3-3-9 Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

#### *3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :*

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

#### *3-3-10 Avantages au personnel :*

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

#### ***Avantages à court terme***

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

#### ***Avantages postérieurs à l'emploi***

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges. Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

### ***3-4 Impact de la pandémie COVID-19***

#### **a- Constatation des revenus au titre du premier semestre 2020**

L'année 2020 s'est caractérisée par le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui a eu des répercussions négatives sur l'ensemble de l'économie mondiale.

En vue d'atténuer les retentissements économiques et financiers de cette pandémie à l'échelle nationale, plusieurs mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises et aux professionnels, relatives à la période allant du 1er Mars au 30 Septembre 2020, tel que prévu par la circulaire de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020.

A ce titre, la CIL a traité 4.902 contrats totalisant 293.669 KDT d'encours financier et se traduisant par des reports d'échéances en principal de l'ordre de 52.260 KDT.

Les intérêts courus et non perçus au titre de ces contrats s'élèvent, au 30 juin 2020, à 7.412 KDT et ont été constatés en produits de la période close à cette date.

#### **b- Impact des mesures conjoncturelles sur le risque de crédit**

Les conséquences de l'impact économique sur les pertes de crédit attendues ont été prises en comptes, pour refléter les spécificités de la crise sanitaire actuelle.

A cet égard, compte tenu des caractères exceptionnels du ralentissement économique du premier semestre 2020 liés aux mesures de confinement temporaires et du soutien apportées par le gouvernement, les critères classiques d'appréciation du risque de crédit basés sur les principes édictés par la circulaire de la BCT n°91-24 telle qu'elle a été modifiée par les circulaires subséquentes, ont été adaptés afin de tenir compte des conséquences de la circulaire BCT n°2020-06.

A ce titre, les reports d'échéances de paiement accordés aux clients ont été considérés comme ne répondant pas à une difficulté financière des clients, mais plutôt à une crise de liquidité passagère et en conséquence, le risque de crédit n'a pas été considéré, par défaut, comme ayant augmenté significativement.

#### **c- Impact économique de la crise du COVID19**

Les risques de la prolongation de la crise COVID19 et d'ajustement, à la baisse, des perspectives économiques en raison de l'évolution de la pandémie demeurent significatifs.

En effet, il n'est pas exclu que des risques latents au niveau de la reprise de l'activité commerciale ou bien au niveau de la perte de crédit, se matérialisent à partir du 4ème trimestre 2020, suite à une éventuelle extension de la crise sanitaire ou bien suite à la reprise d'un rythme normal de facturation des échéances de leasing.

De ce fait, le risque d'aggravation de la situation économique, intégrant la possibilité d'une crise financière systémique, demeure présent. Néanmoins, il n'existe aucune incertitude significative susceptible de jeter un doute sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

A l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière future de la société ne peut pas être estimé d'une manière fiable.

#### NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Banques	15 299 441	17 161 946	10 697 871
- Caisses	89 865	247 492	187 886
<b>Total</b>	<b><u>15 389 306</u></b>	<b><u>17 409 438</u></b>	<b><u>10 885 757</u></b>

#### NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
<b>Créances sur contrats mis en force</b>	<b>535 341 475</b>	<b>537 027 229</b>	<b>536 327 286</b>
Encours financiers	482 651 841	496 531 896	497 597 833
Impayés	46 824 813	43 082 776	41 446 274
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	7 412 467	-	-
Intérêts échus différés	(1 547 647)	(2 587 443)	(2 716 821)
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>	<b>2 004 522</b>	<b>1 375 542</b>	<b>568 714</b>
<b>Total brut des créances de leasing</b>	<b><u>537 345 997</u></b>	<b><u>538 402 772</u></b>	<b><u>536 895 999</u></b>
<b>A déduire couverture</b>			
Provisions pour dépréciation des encours	(9 796 376)	(7 506 067)	(9 422 142)
Provisions pour dépréciation des impayés	(19 808 648)	(17 936 809)	(17 181 536)
Provision collective	(3 324 000)	(4 694 000)	(3 324 000)
Produits réservés	(4 765 197)	(4 320 402)	(3 701 749)
<b>Total net des créances de leasing</b>	<b><u>499 651 775</u></b>	<b><u>503 945 493</u></b>	<b><u>503 266 572</u></b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b><u>498 166 547</u></b>
<b>Additions de la période</b>	
- Investissements	80 522 155
- Relocations & transferts	2 324 156
<b>Retraits de la période</b>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(260 545)
- Cessions anticipées	(6 998 184)
- Relocations & transferts	(2 267 747)
- Remboursements du capital	(86 830 020)
<b>Solde au 30 juin 2020</b>	<b><u>484 656 363</u></b>

L'analyse de l'encours des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
<b>- Paiements minimaux sur contrats actifs</b>			
- A recevoir dans moins d'un an	211 406 744	225 799 464	234 845 451
- A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	349 173 615	351 625 298	343 526 268
- A recevoir dans plus de de 5 ans	3 858 610	5 473 711	3 552 197
<b>Total des paiements minimaux sur contrats actifs</b>	<u><b>564 438 969</b></u>	<u><b>582 898 473</b></u>	<u><b>581 923 915</b></u>
<b>- Produits financiers non acquis</b>			
- Revenus non acquis à moins d'un an	41 780 021	44 624 434	47 135 878
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	47 246 581	47 578 318	44 671 225
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	290 432	527 233	257 736
<b>Total des produits financiers non acquis</b>	<u><b>89 317 034</b></u>	<u><b>92 729 985</b></u>	<u><b>92 064 839</b></u>
- Valeurs résiduelles	116 581	199 127	290 564
- Contrats suspendus ordinaires	-	25 032	49 717
- Contrats suspendus contentieux	7 413 326	6 139 249	7 398 476
- Contrats en instance de mise en force	2 004 522	1 375 542	568 714
<b><u>Encours des contrats</u></b>	<u><b>484 656 363</b></u>	<u><b>497 907 438</b></u>	<u><b>498 166 547</b></u>

**Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	284 916 841	171 738 903	12 805 387	2 429 607	10 761 103	482 651 841
Impayés	1 993 550	18 018 497	4 776 617	2 043 200	19 992 948	46 824 813
Contrats en instance de mise en force	2 004 522	-	-	-	-	2 004 522
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>288 914 914</b>	<b>189 757 401</b>	<b>17 582 004</b>	<b>4 472 806</b>	<b>30 754 051</b>	<b>531 481 176</b>
Avances reçues (*)	(4 278 459)	(1 435)	-	-	(542 045)	(4 821 939)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>284 636 455</b>	<b>189 755 966</b>	<b>17 582 004</b>	<b>4 472 806</b>	<b>30 212 007</b>	<b>526 659 238</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>10 447 819</b>	<b>60 800</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 508 619</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>295 084 274</b>	<b>189 816 766</b>	<b>17 582 004</b>	<b>4 472 806</b>	<b>30 212 007</b>	<b>537 167 857</b>
Produits réservés	-	-	(1 035 618)	(425 456)	(3 304 123)	(4 765 197)
Provisions sur encours financiers	-	-	(68 611)	(191 699)	(9 536 067)	(9 796 376)
Provisions sur impayés	-	-	(1 976 678)	(1 165 944)	(16 666 027)	(19 808 648)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(3 080 907)</b>	<b>(1 783 099)</b>	<b>(29 506 217)</b>	<b>(34 370 222)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>295 084 274</b>	<b>189 816 766</b>	<b>14 501 097</b>	<b>2 689 708</b>	<b>705 790</b>	<b>502 797 635</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>3,27%</b>	<b>0,83%</b>	<b>5,62%</b>	
			<b>9,73%</b>			
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2019</b>			<b>6,66%</b>			
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 30 juin 2019</b>			<b>7,92%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			<b>17,52%</b>	<b>39,87%</b>	<b>97,66%</b>	
			<b>65,76%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2019</b>			<b>83,09%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 30 juin 2019</b>			<b>67,71%</b>			

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)



## NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Certificats de Dépôt	-	-	37 000 000
- Titres SICAV	115 930	309 990	318 719
<b>Total</b>	<b>115 930</b>	<b>309 990</b>	<b>37 318 719</b>

Les titres SICAV se détaillent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
LA GENERALE OBLIG-SICAV	1 000	115,930	115 930
Total			<b>115 930</b>

## NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Titres de participation	3 305 368	4 305 308	3 305 368
- Titres immobilisés	36 634 032	32 060 395	32 054 032
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000	2 000
<b>Montant brut</b>	<b>39 941 400</b>	<b>36 367 703</b>	<b>35 361 400</b>
<b>A déduire :</b>			
- Versement restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)	(1 000 000)
<b>Montant libéré</b>	<b>38 941 400</b>	<b>35 367 703</b>	<b>34 361 400</b>
<b>A déduire :</b>			
- Provisions pour dépréciation	(1 334 420)	(575 220)	(1 336 740)
<b>Montant net</b>	<b>37 606 980</b>	<b>34 792 483</b>	<b>33 024 660</b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<b>Soldes au 31 Décembre 2019</b>	<b>32 054 032</b>	<b>31 054 032</b>	<b>1 000 000</b>
<u>Acquisitions de la période</u>			
- CIL SICAR FONDS N° 9	6 455 000	6 455 000	
<u>Cessions de la période</u>			
- Société DAR EL JELD	(1 675 000)	(1 675 000)	
- Société EMP	(200 000)	(200 000)	
<b>Soldes au 30 Juin 2020</b>	<b>36 634 032</b>	<b>35 634 032</b>	<b>1 000 000</b>

Le portefeuille titres s'analyse au 30 juin 2020 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<b><u>Titres de participation</u></b>							
* Compagnie Générale d'investissement	249 908	5,224	5,000	1 305 488	243 770	De 1998 à 2017	99,96%
* CIL SICAR	1 999 880	1,000	1,000	1 999 880	-	2011/2013	99,99%
<b><u>Total des titres de participation</u></b>				<b><u>3 305 368</u></b>	<b><u>243 770</u></b>		
<b><u>Titres immobilisés</u></b>							
* Société DAR EL JELD	8 250	100,000	100,000	825 000	-	2015/2016	7,37%
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	-	2012	9,97%
* Société LA GRIFFE	25 000	10,000	10,000	250 000	-	2013	14,71%
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	-	2015/2017	18,38%
* Société PRO IMMO HAMMAMET	3 995	10,000	10,000	39 950	-	2014	9,40%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07% (*)
* Société RED TEC	450	100,000	100,000	45 000	-	2015	10,23%
* CIL SICAR FONDS N° 1				303 700	-	2014	
* Société MCS	4 000	100,000	100,000	400 000	-	2017	15,38%
* Société TRUST IMMO	62 650	1,000	1,000	62 650	-	2014	10,99%
* Société SEI	907	100,000	100,000	90 700	70 300	2014	9,55%
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	553	100,000	100,000	55 300	-	2014	6,14%
* Société HOLFOOD	525	100,000	100,000	52 500	-	2015	10,50%
* Société ECOLE EL EUCH	1 998	10,000	10,000	19 980	-	2015	5,88%
* Société CLINIQUE LES PINS	1 00 000	10,000	10,000	1 000 000	500 000	2015	5,78%
* Société HF CONSULTING	562	10,000	10,000	5 620	5 620	2015	3,31%
* Société LES DELICES DE MAMAN	7 000	10,000	10,000	70 000	-	2015	7,00%
* Société TECNO SAHEL CONSULTING	300	100,000	100,000	30 000	-	2016	15,00%
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	137 000	2016	24,17% (*)
* Société SIFAT	5 000	10,000	10,000	50 000	-	2016	14,08%
* CIL SICAR FONDS N° 2	8 240		100,000	824 000	-	2016	
* Société SH CONSULTING	750	100,000	100,000	75 000	-	2016	15,00%
* CIL SICAR FONDS N° 3				2 650 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 4				900 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 5				600 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 6				300 000	-	2016	
* Société MEDPLAST	30 000	10,000	10,000	300 000	-	2016	7,30%
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	-	2017	22,22% (*)
* CIL SICAR FONDS N° 7				2 770 000	-	2018	
* BIAT	40 000	120,000	10,000	4 800 000	314 520	2018	0,24%
* Société PROINJECT	5 000	100,000	100,000	500 000	-	2018	0,65%
* Société UNIPACK	2 00 000	10,000	10,000	2 000 000	-	2018	1,93%
* Société MAS EXPORT	4 200	100,000	100,000	420 000	-	2018	29,68% (*)
* Société POLYBAT	21 90 000	1,000	1,000	2 190 000	-	2018	30,00% (*)
* Société TUNIFRIES	8 870	100,000	100,000	887 000	-	2018	13,60%
* Société VOLTEQ PLUS	47 000	10,000	10,000	470 000	-	2019	29,94% (*)
* Société Industrielle Engrais du Sud	7 95 000	1,000	1,000	795 000	-	2019	30,00% (*)
* CIL SICAR FONDS N° 8				3 140 582	-	2019	
* CIL SICAR FONDS N° 9				6 455 000	-	2020	
<b><u>Total des titres immobilisés</u></b>				<b><u>36 634 032</u></b>	<b><u>1 090 650</u></b>		
<b><u>Total</u></b>				<b><u>39 939 400</u></b>	<b><u>1 334 420</u></b>		

(\*) : La CIL n'exerce ni de contrôle ni d'influence notable sur ces sociétés malgré que sa participation dépasse les 20%.

## NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

**TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**  
**ARRETE AU 30 JUN 2020**  
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Régularisations et reclassement	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	144 592	-		-	144 592	133 821	3 525	-	137 347	7 245
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>144 592</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>144 592</b>	<b>133 821</b>	<b>3 525</b>	<b>-</b>	<b>137 347</b>	<b>7 245</b>
Immeubles	5,0%	6 847 540	-			6 847 540	3 417 524	134 309	-	3 551 832	3 295 708
Matériel de transport	20,0%	1 367 474	103 600	-	(161 960)	1 309 114	906 282	111 600	(107 972)	909 909	399 205
Equipements de bureau	10,0%	495 072	17 245		-	512 317	338 892	12 951	-	351 843	160 474
Matériel informatique	33,3%	335 057	39 522		-	374 579	299 490	11 681	-	311 170	63 408
Installations générales	10,0%	773 569	127 528		-	901 097	404 751	30 922	-	435 673	465 424
Immeubles hors exploitation (*)		4 076 749	5 000		-	4 081 749	-	-	-	-	4 081 749
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		49 163	-	(10 001)	-	39 162	-	-	-	-	39 162
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>13 944 623</b>	<b>292 896</b>	<b>(10 001)</b>	<b>(161 960)</b>	<b>14 065 558</b>	<b>5 366 938</b>	<b>301 462</b>	<b>(107 972)</b>	<b>5 560 428</b>	<b>8 505 131</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>14 089 215</b>	<b>292 896</b>	<b>(10 001)</b>	<b>(161 960)</b>	<b>14 210 150</b>	<b>5 500 759</b>	<b>304 987</b>	<b>(107 972)</b>	<b>5 697 774</b>	<b>8 512 376</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.  
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(\*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.  
Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

## NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Prêts au personnel	5 617 992	4 725 197	4 641 303
- Personnels, avances et acomptes	29 155	17 084	15 130
- Créances sur cessions d'immobilisations	16 413	531 837	59 217
- Avances aux fournisseurs	1 002	31 139	24 125
- Etat, crédit de TVA	-	188 288	-
- Compte d'attente / avance de TVA	249 531	322 375	268 051
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés (voir note 26)	100 795	-	-
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	3 366 960	5 967 110	5 362 398
- Produits à recevoir des tiers	2 118 566	1 629 540	1 100 573
- Compte d'attente	160 969	108 258	106 518
- Charges constatées d'avance	150 068	197 749	24 196
- Autres comptes débiteurs	325 033	285 835	279 931
- Compte courant, fonds gérés	-	61 230	544 595
- Charges à répartir (A)	1 333	4 000	2 666
- Frais d'émission des emprunts locaux (A)	274 330	350 799	267 899
- Frais d'émission des emprunts étrangers (A)	807 815	487 274	1 002 705
<b>Total brut</b>	<b><u>13 219 961</u></b>	<b><u>14 907 714</u></b>	<b><u>13 699 307</u></b>
<b>A déduire :</b>			
- Provisions	(538 662)	(531 427)	(531 057)
<b>Total net</b>	<b><u>12 681 299</u></b>	<b><u>14 376 287</u></b>	<b><u>13 168 250</u></b>

(A) Les charges à répartir et les frais d'émission des emprunts s'analysent comme suit :

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS**

**AU 30 JUIN 2020**

(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Charges à répartir (a)	33%	752 863	-	752 863	750 197	1 333	751 530	1 333
Frais d'émission des emprunts locaux	(b)	5 063 021	94 383	5 157 404	4 795 122	87 953	4 883 075	274 330
Frais d'émission des emprunts étrangers	(b)	1 835 185	-	1 835 185	832 480	194 890	1 027 370	807 815
<b>TOTAUX</b>		<b>7 651 069</b>	<b>94 383</b>	<b>7 745 452</b>	<b>6 377 798</b>	<b>284 176</b>	<b>6 661 975</b>	<b>1 083 478</b>

(a) Les charges à répartir concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA ), les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous, ainsi que les frais de la mise en place d'un outil de scoring et des frais d'implémentation du reporting IFRS.

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(b) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à D : 282.843 figure parmi les charges financières.

## NOTE 10 : *DETTES ENVERS LA CLIENTELE*

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	4 821 939	4 965 709	4 593 916
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075	5 075
<b><u>Total</u></b>	<b><u>4 827 014</u></b>	<b><u>4 970 784</u></b>	<b><u>4 598 991</u></b>

## NOTE 11 : *EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES*

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Banques locales	172 828 284	184 771 741	165 772 000
- Banques étrangères	140 815 973	86 549 351	151 969 519
- Emprunts obligataires	69 210 800	96 496 200	84 896 200
- Certificats de dépôt	13 500 000	23 000 000	5 500 000
- Certificats de leasing	28 000 000	18 000 000	22 000 000
<b><u>Total emprunts</u></b>	<b><u>424 355 057</u></b>	<b><u>408 817 292</u></b>	<b><u>430 137 719</u></b>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	5 698 030	7 429 897	5 115 043
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	4 061 568	1 875 027	2 581 892
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 621 524	2 719 871	4 984 768
- Intérêts courus sur certificats de leasing	389 774	140 401	303 265
- Intérêts et commissions constatées d'avance sur certificats de dépôt	(275 239)	(270 311)	(40 350) *
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(290 908)	(265 873)	(232 380)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(19 149)	(27 957)	(23 529)
- Charges constatées d'avance sur certificats de leasing	(23 884)	(6 823)	(7 982) *
<b><u>Total dettes rattachées</u></b>	<b><u>11 161 715</u></b>	<b><u>11 594 234</u></b>	<b><u>12 680 728</u></b>
<b><u>Total</u></b>	<b><u>435 516 772</u></b>	<b><u>420 411 526</u></b>	<b><u>442 818 446</u></b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité, présentés initialement sous la même rubrique "Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt et certificats de leasing".

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**  
**ARRETE AU 30 JUIN 2020**  
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BH (2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	682 495	-	682 495	-	-	-
AMEN BANK (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (1/2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
BT (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (2/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (3/2015)	7 500 000	Annuellement (2016-2020)	1 500 000	-	-	1 500 000	-	1 500 000
ATB (2015)	2 500 000	Annuellement (2016-2020)	500 000	-	-	500 000	-	500 000
ATIJARI BANK (1/2015)	6 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
ATIJARI BANK (2/2015)	4 000 000	Annuellement (2016-2020)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000
AMEN BANK (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	1 400 000	-	350 000	1 050 000	350 000	700 000
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 200 000	-	-	1 200 000	600 000	600 000
AMEN BANK (3/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	800 000	-	-	800 000	400 000	400 000
AMEN BANK (4/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	1 000 000	-	-	1 000 000	500 000	500 000
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	-	4 000 000	2 000 000	2 000 000
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
ATTIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	6 000 000	-	-	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	6 000 000	-	-	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 800 000	-	-	1 800 000	1 200 000	600 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 500 000	-	-	1 500 000	1 000 000	500 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 500 000	-	-	1 500 000	1 000 000	500 000
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**  
**ARRETEAU 30 JUIN 2020**  
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 156 172	-	915 554	3 240 617	2 247 241	993 376
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (2/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	6 666 667	-	3 333 333	3 333 333	-	3 333 333
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	3 500 000	-	500 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 600 000	-	-	1 600 000	1 200 000	400 000
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 600 000	-	-	1 600 000	1 200 000	400 000
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	800 000	-	-	800 000	600 000	200 000
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 500 000	500 000
Amen Bank 4/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2020)	500 000	-	-	500 000	-	500 000
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 500 000	500 000
BT (3/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
Amen Bank (5/2018)	1 500 000	Annuellement (2019-2023)	750 000	-	-	750 000	-	750 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2020)	6 666 667	-	-	6 666 667	-	6 666 667
BIAT (2/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	5 000 000	-	-	5 000 000	-	5 000 000
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
Amen Bank (1/2019)	1 500 000	Annuellement (2019-2020)	750 000	-	-	750 000	-	750 000
Amen Bank (2/2019)	1 000 000	Annuellement (2019-2020)	500 000	-	-	500 000	-	500 000
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2019-2021)	5 000 000	-	1 666 667	3 333 333	1 666 666	1 666 667
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
BIAT (3/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2021)	5 000 000	-	1 666 667	3 333 333	1 666 667	1 666 667
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 600 000	400 000
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (4/2019)	10 000 000	Annuellement (2020-2022)	10 000 000	-	-	10 000 000	6 666 667	3 333 333
ATB (1/2020)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
Amen Bank (1/2020)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)	-	4 000 000	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT (1/2020)	1 410 000	Trimestriellement (2020-2022)	-	1 410 000	-	1 410 000	940 000	470 000
BT (2/2020)	2 800 000	Trimestriellement (2020-2022)	-	2 800 000	-	2 800 000	1 866 664	933 336
BT (3/2020)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)	-	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	-
BT (4/2020)	811 000	Trimestriellement (2020-2022)	-	811 000	-	811 000	540 664	270 336
BTE	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)	-	1 500 000	-	1 500 000	1 244 748	255 252
ATTIJARI BANK (1/2020)	660 000	Trimestriellement (2020-2021)	-	660 000	-	660 000	271 715	388 285
ATTIJARI BANK (2/2020)	1 390 000	Trimestriellement (2020-2021)	-	1 390 000	-	1 390 000	572 248	817 752
BIAT	19 000 000	Crédits relais	-	19 000 000	6 000 000	13 000 000	-	13 000 000
<b>Sous-total</b>			<b>165 772 000</b>	<b>39 571 000</b>	<b>32 514 716</b>	<b>172 828 284</b>	<b>89 833 280</b>	<b>82 995 004</b>



**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**  
**ARRETE AU 30 JUIN 2020**  
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>								
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2027)	3 648 112	-	714 286	2 933 826	1 505 254	1 428 572
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	13 133 333	-	333 333	12 800 000	11 922 222	877 778
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	2 142 857	-	357 143	1 785 714	1 071 428	714 286
BERD	EUR 15 000 000	Semestriellement (2016-2020)	1 483 571	-	1 483 571	-	-	-
BERD	25 000 000	Semestriellement (2019-2022)	21 571 429	-	3 571 429	18 000 000	10 857 143	7 142 857
SANAD	EUR 10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	23 551 500	-	3 364 500	20 187 000	13 458 000	6 729 000
GGF	EUR 3 000 000	Semestriellement (2019-2023)	7 975 716	-	1 329 284	6 646 432	5 791 861	854 571
SANAD II	EUR 6 000 000	Semestriellement (2020-2024)	18 741 000	-	-	18 741 000	14 576 338	4 164 662
GGF II	EUR 2 000 000	Semestriellement (2021-2024)	6 282 000	-	-	6 282 000	4 478 002	1 803 998
PROPARCO	EUR 12 000 000	Semestriellement (2021-2025)	37 800 000	-	-	37 800 000	33 600 000	4 200 000
EBRD	EUR 5 000 000	Semestriellement (2021-2025)	15 640 000	-	-	15 640 000	15 640 000	-
<u>Sous-total</u>			<u>151 969 519</u>	<u>-</u>	<u>11 153 546</u>	<u>140 815 973</u>	<u>112 900 248</u>	<u>27 915 724</u>
<u>Total des crédits bancaires</u>								
			<u>317 741 519</u>	<u>39 571 000</u>	<u>43 668 261</u>	<u>313 644 257</u>	<u>202 733 528</u>	<u>110 910 728</u>
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)						
CIL 2013/1	13 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 600 000	-	-	2 600 000	-	2 600 000
CIL 2014/1	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
CIL 2015/1	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
CIL 2015/2	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	5 000 000	-	-	5 000 000	-	5 000 000
CIL 2016/1	30 000 000	Annuellement (2017-2021)	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
CIL 2016/2	26 000 000	Annuellement (2018-2022)	15 600 000	-	5 200 000	10 400 000	5 200 000	5 200 000
CIL 2017/1	21 227 000	Annuellement (2018-2022)	12 736 200	-	4 245 400	8 490 800	4 245 400	4 245 400
CIL 2017/2	16 200 000	Annuellement (2019-2023)	12 960 000	-	3 240 000	9 720 000	6 480 000	3 240 000
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			<u>84 896 200</u>	<u>15 000 000</u>	<u>30 685 400</u>	<u>69 210 800</u>	<u>36 925 400</u>	<u>32 285 400</u>

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**

**ARRETE AU 30 JUIN 2020**

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CERTIFICATS DE DEPOT &amp; CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>								
Certificats de dépôt			5 500 000	11 500 000	3 500 000	13 500 000	-	13 500 000
<u>Sous-total</u>			5 500 000	11 500 000	3 500 000	13 500 000	-	13 500 000
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificats EL BARAKA BANK			17 000 000	28 000 000	32 000 000	13 000 000	-	13 000 000
Certificats WIFAK BANK			5 000 000	60 000 000	50 000 000	15 000 000	-	15 000 000
<u>Sous-total</u>			22 000 000	88 000 000	82 000 000	28 000 000	-	28 000 000
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT &amp; DES CERTIFICATS DE LEASING</u>			27 500 000	99 500 000	85 500 000	41 500 000	-	41 500 000
<u>TOTAL GENERAL</u>			430 137 719	154 071 000	159 853 662	424 355 057	239 658 929	184 696 128

## NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	420 994	406 433	219 484
- Factures non parvenues	59 510	51 260	51 260
<u>Sous total</u>	<u>480 504</u>	<u>457 693</u>	<u>270 744</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats d'immobilisations	2 976 269	7 601 899	3 557 221
- Effets à payer	29 340 420	53 841 269	57 650 305
- Retenue de garantie et assurance décennale	95 776	326 594	95 776
- Factures non parvenues	-	-	17 946
<u>Sous total</u>	<u>32 412 465</u>	<u>61 769 761</u>	<u>61 321 247</u>
<b><u>Total</u></b>	<b><u>32 892 969</u></b>	<b><u>62 227 455</u></b>	<b><u>61 591 991</u></b>

## NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Personnel rémunération dû	60 000	-	4 015
- Personnel, provisions pour congés payés	346 128	327 313	346 520
- Personnel, oppositions sur salaires	184	308	196
- Personnel, autres charges à payer	462 123	343 463	546 579
- Etat, retenues sur salaires	32 911	55 591	36 414
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	380 345	390 369	526 546
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	148 989	57 707	24 638
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	42 250	2 375	45 000
- Etat, TVA à payer	293 711	-	376 605
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	-	562 869	757 125
- Contribution conjoncturelle (voir note 26)	262 329	-	-
- Contribution sociale de solidarité (voir note 26)	84 707	42 980	308 788
- Etat, autres impôts et taxes à payer	15 987	20 091	26 041
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	10 384	9 819	10 396
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	43 746	43 746	43 746
- CNSS	294 661	303 884	219 827
- CAVIS	21 472	33 329	29 507
- CNAM	20 669	23 026	18 129
- Assurance Vie	6 344	6 344	6 344
- Assurance Groupe	78 859	79 419	39 356
- Autres comptes créditeurs	363 039	162 180	263 193
- Avances sur cessions titres immobilisés	675 905	722 961	283 005
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	78 121	73 979	78 211
- Prestataires Recouvrement	227 118	360 762	253 776
- Prestataires Assurances	1 130 655	1 757 087	1 052 067
- Compte courant, fonds gérés	7 851	-	-
- Compte d'attente	430 211	777 411	430 211
- Diverses Charges à payer	504 500	393 089	327 938
- Autres produits constatés d'avance	3 999	3 809	220 934
- Provisions pour risques et charges	435 000	150 000	385 000
<b><u>Total</u></b>	<b><u>6 462 199</u></b>	<b><u>6 703 913</u></b>	<b><u>6 660 105</u></b>

## NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		35 145 833	35 145 833	35 145 833
- Complément d'apports		6 967	6 967	6 967
- Réserves pour fonds social	(C)	2 923 010	3 119 781	2 930 817
- Actions propres	(D)	(3 490 388)	(3 434 231)	(3 488 663)
- Résultats reportés		15 268 327	15 268 327	15 268 327
- Résultat de l'exercice 2019 en instance d'affectation		13 219 598	-	-
<b>Total des capitaux propres avant résultat de la période</b>		<b><u>90 573 348</u></b>	<b><u>77 606 677</u></b>	<b><u>77 363 281</u></b>
Résultat de la période (1)		3 685 365	6 263 834	13 219 598
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	(F)	<b><u>94 258 713</u></b>	<b><u>83 870 511</u></b>	<b><u>90 582 880</u></b>
Nombre d'actions (2)		4 770 410	4 778 203	4 774 944
Résultat par action (1) / (2)	(E)	0,773	1,311	2,769

(A) Le capital social s'élève, au 30 juin 2020, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder principalement des prêts remboursables au personnel de la "CIL".

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 16 mai 2017, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2019. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital social.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2019	229 485	3 488 663
Achats de la période	115	1 725
Solde au 30 juin 2020	229 600	3 490 388

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 30 juin 2020, 4,81% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
**AU 30 JUIN 2020**  
(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultats en instance d'affectation	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>30 366 933</b>	<b>2 627 671</b>	<b>13 153 624</b>	-	<b>6 967</b>	<b>(3 247 071)</b>	<b>12 170 105</b>	<b>82 578 228</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			6 640 000	500 000	5 030 105				(12 170 105)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			(1 861 100)		1 861 100					-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018					(5 000 000)					(5 000 000)
Rachat d'actions propres							(187 160)			(187 160)
Encaissement de dividendes sur actions propres					223 498					223 498
Prélèvements sur fonds social				(7 890)						(7 890)
Résultat de la période close le 30 juin 2019									6 263 834	6 263 834
<b>Solde au 30 Juin 2019</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>35 145 833</b>	<b>3 119 781</b>	<b>15 268 327</b>	-	<b>6 967</b>	<b>(3 434 231)</b>	<b>6 263 834</b>	<b>83 870 511</b>
Reprise résultat de la période close le 30 juin 2019									(6 263 834)	(6 263 834)
Rachat d'actions propres							(54 431)			(54 431)
Prélèvements sur fonds social				(188 964)						(188 964)
Résultat net de l'exercice 2019									13 219 598	13 219 598
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>35 145 833</b>	<b>2 930 817</b>	<b>15 268 327</b>	-	<b>6 967</b>	<b>(3 488 663)</b>	<b>13 219 598</b>	<b>90 582 880</b>
Résultat de l'exercice 2019 en instance d'affectation						13 219 598			(13 219 598)	-
Rachat d'actions propres							(1 725)			(1 725)
Prélèvements sur fonds social				(7 807)						(7 807)
Résultat de la période close le 30 juin 2020									3 685 365	3 685 365
<b>Solde au 30 Juin 2020</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>35 145 833</b>	<b>2 923 010</b>	<b>15 268 327</b>	<b>13 219 598</b>	<b>6 967</b>	<b>(3 490 388)</b>	<b>3 685 365</b>	<b>94 258 713</b>

## NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Intérêts de leasing	30 828 597	29 780 842	59 912 316
- Intérêts de retard	471 258	1 408 750	2 089 792
- Frais d'ouverture des dossiers	181 840	298 279	656 636
- Frais de rejet	440 854	926 980	1 899 720
- Frais sur vente	39 978	78 000	129 435
- Frais sur encaissement de titres de crédits	145 717	180 184	356 393
- Autres	9 286	21 425	34 218
<b>Total</b>	<b><u>32 117 529</u></b>	<b><u>32 694 460</u></b>	<b><u>65 078 510</u></b>
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(50 777)	391 458	594 011
Intérêts de retard antérieurs	(194 707)	243 690	425 360
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(801 266)	(951 306)	(914 002)
Intérêts de retard	(16 698)	(539 759)	(348 230)
<b>Variation des produits réservés</b>	<b><u>(1 063 448)</u></b>	<b><u>(855 917)</u></b>	<b><u>(242 861)</u></b>
<b>Total des intérêts et des produits de leasing</b>	<b><u>31 054 081</u></b>	<b><u>31 838 543</u></b>	<b><u>64 835 649</u></b>

## NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	3 164 812	4 484 427	8 195 753
- Intérêts des crédits des banques locales	7 902 711	9 138 582	18 200 549
- Intérêts des crédits des banques étrangères	7 184 656	3 537 814	7 791 863
- Intérêts des autres opérations de financement	1 633 419	1 680 236	4 257 076
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	282 843	204 443	448 284
<b>Total des charges financières des emprunts</b> (A)	<b><u>20 168 442</u></b>	<b><u>19 045 502</u></b>	<b><u>38 893 526</u></b>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(81 535)	(99 431)	(215 576)
- Autres charges financières	73 097	82 302	171 393
- Pénalités	-	-	25
<b>Total des autres charges financières</b>	<b><u>(8 438)</u></b>	<b><u>(17 129)</u></b>	<b><u>(44 158)</u></b>
<b>Total général</b>	<b><u>20 160 005</u></b>	<b><u>19 028 373</u></b>	<b><u>38 849 368</u></b>

## NOTE 17 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Intérêts des comptes courants	7 092	7 063	14 260
- Plus values sur cession des titres immobilisés	634 232	635 433	868 684
- Dividendes	185 989	407 988	407 988
- Plus values sur titres SICAV	3 460	4 189	-
- Plus values sur fonds gérés	235 567	180 225	541 976
- Intérêts des comptes CEA	145 483	80 000	223 531
- Intérêts sur chèques impayés	12 581	12 737	28 457
- Intérêts sur certificats de dépôt	381 966	94 157	423 921
<b><u>Total</u></b>	<b><u>1 606 370</u></b>	<b><u>1 421 790</u></b>	<b><u>2 508 817</u></b>

## NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Revenus des loyers des immeubles	67 590	61 940	114 526
- Ristournes assurances	38 776	23 271	99 338
<b><u>Total</u></b>	<b><u>106 366</u></b>	<b><u>85 211</u></b>	<b><u>213 865</u></b>

## NOTE 19 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Salaires et complément de salaires	2 150 971	2 106 462	4 319 176
- Charges connexes aux salaires	81 164	58 347	117 676
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	389 499	376 426	785 013
- Autres charges sociales	114 629	113 487	227 422
<b><u>Total</u></b>	<b><u>2 736 264</u></b>	<b><u>2 654 721</u></b>	<b><u>5 449 288</u></b>

## NOTE 20 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	3 525	3 391	10 502
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	301 462	291 009	586 787
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	1 333	1 333	2 667
- Transfert de charge	(9 600)	(9 600)	(19 200)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>296 720</u></b>	<b><u>286 134</u></b>	<b><u>580 756</u></b>

## NOTE 21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Achats de matières et fournitures	123 975	120 611	252 618
<u>Total des achats</u>	<u>123 975</u>	<u>120 611</u>	<u>252 618</u>
- Sous-traitance générale	67 828	89 696	173 442
- Locations	68 737	71 493	141 407
- Entretien et réparations	168 727	128 915	294 704
- Primes d'assurances	30 840	31 673	62 568
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>336 132</u>	<u>321 777</u>	<u>672 122</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	280 890	231 325	454 231
- Publicités, publications & relations publiques	220 719	101 383	216 407
- Déplacements, missions et réceptions	23 098	27 285	43 990
- Frais postaux et de télécommunications	57 140	48 293	112 688
- Services bancaires et assimilés	103 419	132 196	261 629
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>685 267</u>	<u>540 482</u>	<u>1 088 944</u>
- Jetons de présence	40 000	40 000	80 000
- Rémunération du PCA	180 000	180 000	360 000
- Rémunération comité d'audit	10 500	16 500	27 000
- Rémunération comité des risques	10 500	16 500	27 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>241 000</u>	<u>253 000</u>	<u>494 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	66 979	64 818	133 544
- T.C.L	54 158	76 856	153 958
- Droits d'enregistrements et de timbres	7 460	3 455	5 699
- Autres impôts et taxes	5 208	5 300	10 691
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>133 805</u>	<u>150 428</u>	<u>303 892</u>
<u>Total général</u>	<u>1 520 179</u>	<u>1 386 297</u>	<u>2 811 577</u>

## NOTE 22 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 991 346	4 457 049	6 884 166
- Dotations aux provisions collectives	-	-	(1 370 000)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 989 999)	(2 715 937)	(3 893 749)
- Créances radiées	-	351 875	460 608
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(324 441)	(412 944)
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs suite à la radiation des créances	-	(20 653)	(24 693)
- Intérêts de retard antérieurs suite à la radiation des créances	-	(6 781)	(8 337)
- Encaissement sur créances radiées	(4 650)	-	(81 030)
<u>Total</u>	<u>2 996 696</u>	<u>1 741 112</u>	<u>1 554 021</u>



## **NOTE 23 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS**

Les dotations nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	7 605	7 468	15 050
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	5 680	421 450	1 182 970
- Dotations aux provisions pour divers risques	50 000	50 000	285 000
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participations	(8 000)	-	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-	-	(7 952)
<b>Total</b>	<b><u>55 285</u></b>	<b><u>478 918</u></b>	<b><u>1 475 068</u></b>

## **NOTE 24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	15 012	370	1 162
- Apurement de comptes	-	36 250	290 400
- Autres gains sur éléments exceptionnels	4 202	4 976	1 881
<b>Total</b>	<b><u>19 214</u></b>	<b><u>41 596</u></b>	<b><u>293 443</u></b>

## **NOTE 25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES**

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	185	514
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	235	291	276
<b>Total</b>	<b><u>235</u></b>	<b><u>476</u></b>	<b><u>789</u></b>

## NOTE 26 : *IMPOTS SUR LES BENEFICES*

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
<b>Bénéfice comptable</b>	<b>5 020 646</b>	<b>7 811 110</b>	<b>17 130 907</b>
<b>A réintégrer</b>			
- Dotations aux provisions sur la clientèle	4 991 346	4 457 049	6 884 166
- Dotations aux provisions des autres actifs	7 605	7 468	15 050
- Dotations aux provisions pour divers risques	50 000	50 000	285 000
- Dotations aux provisions sur titres de participation	5 680	421 450	1 182 970
- Reprises sur provisions fiscales 2016	-	-	4 613 361
- Reprises sur provisions fiscales 2017	-	-	110 136
- Reprises sur provisions fiscales 2018	-	-	4 641 138
- Diverses charges non déductibles	56 962	60 887	123 458
<b>A déduire</b>			
- Provisions fiscales 2016/2015 pour affaires en cours	-	-	4 440 532
- Reprises sur provisions comptables	-	-	4 924 103
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participations	8 000	-	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-	-	7 952
- Dividendes	185 989	407 988	407 988
<b><u>Bénéfice fiscal avant provisions</u></b>	<b><u>9 938 250</u></b>	<b><u>12 399 977</u></b>	<b><u>25 205 611</u></b>
Provisions pour créances douteuses 100%	4 991 346	4 457 049	6 884 166
Provisions pour dépréciation des titres cotés	5 680	421 450	308 840
<b><u>Bénéfice fiscal</u></b>	<b><u>4 941 224</u></b>	<b><u>7 521 478</u></b>	<b><u>18 012 605</u></b>
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :			
* Société VOLTEQ PLUS	-	-	470 000
* Société INDUSTRIELLE ENGRAIS DU SUD	-	-	795 000
* Reste à investir	2 117 668	3 223 490	6 454 688
<b><u>Bénéfice imposable</u></b>	<b><u>2 823 557</u></b>	<b><u>4 297 987</u></b>	<b><u>10 292 917</u></b>
<b>Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)</b>	<b><u>988 245</u></b>	<b><u>1 504 296</u></b>	<b><u>3 602 521</u></b>
<b>A imputer</b>			
- Acomptes provisionnels payés	1 080 756	929 261	2 787 784
- Retenues à la source	8 284	12 165	57 612
<b><u>Impôt à payer (Crédit d'Impôt sur les sociétés)</u></b>	<b><u>(100 795)</u></b>	<b><u>562 869</u></b>	<b><u>757 125</u></b>
<b><u>Contribution sociale de solidarité</u></b>	<b><u>84 707</u></b>	<b><u>42 980</u></b>	<b><u>308 788</u></b>
<b><u>Contribution conjoncturelle</u></b>	<b><u>56 471</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>-</u></b>
<b><u>Contribution conjoncturelle 2020</u></b>	<b><u>205 858</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>-</u></b>

**NOTE 27 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS**

			<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	41 446 274	38 123 500	38 123 500
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(46 824 813)	(43 082 776)	(41 446 274)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 10	(4 593 916)	(3 745 235)	(3 745 235)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	4 821 939	4 965 709	4 593 916
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 10	(5 075)	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 10	5 075	5 075	5 075
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de période	+	Note 5	-	-	-
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de période	-	Note 5	(7 412 467)	-	-
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(2 716 821)	(2 444 743)	(2 444 743)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	1 547 647	2 587 443	2 716 821
- TVA collectée	+		20 417 081	26 466 717	55 331 981
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(1 022 364)	(1 163 902)	(2 883 791)
- Remboursements principal	+	Note 5	86 830 020	113 624 089	238 299 612
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	32 117 529	32 694 460	65 078 510
- Autres produits d'exploitation	+	Note 18	106 366	85 211	213 865
- Créances virées en pertes	-	Note 22	-	(351 875)	(460 608)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 22	4 650	-	81 030
- Encours financiers virés en pertes	+	Note 5	-	112 252	136 255
- Plus/Moins values sur relocations et transferts	-	Note 5	(56 410)	(508 286)	(769 177)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	59 217	132 422	132 422
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(16 413)	(531 837)	(59 217)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	260 545	971	2 079
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	6 998 184	8 979 409	14 995 877
			<u>131 966 247</u>	<u>175 943 528</u>	<u>367 896 824</u>

**Encaissements reçus des clients****NOTE 28 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING**

			<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	61 321 247	35 702 447	35 702 447
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(32 412 465)	(61 769 761)	(61 321 247)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	-	Note 9	(24 125)	(1 002)	(1 002)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	+	Note 9	1 002	31 139	24 125
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	80 522 155	120 728 704	251 444 026
- TVA sur Investissements	+		13 574 115	21 167 088	42 421 870
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	45 000	18 033	18 033
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	(42 250)	(2 375)	(45 000)
			<u>122 984 680</u>	<u>115 874 272</u>	<u>268 243 251</u>

**Investissements dans les contrats de leasing**

## NOTE 29 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Personnel, rémunérations dues en début de période	-	Note 13	4 015	-	-
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	+	Note 13	(60 000)	-	(4 015)
- Personnel, oppositions sur salaires en début de période	+	Note 13	196	196	196
- Personnel, oppositions sur salaires en fin de période	-	Note 13	(184)	(308)	(196)
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 9	(15 130)	(12 155)	(12 155)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 9	29 155	17 084	15 130
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	270 744	365 254	365 254
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(480 504)	(457 693)	(270 744)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	346 520	327 313	327 313
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(346 128)	(327 313)	(346 520)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	546 579	509 014	509 014
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(462 123)	(343 463)	(546 579)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	36 414	16 803	16 803
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(32 911)	(55 591)	(36 414)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	526 546	323 216	323 216
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(380 345)	(390 369)	(526 546)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	219 827	235 667	235 667
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(294 661)	(303 884)	(219 827)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	29 507	36 010	36 010
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(21 472)	(33 329)	(29 507)
- CNAM en début de période	+	Note 13	18 129	19 436	19 436
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(20 669)	(23 026)	(18 129)
- Assurance groupe et vie en début de période	+	Note 13	45 700	46 048	46 048
- Assurance groupe et vie en fin de période	-	Note 13	(85 203)	(85 763)	(45 700)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	78 211	73 979	73 979
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(78 121)	(73 979)	(78 211)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	Note 13	327 938	457 074	457 074
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	Note 13	(504 500)	(393 089)	(327 938)
- TVA, payée sur biens et services	+		309 406	260 686	553 107
- Charges de personnel	+	Note 19	2 736 264	2 654 721	5 449 288
- Autres charges d'exploitation	+	Note 21	1 520 179	1 386 297	2 811 577
- Impôts et taxes	-	Note 21	(133 805)	(150 428)	(303 892)
<b><u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u></b>			<b><u>4 129 572</u></b>	<b><u>4 078 408</u></b>	<b><u>8 472 742</u></b>

## NOTE 30 : INTERETS PAYES

			<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	94 383	139 580	815 954
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 11	(255 909)	(482 980)	(482 980)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	310 058	293 829	255 909 *
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	24 638	37 329	37 329
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	(148 989)	(57 707)	(24 638)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	4 984 768	5 420 996	5 420 996
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(1 621 524)	(2 719 871)	(4 984 768)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	5 115 043	5 041 257	5 041 257
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(5 698 030)	(7 429 897)	(5 115 043)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 11	2 581 892	2 214 226	2 214 226
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 11	(4 061 568)	(1 875 027)	(2 581 892)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	303 265	656 148	656 148
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(389 774)	(140 401)	(303 265)
- Charges constatées d'avance sur certificats de leasing en début de période	-	Note 11	(7 982)	-	-
- Charges constatées d'avance sur certificats de leasing en fin de période	+	Note 11	23 884	6 823	7 982 *
- Intérêts et commissions constatés d'avance sur certificats de dépôts en début de période	-	Note 11	(40 350)	-	-
- Intérêts et commissions constatés d'avance sur certificats de dépôts en fin de période	+	Note 11	275 239	270 311	40 350 *
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	20 160 005	19 028 373	38 849 368
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(282 843)	(204 443)	(448 284)
			<u>21 366 207</u>	<u>20 198 545</u>	<u>39 398 648</u>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité, présentés initialement sous la même rubrique "Intérêts comptabilisés en fin de période".

## NOTE 31 : IMPOTS PAYES

			<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 13	757 125	411 123	411 123
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 13	-	(562 869)	(757 125)
- Etat, crédits d'impôts sur les bénéfices en début de période	-	Note 9	-	-	-
- Etat, crédits d'impôts sur les bénéfices en fin de période	+	Note 9	100 795	-	-
- Contribution conjoncturelle en début de période	+	Note 13	-	354 004	354 004
- Contribution conjoncturelle en fin de période	-	Note 13	(262 329)	-	-
- Contribution sociale de solidarité en début de période	+	Note 13	308 788	88 501	88 501
- Contribution sociale de solidarité en fin de période	-	Note 13	(84 707)	(42 980)	(308 788)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	26 041	25 514	25 514
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(15 987)	(20 091)	(26 041)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	10 396	9 819	9 819
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(10 384)	(9 819)	(10 396)
- TVA payée	+		5 575 570	5 858 314	10 837 269
- Impôts et taxes	+	Note 21	133 805	150 428	303 892
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 26	988 245	1 504 296	3 602 521
- Contribution sociale de solidarité	+	Note 26	84 707	42 980	308 788
- Contribution conjoncturelle	+	Note 26	262 329	-	-
			<u>7 874 393</u>	<u>7 809 219</u>	<u>14 839 082</u>

**NOTE 32 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

			<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	+	Note 8	292 896	140 034	1 681 669
- Régularisations	-	Note 8	(10 001)	-	-
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>			<b><u>282 895</u></b>	<b><u>140 034</u></b>	<b><u>1 681 669</u></b>

**NOTE 33 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

			<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Moins-values sur cession d'immobilisations	-	Note 25	-	(185)	(514)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	53 988	1 045	1 831
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 24	15 012	370	1 162
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>			<b><u>69 000</u></b>	<b><u>1 230</u></b>	<b><u>2 480</u></b>

**NOTE 34 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

			<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	6 455 000	3 140 582	4 405 582
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u></b>			<b><u>6 455 000</u></b>	<b><u>3 140 582</u></b>	<b><u>4 405 582</u></b>

**NOTE 35 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

			<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	1 875 000	1 883 500	3 154 863
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+	Note 7	-	4 999 700	5 999 640
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 17	634 232	635 433	868 684
- Avances sur cession titre immobilisés en début de période	-	Note 13	(283 005)	(214 100)	(214 100)
- Avances sur cession titre immobilisés en fin de période	+	Note 13	675 905	722 961	283 005
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u></b>			<b><u>2 902 132</u></b>	<b><u>8 027 494</u></b>	<b><u>10 092 092</u></b>

## NOTE 36 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			30 Juin 2020	30 Juin 2019	31 Décembre 2019
- Dividendes	+	Note 14	-	5 000 000	5 000 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 14	-	(223 498)	(223 498)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	43 746	43 670	43 670
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(43 746)	(43 746)	(43 746)
- Prélèvements sur fonds social	+	Note 14	7 807	7 890	196 854
<b><u>Dividendes et autres distributions</u></b>			<b><u>7 807</u></b>	<b><u>4 784 316</u></b>	<b><u>4 973 280</u></b>

## NOTE 37 : AUTRES FLUX LIES A L'EXPLOITATION

			30 Juin 2020	30 Juin 2019	31 Décembre 2019
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 9	(1 571 700)	(1 384 027)	(1 594 280)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 9	595 011	883 418	1 177 565
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	1 100 573	1 096 713	1 096 713
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(2 118 566)	(1 629 540)	(1 100 573)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	+	Note 9	5 362 398	4 264 098	4 264 098
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	-	Note 9	(3 366 960)	(5 967 110)	(5 362 398)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	24 196	38 954	38 954
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(150 068)	(197 749)	(24 196)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	279 931	335 433	335 433
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(325 033)	(285 835)	(279 931)
- Comptes d'attente actif en début de période	+	Note 9	106 518	121 701	121 701
- Comptes d'attente actif en fin de période	-	Note 9	(160 969)	(108 258)	(106 518)
- Comptes d'attente passif en début de période	-	Note 13	(430 211)	(613 916)	(613 916)
- Comptes d'attente passif en fin de période	+	Note 13	430 211	777 411	430 211
- Compte courant, fonds gérés en début de période	+	Note 9	544 595	486 342	486 342
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	-	Note 9	-	(61 230)	(544 595)
- Compte courant, fonds gérés en début de période	-	Note 13	-	-	-
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	+	Note 13	7 851	-	-
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(603 370)	(627 765)	(627 765)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	686 157	599 742	603 370
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	(1 052 067)	(1 691 969)	(1 691 969)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	1 130 655	1 757 087	1 052 067
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(220 934)	(18 524)	(18 524)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	3 999	3 809	220 934
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	972 138	786 357	1 640 133
- Autres gains ordinaires	+	Note 24	4 202	41 226	292 281
- Autres pertes ordinaires	-	Note 25	(235)	(291)	(276)
<b><u>Autres flux liés à l'exploitation</u></b>			<b><u>1 248 323</u></b>	<b><u>(1 393 922)</u></b>	<b><u>(205 137)</u></b>

## **NOTE 38 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEE**

- **COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 99,96%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de certificats de dépôt ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

### **Frais de négociation :**

La CIL a réalisé, au 30/06/2020, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Elle a également procédé à l'enregistrement de la vente de certaines valeurs mobilières auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, et ce, par l'intermédiaire de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière, ainsi qu'à titre des autres opérations s'élèvent à 408 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égale montant.

### **Commissions sur placement de certificats de dépôt :**

La Compagnie Générale d'Investissement CGI a procédé à la mise en place de certificats de dépôt au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de certificats de dépôt facturées par la CGI s'élèvent au 30/06/2020 à 3.335 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égale montant.

### **Commissions sur placement d'emprunts obligataires :**

La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a facturé en 2020, une rémunération relative à la préparation du document de référence pour l'émission d'emprunt obligataire et ce, pour un montant de 75.000 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées, dont 8.832 DT rapportés au résultat de la période close le 30/06/2020.

### **Mandat de tenue du registre :**

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire de 10.000 DT, revenant à la CGI, soit un montant de 5.000 DT, au 30/06/2020.

La CIL a, ainsi, supporté, au 30/06/2020, une charge d'égale montant.

Ainsi, le cumul des honoraires et commissions facturés par la CGI et relatifs à la période close le 30/06/2020, s'élèvent à 83.743 DT en HT, dont 66.168 DT constatées en charges reportées et le reliquat soit 17.575 DT rapporté au résultat de la période.

### **Contrat de location :**

La CGI loue 2 appartements appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing sis à la rue Pierre De Coubertin pour un montant annuel de 30.900 DT en HT.

Le produit locatif au titre de la période close le 30/06/2020 est de 15.450 DT en HT.

- **SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA :**

### **Engagement Leasing :**

L'encours global des créances de leasing de la société OCEANA, avec laquelle elle a des dirigeants communs, s'élève au 30 Juin 2020 à 125.367 DT.

### **Frais de séjour**

Au 30/06/2020, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 5.711 DT Hors Taxes représentant des frais de logement et de location de salles.



- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 30 Juin 2020, à 388.356 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits au 30/06/2020, des intérêts pour un montant de 7.092 DT.

- **CIL SICAR**

1- La CIL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillés comme suit :

date d'émission	Echéance	Montant	taux	Charges de l'exercice
04/06/2020	03/08/2020	3 000 000	8,80%	19 194
24/06/2020	02/09/2020	2 000 000	8,80%	3 317
24/06/2020	22/09/2020	2 000 000	8,80%	3 312
24/06/2020	22/10/2020	2 000 000	8,80%	4 121
<b>Total</b>				<b>29 944</b>

2- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 30/06/2020, s'élève à : 759 DT.

3- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 30/06/2020, s'élève à : 2.060 DT.

4- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées au 30/06/2020, s'élève à : 11.150 DT.

5- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 2.770.000 DT

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées en 30/06/2020 s'élève à : 6.925 DT.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 20 Juin 2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 30/06/2020 s'élève à : 7.851 DT.

7- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2020, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.455.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

- **AUTRES PARTIES LIEES**

**Certificats de dépôt**

✓ La CIL a réalisé, en 2019 et 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme Hela BRIGUI HAMIDA, administrateur de la compagnie, détaillée comme suit :

Date d'émission	Echéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
18/12/2019	17/03/2020	1 000.000	10.55%	21 744
17/03/2020	15/06/2020	1 000 000	10.59%	25 792
15/06/2020	23/09/2020	1 000 000	8.8%	3 780
<b>Total</b>				<b>51 316</b>

**Engagements Leasing :**

L'engagement global des créances de leasing de Monsieur Adel HAMIDA, conjoint du représentant de la SGF administrateur de la société, s'élève au 30 Juin 2020 à 107.701 DT.

- **Les commissaires aux comptes :**

**Engagement Leasing :**

1- L'engagement global des créances de leasing de la société FINOR, le commissaire aux comptes, s'élève au 30 Juin 2020 à 79.924 DT.

2- L'engagement global des créances de leasing de la société DMZ Immobilière, ayant des liens avec les associés de la société FINOR, s'élève au 30 Juin 2020 à 170.278 DT.

3- L'engagement global des créances de leasing de la société HORWATH ACF, le commissaire aux comptes, s'élève au 30 Juin 2020 à 169.963 DT.

- **Rémunération des dirigeants**

- La charge supportée par la société au 30/06/2020, au titre de la rémunération du Président du conseil d'administration de la CIL est de 180.000 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels.

-Le Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de la période close le 30/06/2020 de :

- ✓ Une rémunération brute de 176.000 DT ;
- ✓ Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels.

### **NOTE 39 : *ENGAGEMENTS HORS BILAN***

#### **A- ENGAGEMENTS DONNES :**

##### **A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle**

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 30 juin 2020 à 10 508 619 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

##### **A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts**

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 75 090 653 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 30 juin 2020.

##### **A-3- Engagements sur titres**

Les engagements sur titres s'élèvent au 30 juin 2020 à 1 000 000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 8 Portefeuille d'investissement).

#### **B- ENGAGEMENTS RECUS**

##### **B-1- Cautions Reçues**

Les cautions reçues s'élèvent au 30 juin 2020 à 240 118 871 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

##### **B-2- Garanties réelles reçues**

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 30 Juin 2020 à 21 477 011 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

Jusqu'au 31 décembre 2018, la société ne prenait pas en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions sur les créances de la clientèle. Sur décision du conseil d'administration de la société, et à partir de l'arrêté des comptes du 31 décembre 2019, la CIL tient désormais compte de la valeur des hypothèques valablement inscrites et récemment évaluées, selon les exigences de la réglementation de la BCT.

##### **B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs**

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 30 juin 2020 à 89 317 034 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

#### **B-4- Valeurs des biens, objet de leasing**

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 30 juin 2020 à 345 896 877 DT et constituent le cas échéant, des garanties pour le calcul des provisions sur créances. Elles sont calculées sur la base des prix d'acquisition et compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé (voir note 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing).

#### **C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

##### **C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés**

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 30 juin 2020 à 21 550 000 DT et correspondent aux crédits obtenus auprès Attijari Bank pour 5 550 000 DT, et de la EBRD pour 5 000 000 Euro.

#### **NOTE 40 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 Août 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

### **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2020**

#### **MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING (CIL)**

##### ***Introduction :***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 573 958 KDT et un bénéfice net de 3 685 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), comprenant le bilan au 30 juin 2020, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

##### ***Etendue de l'examen :***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

##### ***Conclusion :***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) au 30 juin 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses

flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

***Paragraphes d'observations :***

**4.1 Impact de la pandémie COVID-19**

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers intermédiaires 3.4 « Impact de la pandémie COVID19 », qui décrit les impacts potentiels de l'avènement de la pandémie du Covid-19 sur les activités de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL).

En application des dispositions des circulaires de la Banque centrale de Tunisie en lien avec la pandémie COVID19 et notamment celle de la circulaire n°2020-06, la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) a procédé au report d'échéances de 4.902 contrats totalisant 293.669 KDT d'encours financier.

Les reports d'échéances en principal sont de l'ordre de 52.260 KDT et les intérêts courus et non perçus au titre des contrats rééchelonnés s'élèvent, au 30 juin 2020, à 7.412 KDT et ont été constatés en produits de la période close à cette date.

A l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière future de la compagnie ne peut pas être estimé d'une manière fiable.

**4.2 Révélation de faits délictueux**

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de l'infraction commise, par le caissier de l'agence de Gafsa et consistant en la manipulation des coordonnées téléphoniques des clients de la société afin de rendre impossible leur contact et par la même le recouvrement de leurs impayés, tout en assurant lui-même ledit recouvrement contre la délivrance de faux reçus de paiement.

La société a déposé, en date du 09 Juin 2020, une plainte à ce sujet auprès du procureur de la république de Gafsa.

De notre côté et en application de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ce fait délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 1<sup>er</sup> Septembre 2020.

L'incidence de ladite infraction ne peut être actuellement estimée.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces points.

**Tunis, le 1<sup>er</sup> Septembre 2020**

**Les Commissaires aux Comptes**

**FINOR**

**Horwath ACF**

**Mustapha MEDHIOUB**

**Noureddine BEN ARBIA**

## AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

### HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue du lac Malaren Les Berges du Lac - Tunis

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2020. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux Comptes Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et Mr Said MALLEK.

#### HANNIBAL LEASE

Rue du Lac Malaren - Immeuble Triki - Les Berges du Lac

#### BILAN ARRETE AU 30 juin 2020 (exprimé en dinar tunisien)

		30 Juin <u>2020</u>	2019 <u>2019</u>	31 Décembre <u>2019</u>
<b>ACTIFS</b>				
	<u>Notes</u>			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	13 485 536	10 992 794	23 003 296
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	631 269 873	722 235 661	672 070 786
Portefeuille-titres de placement	6	6 481 685	897 395	839 379
Portefeuille d'investissement	7	10 759 953	10 759 953	10 759 953
Valeurs Immobilisées	8	21 226 855	18 323 680	20 021 856
Autres actifs	9	6 068 050	5 469 766	5 779 037
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<u><b>689 291 953</b></u>	<u><b>768 679 248</b></u>	<u><b>732 474 307</b></u>
<b>PASSIFS</b>				
	<u>Notes</u>			
Concours bancaires	10	37 235 521	13 408 055	22 551 679
Dettes envers la clientèle	11	8 041 911	6 177 998	7 375 719
Emprunts et dettes rattachées	12	534 832 462	603 557 718	544 101 084
Fournisseurs et comptes rattachés	13	32 025 774	60 298 640	74 543 711
Autres passifs	14	13 916 684	16 793 907	12 805 980
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<u><b>626 052 351</b></u>	<u><b>700 236 318</b></u>	<u><b>661 378 172</b></u>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social		40 180 000	40 180 000	40 180 000
Réserves		8 951 182	8 628 591	8 575 590
Prime d'émission		13 996 000	13 996 000	13 996 000
Actions propres		(403 879)	(389 349)	(389 349)
Résultats reportés		8 297 198	8 664 341	8 664 341
Résultat de la période		(7 780 900)	(2 636 653)	69 552
<b>Total des capitaux propres</b>	15	<u><b>63 239 601</b></u>	<u><b>68 442 930</b></u>	<u><b>71 096 134</b></u>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<u><b>689 291 953</b></u>	<u><b>768 679 248</b></u>	<u><b>732 474 307</b></u>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**AU 30 JUIN 2020**  
*(Exprimé en dinars)*

	<u>2020</u>	<u>30 juin</u> <u>2019</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>109 430 268</b>	<b>105 583 214</b>	<b>80 659 500</b>
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	28 177 573	33 622 408	25 668 222
Garanties Réelles	8 000 000	-	-
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	73 252 695	71 960 806	54 991 278
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>1 124 842 409</b>	<b>1 458 422 996</b>	<b>1 355 176 236</b>
Cautions Reçues	352 278 527	516 872 478	479 112 389
Garanties Reçues	336 570	336 570	336 570
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	92 357 775	105 303 288	99 750 257
Valeurs des biens, objet de leasing	679 869 535	835 910 659	775 977 020
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>102 041 610</b>	<b>580 448</b>	<b>38 919 042</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	101 818 201 **	-	38 400 000 *
Effets escomptés sur la clientèle	223 409	580 448	519 042

(\*) Soit l'équivalent de 12.000.000 €

(\*\*) Dont l'équivalent de 12.000.000 €

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020**  
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	32 698 606	37 141 289	74 879 231
Intérêts et charges assimilées	17	(26 506 385)	(30 307 132)	(57 938 440)
Produits des placements	18	162 517	315 847	564 361
Autres produits d'exploitation	19	17 307	16 483	33 368
<b>Produits nets</b>		<u>6 372 045</u>	<u>7 166 487</u>	<u>17 538 520</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Charges de personnel	20	3 825 423	3 796 205	7 729 526
Dotations aux amortissements	21	273 151	295 898	585 182
Autres charges d'exploitation	22	1 813 542	1 807 034	3 637 692
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<u>5 912 116</u>	<u>5 899 137</u>	<u>11 952 400</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<u>459 929</u>	<u>1 267 350</u>	<u>5 586 121</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	8 065 819	3 455 020	4 457 633
Dotations nettes aux autres provisions	24	(68 294)	219 592	481 297
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>(7 537 596)</u>	<u>(2 407 263)</u>	<u>647 190</u>
Autres pertes ordinaires	25	(288 919)	(282 965)	(406 787)
Autres gains ordinaires	26	118 791	144 823	172 620
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<u>(7 707 724)</u>	<u>(2 545 405)</u>	<u>413 023</u>
Impôts sur les bénéfices	27	(65 376)	(90 948)	(316 355)
Contribution sociale de solidarité		(300)	(300)	(27 116)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<u>(7 773 400)</u>	<u>(2 636 653)</u>	<u>69 552</u>
Contribution conjoncturelle		(7 500)	-	-
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<u>(7 780 900)</u>	<u>(2 636 653)</u>	<u>69 552</u>
<b>Résultat par action</b>		<b>(0,975)</b>	<b>(0,330)</b>	<b>0,009</b>



**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020**  
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>				
Encaissements reçus des clients	28	165 381 563	243 865 768	490 473 460
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(127 951 515)	(102 582 848)	(232 737 170)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(6 605 312)	(6 616 288)	(11 978 466)
Intérêts payés	31	(32 386 667)	(33 741 380)	(58 927 013)
Impôts et taxes payés	32	(11 956 263)	(15 850 013)	(35 824 816)
Autres flux liés à l'exploitation	36	(5 489 511)	(218 845)	(390 403)
		<u>(19 007 705)</u>	<u>84 856 394</u>	<u>150 615 591</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(1 439 495)	(878 210)	(2 828 403)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	122 000	144 800	189 992
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	(2 000 000)	(2 000 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	780 000	780 000
		<u>(1 317 494)</u>	<u>(1 953 411)</u>	<u>(3 858 411)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Décaissements suite au rachat d'actions propres	15	(14 531)	(73 151)	(73 151)
Dividendes et autres distributions	35	(61 102)	(2 448 758)	(2 501 760)
Encaissements provenant des emprunts	12	563 031 799	709 782 000	1 376 532 000
Remboursements d'emprunts	12	(566 832 568)	(775 156 248)	(1 502 840 567)
		<u>(3 876 402)</u>	<u>(67 896 157)</u>	<u>(128 883 477)</u>
<b>Variation de trésorerie</b>		<u>(24 201 601)</u>	<u>15 006 826</u>	<u>17 873 703</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 & 10	451 616	(17 422 087)	(17 422 087)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 & 10	(23 749 985)	(2 415 261)	451 616



## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

#### *1-1 Présentation générale*

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 mai 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11.480.000 dinars pour le porter de 28.700.000 dinars à 40.180.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Par apport en numéraire pour un montant de 13.776.000 dinars par la création de 1.722.000 actions nouvelles à émettre au prix de 8 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 3 dinars de prime d'émission (3 actions nouvelles pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions sont à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription. Elles porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

- Par incorporation de réserves pour un montant de 2.870.000 dinars (1 action gratuite pour 10 actions anciennes) portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 juin 2020 a décidé de procéder à des opérations d'augmentation et de réduction du capital de la société pour le porter de 40.180.000 dinars à 55.000.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Augmentation du capital social d'une somme de 14.866.600 dinars par incorporation de réserves à prélever sur les comptes « Primes d'émissions » et « Résultats reportés » pour respectivement 13.996.000 dinars et 870.600 dinars. Cette augmentation de capital sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 14.866.600 dinars à la création et à la libération intégrale de 2.973.320 actions nouvelles de 5 dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.036.000 actions, à raison de 37 actions nouvelles pour 100 actions anciennes. Au terme de cette augmentation, le capital d'Hannibal Lease sera porté à 55.046.600 dinars divisé en 11.009.320 actions de 5 dinars chacune. Elles porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

- Réduction de capital social d'un montant de 46.600 dinars par l'annulation de 9.320 actions à racheter conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117. Au terme de cette réduction, le capital d'Hannibal Lease sera ramené à 55.000.000 dinars divisé en 11.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Ces opérations seront réalisées au cours du deuxième semestre de 2020.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2020, à 40.180.000 dinars composé de 8.036.000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

## *1-2 Régime fiscal*

### *1-2-1 Impôt sur les sociétés :*

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Toutefois et en vertu des dispositions de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse, la société a bénéficié de la réduction du taux d'imposition de 35% à 20% pendant une période de cinq ans à partir de l'année d'admission.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

### *1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :*

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

### *1-2-3 Autres impôts et taxes :*

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

## Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 30 juin 2020, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire 2018-06 du 5 juin 2018.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Aucun changement dans la structure d'Hannibal Lease, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité n'ont eu lieu pendant la période intermédiaire.

## Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

### *3-1 Bases de mesure*

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

### *3-2 Unité monétaire*

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

### *3-3 Sommaire des principales méthodes comptables*

#### *3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :*

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a) la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b) la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

### *3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :*

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### *Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :*

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 06-2020 du 19 mars 2020 relative aux mesures exceptionnelles de soutien en faveur des entreprises et aux professionnels, les périodes de report des échéances ne sont pas prises en compte pour le calcul de l'antériorité des impayés prévue par la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents et ne sont pas considérés comme restructuration des crédits.

### Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

### Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$  tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

### 3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.



Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

### *3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

#### - Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

#### - Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

#### - Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### *3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes*

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

La quasi-totalité desdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, et à l'exception de la dernière ligne de crédit obtenue auprès de la BAD, la société n'est pas exposée au risque de change.

Ledit crédit est actualisé au cours de clôture de l'exercice pour la partie restant due à cette même date. Les différences de change en résultant sont constatées dans les comptes de résultat de l'exercice, pour la partie réalisée, et dans le compte « Ecart de conversion » pour la partie latente.

Le compte « Ecart de conversion » est actualisé à la date de chaque arrêté tout en tenant compte des variations des cours de change entre les différents exercices et des soldes d'échéances restant dues à la fin de chaque période.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### *3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0% et 20,0%
- Autres matériels	10,0%

### *3-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :*

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

### *3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :*

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

### *3-3-9 Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

### *3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :*

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

### *3-4 Impact de la pandémie COVID-19*

L'année 2020 s'est caractérisée par le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui a eu des répercussions négatives sur l'ensemble de l'économie mondiale.

En vue d'atténuer les retentissements économiques et financiers de cette pandémie à l'échelle nationale, plusieurs mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises et aux professionnels, relatives à la période allant du 1er Mars au 30 Septembre 2020, tel que prévu par la circulaire de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020.

A ce titre, Hannibal Lease a reçu 4.224 demandes de rééchelonnement pour un encours global de 302.640 KDT, dont 1.764 demandes traitées et totalisant un montant de 155.029 KDT, représentant 26,8% de l'encours financier.

Les échéances en intérêts non encore perçus qui s'élèvent à 5.642 KDT sont constatées en produits au 30 juin 2020.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 06-2020 du 19 mars 2020 relative aux mesures exceptionnelles de soutien en faveur des entreprises et aux professionnels, les périodes de report des échéances ne sont pas prises en compte pour le calcul de l'antériorité des impayés prévue par la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents et ne sont pas considérés comme restructuration des crédits.

Cette crise sanitaire ainsi que les mesures de protection et de soutien prises par les autorités pour y faire face (confinement, fermeture des frontières, report d'échéances, etc.), ont eu des répercussions négatives sur la situation financière et les performances de la société durant le premier semestre de 2020 et sur ses perspectives pour les prochains exercices. Néanmoins, il n'existe aucune incertitude significative susceptible de jeter un doute sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation surtout qu'elle a su gérer son activité par télétravail durant la période de confinement général.

A l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière future de la société ne peut pas être estimé d'une manière fiable.

### 3-5 Faits saillants

Hannibal Lease a déposé le 27 mars 2020 auprès de la Banque centrale de Tunisie une demande d'agrément pour se transformer en Banque Digitale.

Cette demande est soumise aux dispositions de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

Par ailleurs, Hannibal Lease continuera à fonctionner de manière habituelle dans le cadre de son agrément d'établissement financier spécialisé dans le leasing.

### NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>30 juin 2020</u>	<u>30 juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Banques	13 482 535	10 989 345	23 002 220
- Caisses	3 001	3 449	1 076
<b>Total</b>	<b><u>13 485 536</u></b>	<b><u>10 992 794</u></b>	<b><u>23 003 296</u></b>

### NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>30 juin 2020</u>	<u>30 juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
<b>Créances sur contrats mis en force</b>	<b>666 240 606</b>	<b>751 022 868</b>	<b>702 210 800</b>
Encours financiers	579 145 195	697 233 623	641 799 071
Impayés	83 335 071	56 381 308	62 551 653
Intérêts échus différés	(1 898 082)	(3 135 060)	(2 847 531)
Valeurs à l'encaissement	16 423	542 997	707 608
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées	5 642 000	-	-
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>	<b>10 736 311</b>	<b>6 964 604</b>	<b>5 696 392</b>
<b>Total brut des créances leasing</b>	<b><u>676 976 918</u></b>	<b><u>757 987 472</u></b>	<b><u>707 907 192</u></b>
<b>A déduire couverture</b>			
Provisions pour dépréciation des encours	(9 592 808)	(8 451 378)	(8 536 105)
Provisions pour dépréciation des impayés	(28 087 721)	(19 316 719)	(21 078 606)
Provisions collectives	(2 951 000)	(3 795 000)	(2 951 000)
Provisions additionnelles	(88 280)	(88 280)	(88 280)
Produits réservés	(4 987 235)	(4 100 433)	(3 182 415)
<b>Total net des créances leasing</b>	<b><u>631 269 873</u></b>	<b><u>722 235 661</u></b>	<b><u>672 070 786</u></b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b><u>647 495 463</u></b>
<b>Addition de la période</b>	
- Investissements	72 904 711
- Relocations	9 921 869
<b>Retraits de la période</b>	
- Remboursement du capital	(129 327 326)
- Relocations	(5 212 963)
- Cessions à la valeur résiduelle	(37 392)
- Cessions anticipées	(5 862 856)
<b>Solde au 30 juin 2020</b>	<b><u>589 881 506</u></b>

L'analyse des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

		30 juin 2020	30 juin 2019	31 Décembre 2019
- Créance à plus de cinq ans		5 581 829	8 525 741	6 400 823
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		334 265 931	440 688 791	394 527 970
- Créance à moins d'un an		288 746 599	336 954 321	320 227 092
<b>Paiement minimaux sur contrats actifs</b>	<b>(1)</b>	<b>628 594 359</b>	<b>786 168 854</b>	<b>721 155 885</b>
- Revenus à plus de cinq ans		644 103	1 235 324	870 334
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		39 845 263	48 963 892	46 034 204
- Revenus à moins d'un an		51 868 409	55 104 072	52 845 719
<b>Total des produits financiers non acquis</b>	<b>(2)</b>	<b>92 357 775</b>	<b>105 303 288</b>	<b>99 750 257</b>
- Valeurs résiduelles	<b>(3)</b>	4 842 097	4 736 113	5 286 442
- Contrats suspendus ordinaires	<b>(4)</b>	11 209 803	11 631 945	15 107 000
- Contrats suspendus contentieux	<b>(5)</b>	26 856 711	11 631 945	15 107 000
- Contrats en cours	<b>(6)</b>	10 736 311	6 964 604	5 696 392
<b><u>Encours financiers des contrats de leasing</u></b>	<b>(7)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)+(6)</b>	<b>589 881 506</b>	<b>704 198 227</b>	<b>647 495 463</b>

**Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	326 289 563	204 495 196	16 936 167	11 656 380	19 767 889	579 145 195
Impayés	2 898 621	31 834 724	6 848 740	9 930 995	31 821 990	83 335 070
Contrats en instance de mise en force	10 008 042	728 269	-	-	-	10 736 311
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>339 196 226</b>	<b>237 058 190</b>	<b>23 784 907</b>	<b>21 587 375</b>	<b>51 589 878</b>	<b>673 216 576</b>
Avances reçues (*)	(7 520 509)	(58 392)	-	-	(457 010)	(8 035 911)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>331 675 717</b>	<b>236 999 798</b>	<b>23 784 907</b>	<b>21 587 375</b>	<b>51 132 869</b>	<b>665 180 666</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>22 827 186</b>	<b>5 350 387</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>28 177 573</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>354 502 902</b>	<b>242 350 185</b>	<b>23 784 907</b>	<b>21 587 375</b>	<b>51 132 869</b>	<b>693 358 239</b>
Produits réservés	-	-	(824 857)	(1 042 652)	(3 119 726)	(4 987 235)
Provisions sur encours financiers	-	-	(16 749)	(229 484)	(9 346 574)	(9 592 808)
Provisions sur impayés	-	-	(822 297)	(2 634 064)	(24 631 360)	(28 087 721)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(88 280)	(88 280)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 663 904)</b>	<b>(3 906 200)</b>	<b>(37 185 940)</b>	<b>(42 756 044)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>354 502 902</b>	<b>242 350 185</b>	<b>22 121 004</b>	<b>17 681 175</b>	<b>13 946 928</b>	<b>650 602 194</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>3,43%</b>	<b>3,11%</b>	<b>7,37%</b>	
						<b>13,92%</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2019</b>						<b>8,06%</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 30 juin 2019</b>						<b>10,82%</b>
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			<b>7,00%</b>	<b>18,09%</b>	<b>72,72%</b>	
						<b>44,30%</b>
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2019</b>						<b>56,05%</b>
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 30 juin 2019</b>						<b>37,48%</b>

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

## NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	30 juin 2020	30 juin 2019	31 Décembre 2019
- Actions cotées	1 449 323	1 422 343	1 449 323
- Titres SICAV	-	13 685	-
- Certificats de dépôts	5 500 000	-	-
<b>Total brut</b>	<b>6 949 323</b>	<b>1 436 028</b>	<b>1 449 323</b>
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(467 637)	(538 633)	(609 944)
<b>Total net</b>	<b>6 481 685</b>	<b>897 395</b>	<b>839 379</b>

Le portefeuille des actions cotées se présentent comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Valeur du marché	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414	1,500	110 446	0,046%
SAH	35 069	1,000	5,130	179 902	11,240	-	0,058%
TUNIS RE	13 050	5,000	9,518	124 204	7,330	28 547	0,087%
Tawasool	120 000	1,000	1,100	132 000	0,230	104 400	0,111%
Délice Holding	35 276	10,000	13,723	484 095	14,100	-	0,064%
UADH	38 462	6,500	6,500	250 003	1,210	203 464	0,104%
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 706	4,450	20 781	0,017%
<b>Total</b>				<b>1 449 323</b>		<b>467 637</b>	

## NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	30 juin 2020	30 juin 2019	31 Décembre 2019
- Titres de participation	8 178 841	8 178 841	8 178 841
- Titres immobilisés	2 581 112	2 581 112	2 581 112
<b>Total</b>	<b>10 759 953</b>	<b>10 759 953</b>	<b>10 759 953</b>

Les titres de participation s'analysent au 30 Juin 2020 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Date de souscription
- Société Amilcar LLD	99,16%	12 395	100	1 239 500	2 014
- Société immobilière ECHARIFA	26,56%	23 104	100	2 200 000 *	2010-2012
- Société NIDA	29,84%	3 939 342	1	4 739 341 **	2010-2013-2014-2016
<b>Total</b>				<b>8 178 841</b>	

(\* ) L'acquisition des 220.000 actions de la société immobilière ECHARIFA a été réalisée au prix de 100 dinars par action. Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.104 actions gratuites.

(\*\*) L'acquisition des 3.939.342 actions de la société NIDA SA a été réalisée à raison de 2.606.011 actions au prix de 1 dinars par action et 1.333.331 actions au prix de 1.6 dinars par action.

Les titres immobilisés s'analysent au 30 Juin 2020 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût unitaire d'acquisition	Montant Total	Date de souscription
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100	102,889	11 112	2005-2008
- Fonds commun de placement MAC Horizon	4,23%	5 000	100	100,000	500 000	2016
- Les sables du centre	16,67%	500	100	100,000	50 000	2005
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	4,00%	20 000	100	100,000	2 000 000	2019
<b>Total</b>					<b>2 581 112</b>	

## Note 8: Valeurs immobilisées

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**  
**ARRETE AU 30 JUIN 2020**  
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période		
Logiciels	33,3%	645 377	9 000	-	-	654 377	560 527	31 240	-	591 767	-	62 609
Logiciels en cours		25 742	-	-	-	25 742	-	-	-	-	-	25 742
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		686 542	-	-	-	686 542	-	-	-	-	-	686 542
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>1 357 661</b>	<b>9 000</b>	-	-	<b>1 366 661</b>	<b>560 527</b>	<b>31 240</b>	-	<b>591 767</b>	-	<b>774 893</b>
Terrain	-	5 670 140	-	-	-	5 670 140	-	-	-	-	-	5 670 140
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	5,0%	2 630 526	-	-	-	2 630 526	1 187 360	65 404	-	1 252 764	-	1 377 762
Matériel de transport	20,0%	994 222	252 489	-	186 220	1 060 490	655 210	84 067	181 073	558 204	-	502 286
Equipements de bureau	10,0%	737 265	4 317	-	-	741 582	598 605	16 922	-	615 527	-	126 055
Matériel informatique	33,3%	796 666	10 170	-	-	806 836	634 812	48 403	-	683 215	-	123 620
Installations générales	10,0%	747 557	24 860	-	-	772 417	529 136	26 180	-	555 316	-	217 102
Autres matériels	10,0%	45 886	-	-	-	45 886	43 191	936	-	44 127	-	1 759
Immobilisations en cours		10 924 606	945 487	35 758	-	11 905 851	-	-	-	-	-	11 905 851
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		326 171	236 975	(35 758)	-	527 388	-	-	-	-	-	527 388
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>23 123 038</b>	<b>1 474 298</b>	-	<b>186 220</b>	<b>24 411 116</b>	<b>3 648 315</b>	<b>241 911</b>	<b>181 073</b>	<b>3 709 154</b>	<b>250 000</b>	<b>20 451 962</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>24 480 699</b>	<b>1 483 298</b>	-	<b>186 220</b>	<b>25 777 776</b>	<b>4 208 842</b>	<b>273 151</b>	<b>181 073</b>	<b>4 300 921</b>	<b>250 000</b>	<b>21 226 855</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.  
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.



## NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>30 juin 2020</u>	<u>30 juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Charges reportées	1 569 402	1 894 837	1 454 818
- Dépôts et cautionnements versés	54 800	40 100	54 800
- Fournisseurs, avances et acomptes	100 152	100 152	100 152
- Prêts au personnel	1 504 094	1 363 346	1 351 142
- Personnel, avances et acomptes	67 904	95 717	41 140
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés	1 076 367	412 682	1 121 053
- Etat, compte d'attente TVA	1 284 680	941 633	1 174 509
- Compte courant "AMILCAR LLD"	250 000	250 000	250 000
- Produits à recevoir des tiers	96 809	297 975	256 372
- Débiteurs divers	55 393	65 173	88 045
- Charges constatées d'avances	178 537	178 109	56 964
<b>Total brut</b>	<b><u>6 238 139</u></b>	<b><u>5 639 724</u></b>	<b><u>5 948 995</u></b>
<b>A déduire :</b>			
- Provisions	(170 089)	(169 958)	(169 958)
<b>Montant net</b>	<b><u>6 068 050</u></b>	<b><u>5 469 766</u></b>	<b><u>5 779 037</u></b>

Les charges reportées s'analysent comme suit :

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES**  
**AU 30 JUIN 2020**  
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	675 567	-	675 567	675 567	-	675 567	-
Charges à répartir	33%	158 279	120 000	278 279	158 279	-	158 279	120 000
Frais d'émission des emprunts	(a)	6 729 088	381 929	7 111 017	5 274 270	387 346	5 661 616	1 449 402
TOTAUX		7 562 934	501 929	8 064 863	6 108 116	387 346	6 495 462	1 569 402

Les charges reportées englobent les frais d'augmentation de capital, les frais d'émissions des emprunts ainsi que les charges à répartir. Cette dernière rubrique (charges à répartir) présente les dépenses engagées pour la transformation en banque digitale.

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbées en mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à D : 387.346 figure parmi les charges financières.

## NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	<u>30 juin 2020</u>	<u>30 juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Banques, découverts	37 235 521	13 408 055	22 551 679
<u>Total</u>	<u>37 235 521</u>	<u>13 408 055</u>	<u>22 551 679</u>

## NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>30 juin 2020</u>	<u>30 juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	8 035 911	6 171 998	7 369 719
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>8 041 911</u>	<u>6 177 998</u>	<u>7 375 719</u>

## NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>30 juin 2020</u>	<u>30 juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Banques locales	198 599 270	191 953 820	176 070 125
- Banques étrangères	41 486 612	51 872 439	45 916 125
- Emprunts obligataires	185 739 680	228 130 840	207 425 680
- Certificats de dépôt	74 500 000	40 500 000	29 000 000
- Certificats de leasing	26 000 000	79 000 000	71 250 000
<u>Total emprunts</u>	<u>526 325 561</u>	<u>591 457 099</u>	<u>529 661 930</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 569 851	2 659 331	2 452 706
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 218 510	1 138 795	1 272 518
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	6 675 463	8 262 193	10 661 840
- Intérêts courus sur certificats de leasing	175 347	417 867	432 459
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	-	(46 827)	-
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(2 132 271)	(330 740)	(380 369)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>8 506 901</u>	<u>12 100 619</u>	<u>14 439 154</u>
<u>Total</u>	<u>534 832 462</u>	<u>603 557 718</u>	<u>544 101 084</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES**

**ARRETE AU 30 JUIN 2020**

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Écart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2019	2020		Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>CERTIFICAT DE DEPOT ET CERTIFICATS DE LEASING</u>											
Certificats de Leasing ELBARAKA BANK	-	Remboursement après une période de 30 à 360 jours de la date de souscription de chaque certificat	46 250 000	169 750 000	(216 000 000)	-	-	-	-	-	-
Certificats de Leasing ZITOUNA BANK	20 000 000	Remboursement après une période de 30 jours de la date de souscription de chaque certificat	25 000 000	125 000 000	(130 000 000)	-	-	-	20 000 000	-	20 000 000
Certificats de Leasing BEST LEASE	6 000 000	Remboursement après 90 jours de la date de souscription de chaque certificat	-	6 000 000	-	-	-	-	6 000 000	-	6 000 000
<u>Sous-total</u>			71 250 000	300 750 000	(346 000 000)	-	-	-	26 000 000	-	26 000 000
Certificats de dépôt	74 500 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque certificat	29 000 000	145 000 000	(99 500 000)	-	-	-	74 500 000	-	74 500 000
<u>Sous-total</u>			29 000 000	145 000 000	(99 500 000)	-	-	-	74 500 000	-	74 500 000
<u>Total des certificats de leasing et certificats de dépôts</u>			100 250 000	445 750 000	(445 500 000)	-	-	-	100 500 000	-	100 500 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>											
HL 2013/2	30 000 000	Annuellement (2015-2019)	5 288 000	-	(2 644 000)	-	-	-	2 644 000	-	2 644 000
HL 2014/1	30 080 000	Annuellement (2015-2019)	5 152 000	-	-	-	-	-	5 152 000	2 576 000	2 576 000
HL 2015/1	30 000 000	Annuellement (2016-2020)	13 520 000	-	(6 000 000)	-	-	-	7 520 000	3 760 000	3 760 000
HL 2015/2 SUB	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	12 794 000	-	-	-	-	-	12 794 000	7 794 000	5 000 000
HL 2015/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	25 332 000	-	(8 000 000)	-	-	-	17 332 000	9 332 000	8 000 000
HL 2016/1	20 000 000	Annuellement (2017-2021)	8 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-	4 000 000	-	4 000 000
HL 2016/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	27 122 000	-	-	-	-	-	27 122 000	19 122 000	8 000 000
HL 2017/1	20 000 000	Annuellement (2018-2024)	18 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-	14 000 000	10 000 000	4 000 000
HL 2017/2	25 000 000	Annuellement (2018-2024)	21 621 680	-	-	-	-	-	21 621 680	16 621 680	5 000 000
HL 2017/3	40 000 000	Annuellement (2019-2025)	37 706 000	-	(2 294 000)	-	-	-	35 412 000	27 412 000	8 000 000
HL 2018 SUB	20 000 000	Annuellement (2019-2025)	17 390 000	-	(2 610 000)	-	-	-	14 780 000	10 780 000	4 000 000
HL 2018/2	15 500 000	Annuellement (2020-2026)	15 500 000	-	(1 138 000)	-	-	-	14 362 000	13 224 000	1 138 000
HL 2020/1	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	-	9 000 000	-	-	-	-	9 000 000	9 000 000	-
<u>Total des emprunts obligataires</u>			207 425 680	9 000 000	(30 686 000)	-	-	-	185 739 680	129 621 680	56 118 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2019	2020		Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>											
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2022)	3 141 074	-	(428 317)	-	-	-	2 712 758	1 856 124	856 633
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2026)	10 666 667	-	(666 667)	-	-	-	10 000 000	8 666 667	1 333 333
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	Semestriellement (2019-2028)	7 555 556	-	(444 444)	-	-	-	7 111 111	6 222 222	888 889
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	Semestriellement (2019-2027)	2 571 429	-	(214 286)	-	-	-	2 357 143	1 928 571	428 571
BAD 8 MEUR (2018)	13 292 000	Semestriellement (2019-2023)	21 981 400	-	(3 140 200)	977 670	(494 766)	(18 504)	19 305 600	12 870 400	6 435 200
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			45 916 125	-	(4 893 914)	977 670	(494 766)	(18 504)	41 486 612	31 543 984	9 942 627
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>											
QNB 5MDT (2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2021)	1 428 571	-	(357 143)	-	-	-	1 071 429	357 143	714 286
BNA 5 MDT(2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	250 000	-	(250 000)	-	-	-	-	-	-
BIAT 5MDT (2015-1)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	250 000	-	(250 000)	-	-	-	-	-	-
BT 3MDT (2015)	3 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	300 000	-	(300 000)	-	-	-	-	-	-
BIAT 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	111 111	-	(111 111)	-	-	-	-	-	-
BIAT 4MDT (2015-1)	4 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	222 222	-	(222 222)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	349 458	-	(230 618)	-	-	-	118 841	-	118 841
AMEN BANK 1MDT (2015-1)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	183 472	-	(121 178)	-	-	-	62 295	-	62 295
BTL 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	500 000	-	(300 000)	-	-	-	200 000	-	200 000
BIAT 3MDT (2015)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	600 000	-	(300 000)	-	-	-	300 000	-	300 000
BTL 1MDT (2015)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	250 000	-	(150 000)	-	-	-	100 000	-	100 000
AMEN BANK 1MDT (2015-2)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	183 433	-	(121 158)	-	-	-	62 275	-	62 275
BIAT 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	400 000	-	(200 000)	-	-	-	200 000	-	200 000
AMEN BANK 1MDT (2015-3)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	181 803	-	(120 148)	-	-	-	61 655	-	61 655
ATB 1,5MDT (2015-1)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	300 000	-	(150 000)	-	-	-	150 000	-	150 000
AMEN BANK 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	362 357	-	(239 462)	-	-	-	122 895	-	122 895
AMEN BANK 1,5MDT (1-2016)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	284 116	-	(187 776)	-	-	-	96 340	-	96 340
BT 3MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	750 000	-	(300 000)	-	-	-	450 000	-	450 000
BIAT 2MDT (2016)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	600 000	-	(200 000)	-	-	-	400 000	-	400 000
BIAT 5MDT (2-2016)	5 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 500 000	-	(500 000)	-	-	-	1 000 000	-	1 000 000
BIAT 3MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	789 474	-	(315 789)	-	-	-	473 684	-	473 684
BIAT 4MDT (2016)	4 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 200 000	-	(400 000)	-	-	-	800 000	-	800 000
AMEN BANK 1,5MDT (1-2016)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	376 594	-	(185 064)	-	-	-	191 530	-	191 530
BIAT 3 MDT (2016-1)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	789 474	-	(315 789)	-	-	-	473 684	-	473 684
BTL 3 MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 200 000	-	(450 000)	-	-	-	750 000	300 000	450 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2019	2020		Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BH 5 MDT (2016)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	2 194 505	-	(259 134)	-	-	-	1 935 370	575 352	1 360 018
STB 10 MDT (2016)	10 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	4 000 000	-	(1 000 000)	-	-	-	3 000 000	1 000 000	2 000 000
ATB 1 MDT (2016)	1 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	400 000	-	(100 000)	-	-	-	300 000	100 000	200 000
BNA 5 MDT (2016)	5 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 750 000	-	(500 000)	-	-	-	1 250 000	250 000	1 000 000
BIAT 3 MDT (2016-2)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	947 368	-	(315 789)	-	-	-	631 579	-	631 579
AMEN BANK 2 MDT (2016-1)	2 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	884 209	-	(209 454)	-	-	-	674 755	232 893	441 861
AMEN BANK 3 MDT (2016-1)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 325 260	-	(313 762)	-	-	-	1 011 498	349 240	662 258
AMEN BANK 3 MDT (2016-2)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 328 598	-	(314 766)	-	-	-	1 013 832	350 034	663 797
AMEN BANK 2 MDT (2016-2)	2 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	883 344	-	(209 437)	-	-	-	673 907	232 559	441 347
BIAT 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	2 000 000	-	(250 000)	-	-	-	1 750 000	500 000	1 250 000
BNA 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	2 105 263	-	(526 316)	-	-	-	1 578 947	526 316	1 052 632
BARAKA 5 MDT (2017-1)	5 000 000	Semestriellement (2017-2022)	2 729 440	-	(506 453)	-	-	-	2 222 987	1 152 394	1 070 594
BARAKA 5 MDT (2017-2)	5 000 000	Semestriellement (2017-2022)	2 729 440	-	(506 453)	-	-	-	2 222 987	1 152 394	1 070 594
AMEN BANK 7MDT (2017)	7 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	4 208 714	-	(699 937)	-	-	-	3 508 776	2 024 316	1 484 460
BT 5MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	2 500 000	-	(500 000)	-	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BTL 3MDT (2017)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	1 650 000	-	(450 000)	-	-	-	1 200 000	600 000	600 000
AMEN BANK 5MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	2 994 961	-	(498 082)	-	-	-	2 496 879	1 440 523	1 056 356
AMEN BANK 3MDT (2017)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	1 790 094	-	(296 972)	-	-	-	1 493 121	862 285	630 837
ATB 3MDT (2017)	1 000 000	Trimestriellement (2018-2022)	1 800 000	-	(300 000)	-	-	-	1 500 000	900 000	600 000
BIAT 20MDT (2017)	20 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	11 912 331	-	(1 986 914)	-	-	-	9 925 418	5 719 462	4 205 956
BIAT 10MDT (2017)	10 000 000	Trimestriellement (2018-2020)	3 333 333	-	(1 666 667)	-	-	-	1 666 667	-	1 666 667
BH 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2022)	3 225 814	-	(241 464)	-	-	-	2 984 350	1 705 303	1 279 047
STB BANK 10MDT (2017)	10 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	5 500 000	-	(1 000 000)	-	-	-	4 500 000	2 500 000	2 000 000
AMEN BANK 5 MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	3 741 889	-	(464 664)	-	-	-	3 277 225	2 281 766	995 459
BH 4 MDT (2018)	4 000 000	Trimestriellement (2019-2025)	3 741 252	-	(133 703)	-	-	-	3 607 549	2 893 118	714 431
BH 4 MDT (2018)	4 000 000	Trimestriellement (2019-2025)	3 742 089	-	(133 324)	-	-	-	3 608 765	2 895 776	712 989
BT 3MDT (2018)	3 000 000	Trimestriellement (2018-2027)	2 416 666	-	(166 667)	-	-	-	2 249 999	1 916 666	333 334
BT 5MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	3 250 000	-	(500 000)	-	-	-	2 750 000	1 750 000	1 000 000
AMEN BANK 1MDT (2018)	1 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	784 926	-	(96 364)	-	-	-	688 563	480 990	207 573
AMEN BANK 2MDT (2018)	2 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	1 662 950	-	(188 072)	-	-	-	1 474 878	1 069 685	405 193
AMEN BANK 1MDT (2018-2)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	818 457	-	(100 669)	-	-	-	717 788	501 406	216 382
BIAT 15MDT (2018)	15 000 000	Trimestriellement (2019-2020)	7 500 000	-	(1 875 000)	-	-	-	5 625 000	-	5 625 000
AMEN 1MDT (2019)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	857 135	-	(105 220)	-	-	-	751 915	525 245	226 671
AMEN 7MDT (2019)	7 000 000	Trimestriellement (2020-2024)	7 000 000	-	(309 914)	-	-	-	6 690 086	5 289 925	1 400 161
ABC 15 MDT (2019)	15 000 000	Trimestriellement (2020)	15 000 000	-	(10 000 000)	-	-	-	5 000 000	-	5 000 000
CITIBANK 106 MDT (2019)	106 000 000	Crédit relais	50 000 000	-	(50 000 000)	-	-	-	-	-	-
ABC 10 MDT (2020)	10 000 000	Crédit relais	-	10 000 000	-	-	-	-	10 000 000	-	10 000 000
CITIBANK 44,4 MDT (2020)	44 400 000	Crédit relais	-	44 400 000	(2 500 000)	-	-	-	41 900 000	-	41 900 000
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	-	5 000 000	(250 000)	-	-	-	4 750 000	3 750 000	1 000 000
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BARAKA 42,5 MDT (2020)	42 500 000	Mensuellement (2020-2025)	-	42 500 000	-	-	-	-	42 500 000	38 855 433	3 644 568
BT 0,479 130 (2020)	479 130	Trimestriellement (2020-2022)	-	479 130	-	-	-	-	479 130	319 419	159 711
BT 0,307 189 (2020)	307 189	Trimestriellement (2020-2022)	-	307 189	-	-	-	-	307 189	204 790	102 399
BT 0,303 296 (2020)	303 296	Trimestriellement (2020-2022)	-	303 296	-	-	-	-	303 296	202 196	101 100
BT 0,292 184 (2020)	292 184	Trimestriellement (2020-2022)	-	292 184	-	-	-	-	292 184	194 789	97 395
<b>Total des crédits des banques locales</b>			176 070 125	108 281 799	(85 752 655)	-	-	-	198 599 270	90 961 418	107 637 852
<b>Total général</b>			529 661 930	563 031 799	(566 832 568)	977 670	(494 766)	(18 504)	526 325 561	252 127 082	274 198 479

## NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30 juin 2020	30 juin 2019	31 Décembre 2019
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	537 242	222 050	586 141
<u>Sous total</u>	<u>537 242</u>	<u>222 050</u>	<u>586 141</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>			
- Fournisseurs, Assurances décénales	83 567	98 929	104 176
- Fournisseurs, retenue de garantie	236 754	156 913	172 341
<u>Sous total</u>	<u>320 321</u>	<u>255 842</u>	<u>276 518</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats de biens de leasing	1 013 271	829 206	502 528
- Effets à payer	30 147 110	58 983 712	73 170 693
- Factures non parvenues	7 830	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>31 168 211</u>	<u>59 820 748</u>	<u>73 681 051</u>
<b>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b><u>32 025 774</u></b>	<b><u>60 298 640</u></b>	<b><u>74 543 711</u></b>

## NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	30 juin 2020	30 juin 2019	31 Décembre 2019
- Personnel, rémunérations dues	1 533	921	1 533
- Personnel, provisions pour congés payés	205 579	302 872	215 541
- Etat, retenues sur salaires	169 154	172 394	195 984
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	393 050	282 626	506 671
- Etat, retenues sur TVA	-	-	63 200
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	111 785	32 248	46 727
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	-	5 570	-
- Etat, retenues au titre de la caisse générale de compensation	6 284	6 398	-
- Etat, contribution sociale de solidarité	-	300	27 116
- Etat, contribution conjoncturelle	7 500	-	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer	253 732	253 281	221 876
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	6 167	-	6 467
- Etat, TVA à payer	913 101	3 031 834	1 670 806
- Dettes fiscales	8 715 430	9 650 720	6 301 709
- CNSS	388 198	476 942	450 745
- CAVIS	55 870	88 790	74 142
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	37 850	74 972	38 916
- Actionnaires, dividendes à payer	63	63	63
- Crédoeurs divers	147	144	479 224
- Prestataires Assurances	439 997	799 011	18 181
- Diverses Charges à payer	947 756	684 835	819 155
- Produits perçus d'avances	4 585	-	-
- Ecart de conversion	494 766	430 128	977 670
- Provisions pour risques et charges	764 137	499 861	690 254
<b>Total</b>	<b><u>13 916 684</u></b>	<b><u>16 793 907</u></b>	<b><u>12 805 980</u></b>

## NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30 juin 2020	30 juin 2019	31 Décembre 2019
- Capital social	(A)	40 180 000	40 180 000	40 180 000
- Réserve légale	(B)	3 930 605	3 493 910	3 493 910
- Réserve spéciale pour réinvestissement		4 887 979	4 887 979	4 887 979
- Réserves pour fonds social	(C)	132 599	246 702	193 701
- Primes d'émission		13 996 000	13 996 000	13 996 000
- Actions propres	(D)	(403 879)	(389 349)	(389 349)
- Résultats reportés		8 297 198	8 664 341	8 664 341
<b>Total des capitaux propres avant résultat de la période</b>		<b>71 020 501</b>	<b>71 079 583</b>	<b>71 026 582</b>
Résultat de la période (1)		(7 780 900)	(2 636 653)	69 552
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	(F)	<b>63 239 601</b>	<b>68 442 930</b>	<b>71 096 134</b>
Nombre d'actions (2)		7 982 268	7 989 191	7 987 047
Résultat par action (1) / (2)	(E)	(0,975)	(0,330)	0,009

(A) L'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 juin 2020 a décidé de procéder à des opérations d'augmentation et de réduction du capital de la société pour le porter de 40.180.000 dinars à 55.000.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Augmentation du capital social d'une somme de 14.866.600 dinars par incorporation de réserves à prélever sur les comptes « Primes d'émissions » et « Résultats reportés » pour respectivement 13.996.000 dinars et 870.600 dinars. Cette augmentation de capital sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 14.866.600 dinars à la création et à la libération intégrale de 2.973.320 actions nouvelles de 5 dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.036.000 actions, à raison de 37 actions nouvelles pour 100 actions anciennes. Au terme de cette augmentation, le capital d'Hannibal Lease sera porté à 55.046.600 dinars divisé en 11.009.320 actions de 5 dinars chacune. Elles porteront jouissance à compter du 1er Janvier 2020.

- Réduction de capital social d'un montant de 46.600 dinars par l'annulation de 9.320 actions à racheter conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117. Au terme de cette réduction, le capital d'Hannibal Lease sera ramené à 55.000.000 dinars divisé en 11.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Ces opérations seront réalisées au cours du deuxième semestre de 2020.

Le capital social s'élève au 30 juin 2020 à D : 40.180.000 composé de 8.036.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder principalement des subventions non remboursables au personnel de la société.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 16 juin 2020, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée, seront fixées par le Conseil d'Administration de la Société.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2019	51 061	389 349
Achats de la période	3 255	14 531
Solde au 30 juin 2020	54 316	403 879

Le nombre des actions détenues par HL représente, au 30 juin 2020, 0,680% des actions en circulation.

Le rachat de Hannibal Lease de ses propres actions a eu un effet de régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :



**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
**AU 30 JUIN 2020**  
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2018	40 180 000	2 806 551	3 487 979	13 996 000	300 000	8 599 143	(316 197)	4 548 039	73 601 514
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			(600 000)			600 000			-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019		687 359	2 000 000			1 860 680		(4 548 039)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018						(2 410 800)			(2 410 800)
Rachat d'actions propres							(73 151)		(73 151)
Encaissement de dividendes sur actions propres						15 318			15 318
Prélèvement sur fonds social					(106 299)				(106 299)
Résultat de l'exercice 2019								69 552	69 552
Solde au 31 Décembre 2019	40 180 000	3 493 910	4 887 979	13 996 000	193 701	8 664 341	(389 349)	69 552	71 096 134
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 Juin 2020		436 695				(367 143)		(69 552)	-
Rachat d'actions propres							(14 531)		(14 531)
Prélèvement sur fonds social					(61 102)				(61 102)
Résultat de la période close au 30 Juin 2020								(7 780 900)	(7 780 900)
Solde au 30 Juin 2020	40 180 000	3 930 605	4 887 979	13 996 000	132 599	8 297 198	(403 879)	(7 780 900)	63 239 601

## NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	30 juin 2020	30 juin 2019	31 Décembre 2019
- Intérêts de leasing	33 168 097	36 827 578	71 640 460
- Intérêts de retard	364 965	983 980	1 840 348
- Prélouer	12 754	77 067	162 707
- Frais de dossier	136 741	179 575	416 621
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	199 320	378 178	618 103
- Frais de rejet	621 549	605 686	1 193 748
<b>Total</b>	<b>34 503 425</b>	<b>39 052 064</b>	<b>75 871 987</b>
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	191 273	342 915	461 037
Intérêts de retard antérieurs	17 270	25 916	78 522
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(1 973 947)	(2 032 053)	(1 458 493)
Intérêts de retard	(39 415)	(247 552)	(73 823)
<b>Variation des produits réservés</b>	<b>(1 804 820)</b>	<b>(1 910 775)</b>	<b>(992 757)</b>
<b>Total des intérêts et des produits de leasing</b>	<b>32 698 606</b>	<b>37 141 289</b>	<b>74 879 231</b>
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	626 692 070	773 817 223	773 817 223
. A la fin de la période	541 078 681	685 601 678	626 692 070
. Moyenne	(A) 583 885 376	729 709 451	700 254 647
- Intérêts de la période	(B) 33 168 097	36 827 578	71 640 460
- Taux moyen	(B) / (A) 11,68%	10,35%	10,23%

## NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30 juin 2020	30 juin 2019	31 Décembre 2019
- Intérêts des emprunts obligataires	7 971 958	9 845 952	19 098 307
- Intérêts des crédits des banques locales	9 026 564	10 166 182	19 520 148
- Intérêts des crédits des banques étrangères	1 402 402	1 191 941	2 724 457
- Intérêts des autres opérations de financement	5 446 018	7 004 436	13 181 675
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	387 346	522 910	1 048 522
<b>Total des charges financières des emprunts</b>	<b>(A) 24 234 288</b>	<b>28 731 422</b>	<b>55 573 109</b>
- Intérêts des comptes courants	1 883 929	1 335 177	2 424 891
- Autres charges financières	388 169	240 534	(59 560)
<b>Total des autres charges financières</b>	<b>2 272 097</b>	<b>1 575 710</b>	<b>2 365 331</b>
<b>Total général</b>	<b>26 506 385</b>	<b>30 307 132</b>	<b>57 938 440</b>
- Encours des ressources			
. Au début de l'exercice	529 661 930	657 381 347	657 381 347
. A la fin de l'exercice	526 325 561	591 457 099	529 661 930
. Moyenne	(B) 527 993 746	624 419 223	593 521 638
- Taux moyen (A) / (B)	9,39%	9,41%	9,36%

## NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>30 juin 2020</u>	<u>30 juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Dividendes	1 234	33 146	157 332
- Plus values sur cession des titres SICAV	-	615	2 729
- Plus values sur cession des titres de participations	-	180 000	180 000
- Revenus des comptes créditeurs	118 697	87 083	175 229
- Revenus des certificats de dépôt	27 586	-	22 847
- Revenus des comptes courants associés	11 250	11 225	22 475
- Plus values latentes sur titres SICAV	-	28	-
- Jetons de présences reçus des filiales	3 750	3 750	3 750
<u>Total</u>	<u>162 517</u>	<u>315 847</u>	<u>564 361</u>

## NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

	<u>30 juin 2020</u>	<u>30 juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Produits locatifs	17 307	16 483	33 368
<u>Total</u>	<u>17 307</u>	<u>16 483</u>	<u>33 368</u>

## NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>30 juin 2020</u>	<u>30 juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Salaires et complément de salaires	3 031 928	3 061 699	6 082 270
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	577 345	635 311	1 233 352
- Autres charges sociales	216 151	99 195	413 903
<u>Total</u>	<u>3 825 423</u>	<u>3 796 205</u>	<u>7 729 526</u>

## NOTE 21 : Dotations aux amortissements

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>30 juin 2020</u>	<u>30 juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	31 240	45 082	79 117
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	241 911	216 766	437 966
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	-	34 050	68 099
<u>Total</u>	<u>273 151</u>	<u>295 898</u>	<u>585 182</u>

## NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 juin 2020	30 juin 2019	31 Décembre 2019
- Achat de matières et fournitures	120 843	150 390	327 875
<u>Total des achats</u>	<u>120 843</u>	<u>150 390</u>	<u>327 875</u>
- Locations	246 964	244 205	495 231
- Entretien et réparations	28 831	33 130	66 610
- Primes d'assurances	100 752	97 102	198 362
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>376 547</u>	<u>374 437</u>	<u>760 203</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	150 608	226 551	444 574
- Publicités, publications, relations publiques	181 262	140 310	299 150
- Déplacements, missions et réceptions	82 262	100 592	164 603
- Frais postaux et de télécommunications	141 620	116 129	259 360
- Services bancaires et assimilés	318 477	254 228	508 683
- Autres	173 574	151 206	296 347
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 047 804</u>	<u>989 017</u>	<u>1 972 717</u>
- Jetons de présence	56 250	56 250	112 500
- Rémunération du Comité Permanent d'audit Interne	12 500	12 500	25 000
- Rémunération du Comité de risques	12 500	12 500	25 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>81 250</u>	<u>81 250</u>	<u>162 500</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	91 989	99 478	193 394
- T.C.L	65 951	89 500	174 295
- Droits d'enregistrement et de timbres	22 485	14 401	28 107
- Autres impôts et taxes	6 674	8 561	18 601
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>187 099</u>	<u>211 939</u>	<u>414 397</u>
<u>Total général</u>	<u>1 813 542</u>	<u>1 807 034</u>	<u>3 637 692</u>

## NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30 juin 2020	30 juin 2019	31 Décembre 2019
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	9 064 055	4 827 633	7 214 409
- Reprises de provisions collectives	-	-	(844 000)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(998 236)	(1 372 613)	(1 912 776)
<u>Total</u>	<u>8 065 819</u>	<u>3 455 020</u>	<u>4 457 633</u>

## NOTE 24 : Dotations nettes aux autres provisions

	30 juin 2020	30 juin 2019	31 Décembre 2019
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	130	-	-
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	10 887	168 985	239 904
- Dotations aux provisions pour risques et charges	73 883	50 999	241 392
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(153 194)	(392)	-
<u>Total</u>	<u>(68 294)</u>	<u>219 592</u>	<u>481 297</u>

## NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30 juin 2020	30 juin 2019	31 Décembre 2019
- Apurement et ajustement de comptes	-	15 545	15 545
- Pénalités	288 909	267 399	391 142
- Moins value sur cessions d'immobilisations	-	-	8
- Autres pertes ordinaires	10	20	91
<u>Total</u>	<u>288 919</u>	<u>282 965</u>	<u>406 787</u>

## NOTE 26 : Autres gains ordinaires

	<u>30 juin 2020</u>	<u>30 juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	116 853	144 800	172 542
- Autres gains sur éléments exceptionnels	1 939	23	78
<u>Total</u>	<u><b>118 791</b></u>	<u><b>144 823</b></u>	<u><b>172 620</b></u>

## NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2020 correspond au minimum d'impôt calculé sur la base du chiffre d'affaires TTC.

## NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		<u>30 juin 2020</u>	<u>30 juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 5	62 551 653	43 546 355	43 546 355
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 5	(83 335 071)	(56 381 308)	(62 551 653)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 5	707 608	30 665	30 665
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 5	(16 423)	(542 997)	(707 608)
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en début de période	+ Note 5	-	-	-
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en fin de période	- Note 5	(5 642 000)	-	-
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(7 369 719)	(5 423 583)	(5 423 583)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	8 035 911	6 171 998	7 369 719
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	6 000	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 5	(2 847 531)	(3 262 665)	(3 262 665)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 5	1 898 082	3 135 060	2 847 531
- TVA collectée		26 469 824	35 109 271	70 699 138
- TVA collectée sur avances et acomptes		(110 171)	(75 541)	(308 417)
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 5 & 16	39 030 954	209 891 245	420 070 712
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16 & 19	1 352 635	2 240 969	4 264 896
- Plus/Moins values sur relocation	Note 5	(9 884 477)	(843 378)	(2 917 585)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 5	129 327 326	370 160	383 144
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 5	5 212 963	9 899 518	16 432 812
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u><b>165 381 563</b></u>	<u><b>243 865 768</b></u>	<u><b>490 473 460</b></u>

## NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>30 juin 2020</u>	<u>30 juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	73 681 051	52 291 064	52 291 064
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(31 168 211)	(59 820 748)	(73 681 051)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 5	72 904 711	93 540 484	216 676 376
- TVA sur Investissements	+	12 533 964	16 577 618	37 450 782
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	-	-	-
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	-	(5 570)	-
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u><b>127 951 515</b></u>	<u><b>102 582 848</b></u>	<u><b>232 737 170</b></u>

## NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		<u>30 juin 2020</u>	<u>30 juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(41 140)	(32 671)	(32 671)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	67 904	95 717	41 140
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(100 152)	(100 152)	(100 152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	100 152	100 152	100 152
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(54 800)	(40 100)	(40 100)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	54 800	40 100	54 800
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(56 964)	(59 501)	(59 501)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	178 537	178 109	56 964
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	586 141	553 822	553 822
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(537 242)	(222 050)	(586 141)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 14	1 533	921	921
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 14	(1 533)	(921)	(1 533)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	215 541	200 165	200 165
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(205 579)	(302 872)	(215 541)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	-	400 000	400 000
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	-	-	-
- Produits perçus d'avance en début de période	+ Note 14	-	-	-
- Produits perçus d'avance en fin de période	- Note 14	(4 585)	-	-
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	195 984	158 251	158 251
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(169 154)	(172 394)	(195 984)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	506 671	295 199	295 199
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(393 050)	(282 626)	(506 671)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	450 745	391 830	391 830
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(388 198)	(476 942)	(450 745)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	74 142	56 437	56 437
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(55 870)	(88 790)	(74 142)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	38 916	37 674	37 674
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(37 850)	(74 972)	(38 916)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	819 155	752 637	752 637
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(947 756)	(684 835)	(819 155)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	290 000	223 200	385 200
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(137 048)	(156 537)	(330 741)
- TVA, payée sur biens et services	+	584 144	436 136	992 449
- Charges de personnel	+ Note 20	3 825 423	3 796 205	7 729 526
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	1 813 542	1 807 034	3 637 692
- Impôts et taxes	- Note 22	(187 099)	(211 939)	(414 397)
- Charges à répartir	+ Note 9	120 000	-	-
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>6 605 312</u>	<u>6 616 288</u>	<u>11 978 466</u>

## NOTE 31 : Intérêts payés

		30 juin 2020	30 juin 2019	31 Décembre 2019
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	381 929	411 282	530 926
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux en début de période	- Note 12	-	-	-
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux en fin de période	+ Note 12	-	46 827	-
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	46 727	85 443	85 443
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(111 785)	(32 248)	(46 727)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	10 661 840	11 049 454	11 049 454
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(6 675 463)	(8 262 193)	(10 661 840)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	3 725 223	4 382 501	4 382 501
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(3 788 362)	(3 798 126)	(3 725 223)
- Charges constatées d'avance sur certificat de dépôt en début de période	+ Note 12	(380 369)	(846 249)	(846 249)
- Charges constatées d'avance sur certificat de dépôt en fin de période	- Note 12	2 132 271	330 740	380 369
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 12	432 459	887 721	887 721
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 12	(175 347)	(417 867)	(432 459)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	26 506 385	30 307 132	57 938 440
- Différence de change sur emprunts	Note 12	18 504	119 872	433 180
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(387 346)	(522 910)	(1 048 522)
		<b>32 386 667</b>	<b>33 741 380</b>	<b>58 927 013</b>

Intérêts payés

## NOTE 32 : Impôts et taxes payés

		30 juin 2020	30 juin 2019	31 Décembre 2019
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en début de période	- Note 9	(1 121 053)	(488 692)	(488 692)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en fin de période	+ Note 9	1 076 367	412 682	1 121 053
- Etat, contribution conjoncturelle début de période	+ Note 14	-	181 817	181 817
- Etat, contribution conjoncturelle fin de période	- Note 14	(7 500)	-	-
- Etat, contribution sociale de solidarité début de période	+ Note 14	27 116	45 454	45 454
- Etat, contribution sociale de solidarité fin de période	- Note 14	-	(300)	(27 116)
- Etat, retenues au titre de la caisse générale de compensation début de période	+ Note 14	-	-	-
- Etat, retenues au titre de la caisse générale de compensation fin de période	- Note 14	(6 284)	(6 398)	-
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	- Note 9	-	(118 054)	(118 054)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	+ Note 9	-	-	-
- Etat, retenues sur TVA en début de période	+ Note 14	63 200	-	-
- Etat, retenues sur TVA en fin de période	- Note 14	-	-	(63 200)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	221 876	205 884	205 884
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(253 732)	(253 281)	(221 876)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	6 467	6 005	6 005
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(6 167)	-	(6 467)
- Dettes fiscales en début de période	+ Note 14	6 301 709	7 140 113	7 140 113
- Dettes fiscales en fin de période	- Note 14	(8 715 430)	(9 650 720)	(6 301 709)
- TVA payée		14 109 420	18 072 315	33 593 735
- Impôts et taxes	+ Note 22	187 099	211 939	414 397
- Contribution conjoncturelle		7 500	-	-
- Contribution sociale de solidarité		300	300	27 116
- Impôts sur les bénéfices	+ Note 27	65 376	90 948	316 355
		<b>11 956 263</b>	<b>15 850 013</b>	<b>35 824 816</b>

Impôts et taxes payés

## NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>30 juin 2020</u>	<u>30 juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	9 000	62 500	780 734
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	1 474 298	840 228	2 092 862
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	276 518	231 325	231 325
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	(320 321)	(255 842)	(276 518)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>1 439 495</u>	<u>878 210</u>	<u>2 828 403</u>

## NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>30 juin 2020</u>	<u>30 juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	5 147	-	17 458
- Moins value sur cession d'immobilisations	- Note 25	-	-	(8)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	116 853	144 800	172 542
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>122 000</u>	<u>144 800</u>	<u>189 992</u>

## NOTE 35 : Dividendes et autres distributions

		<u>30 juin 2020</u>	<u>30 juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Dividendes	+ Note 15	-	2 410 800	2 410 800
- Dividendes sur actions propres	- Note 15	-	(15 318)	(15 318)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 14	63	41	41
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 14	(63)	(63)	(63)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 15	61 102	53 298	106 299
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>61 102</u>	<u>2 448 758</u>	<u>2 501 760</u>

## NOTE 36 : Autres flux liés à l'exploitation

		<u>30 juin 2020</u>	<u>30 juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	256 372	350 179	350 179
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(96 809)	(297 975)	(256 372)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	88 045	64 599	64 599
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(55 393)	(65 173)	(88 045)
- Placements en début de période	+ Note 6	1 449 323	1 540 762	1 540 762
- Placements en fin de période	- Note 6	(6 949 323)	(1 436 028)	(1 449 323)
- Compte courant "AMILCAR LLD" en début de période	+ Note 9	250 000	250 000	250 000
- Compte courant "AMILCAR LLD" en fin de période	- Note 9	(250 000)	(250 000)	(250 000)
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(479 224)	(641 837)	(641 837)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	147	144	479 224
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	(18 181)	(385 432)	(385 432)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	439 997	799 011	18 181
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+ Note 18	28 820	33 789	160 061
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	133 697	102 058	224 301
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	1 939	23	78
- Autres pertes ordinaires	- Note 25	(288 919)	(282 965)	(406 779)
<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>		<u>(5 489 510)</u>	<u>(218 845)</u>	<u>(390 403)</u>



## NOTE 37 : Informations sur les parties liées

### Engagement Leasing

#### AMILCA LLD

Au cours de l'exercice 2020, HL a mis en force 11 contrats au profit de la société « Amilcar LLD », dans laquelle elle détient directement 99,16 % du capital, pour une valeur totale de 874 299 dinars.

Au 30 juin 2020, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 24 487 068 dinars.

La marge brute réalisée au 30 juin 2020 sur ces contrats s'élève à 727 309 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2020, à 15 008 273 dinars.

#### NIDA SA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « NIDA SA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 198 609 dinars

La marge brute réalisée au 30 juin 2020 sur ces contrats s'élève à 2 305 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2020, à 35 060 dinars.

#### Société Financière Tunisienne

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « Financière Tunisienne », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, s'élève à 155 598 dinars.

La marge brute réalisée au 30 juin 2020 sur ce contrat s'élève à 6 610 dinars.

Au 30 juin 2020, l'encours financier de ce contrat s'élève à 119 667 dinars.

#### ECLAIR PRYM TUNISIE

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 320 106 dinars.

La marge brute réalisée au 30 juin 2020 sur ces contrats s'élève à 779 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 Juin 2020, à 8 277 dinars.

#### MANUFACTURING INTLE COMPAGNY « MIC »

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « MANUFACTURING INTLE COMPAGNY (MIC) », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 610 689 dinars.

La marge brute réalisée au 30 juin 2020 sur ces contrats s'élève à 13 588 dinars.

Au 30 juin 2020, l'encours financier de ces contrats s'élève à 289 327 dinars.

#### UNITED GULF FINANCIAL SERVICES « UGFS »

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « UNITED GULF FINANCIAL SERVICES ( UGFS ) », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 146 528 dinars.

La marge brute réalisée au 30 juin 2020 sur ces contrats s'élève à 2 292 dinars.

Au 30 juin 2020, l'encours financier de ces contrats s'élève à 41 976 dinars.

#### STE INVESTMENT TRUST TUNISIA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « INVESTMENT TRUST TUNISIA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 480 597 dinars.

La marge brute réalisée au 30 juin 2020 sur ces contrats s'élève à 10 205 dinars.

Au 30 juin 2020, l'encours financier de ces contrats s'élève à 213 986 dinars.

#### STE HERMES CONSEIL

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « HERMES CONSEIL », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, s'élève à 80 783 dinars.

La marge brute réalisée au 30 juin 2020 sur ce contrat s'élève à 1 633 dinars.

Au 30 juin 2020, l'encours financier de ce contrat s'élève à 33 607 dinars.

#### STE STIAL SA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « STIAL SA », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, totalise la somme de 648 184 dinars.

La marge brute réalisée au 30 juin 2020 sur ces contrats s'élève à 14 051 dinars.

Au 30 juin 2020, l'encours financier de ces contrats s'élève à 238 618 dinars.

#### STE BOISSONS DU CAP BON

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « BOISSONS DU CAP BON », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, s'élève à 54 776 dinars.

La marge brute réalisée au 30 juin 2020 sur ce contrat est nulle.

Au 30 juin 2020, l'encours financier de ce contrat s'élève à 1 dinar.

#### CENTRALE LAITIERE DU NORD

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « CENTRALE LAITIERE DU NORD », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, s'élève à 383 433 dinars.

Aucune marge n'a été réalisée, au 30 juin 2020, sur ce contrat.

Au 30 juin 2020, l'encours financier de ce contrat s'élève à 7 dinars.

#### CENTRALE LAITIERE DU CAP BON SA

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « CENTRALE LAITIERE DU CAP BON SA », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, s'élève à 148 766 dinars.

Aucune marge n'a été réalisée, au 30 juin 2020, sur ce contrat.

Au 30 juin 2020, l'encours financier de ce contrat s'élève à 1 dinar.

#### SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EL HAFSIA

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EL HAFSIA », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, s'élève à 35 958 dinars.

La marge brute réalisée au 30 juin 2020 sur ce contrat s'élève à 1 506 dinars.

Au 30 juin 2020, l'encours financier de ce contrat s'élève à 27 101 dinars.

#### STE IDENTITY & PARTNERS SA

Au cours de l'exercice 2020, HL a mis en force un contrat au profit de la société « STE IDENTITY & PARTNERS SA », filiale de la société NIDA dans laquelle HL a des dirigeants en commun, pour une valeur de 146 174 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 235 082 dinars.

La marge brute réalisée en 2020 sur ces contrats s'élève à 11 552 dinars.

Au 30 juin 2020, l'encours financier de ces contrats s'élève à 189 473 dinars.

#### Certificats de dépôt

##### Société Immobilière ECHARIFA

1- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 6.000.000 DT, durant la période allant du 5 décembre 2019 au 21 janvier 2020, au taux facial de 10,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève 9.252 DT.

2- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 33.000.000 DT, durant la période allant du 4 janvier 2020 au 4 juillet 2020, au taux facial de 10,5%..

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 283.065 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 juin 2020, à 5.500.000 DT.

#### Société Immobilière AL KADIRIA

1- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 2 novembre 2019 au 28 février 2020, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 21.212 DT.

2- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 10.000.000 DT, durant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 28 août 2020, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 135.299 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 juin 2020, à 3.000.000 DT.

#### EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT

1- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 5 décembre 2019 au 28 janvier 2020, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 4.771 DT.

2- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 9.000.000 DT, durant la période allant du 4 janvier 2020 au 26 juillet 2020, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 74.164 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 juin 2020, à 1.500.000 DT.

#### LES BATIMENTS MODERNES

1- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 8 décembre 2019 au 13 janvier 2020, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 2.602 DT.

2- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société LES BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 4.000.000 DT, durant la période allant du 7 janvier 2020 au 5 juillet 2020, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 34.118 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 juin 2020, à 500.000 DT.

#### CAPITAL ACT SEED FUND

1- HL a réalisé, en 2019, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès du fonds « CAPITAL ACT SEED FUND » dans lequel elle a des actionnaires communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 18 décembre 2019 et échéant le 17 janvier 2020, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 2.313 DT.

2- HL a réalisé, en 2020, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès du fonds « CAPITAL ACT SEED FUND » dans lequel elle a des actionnaires communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 17 janvier 2020 et échéant le 16 février 2020, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 4.337DT.

### Société NIDA

1- HL a réalisé, en 2019, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant de 500.000 DT, émis le 21 décembre 2019 et échéant le 20 janvier 2020, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 2.747 DT.

2- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant de 5.000.000 DT, durant la période allant du 8 janvier 2020 au 18 juillet 2020 au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 51.320 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 juin 2020, à 1.000.000 DT.

### Mme NADIA MEDDEB DJILANI

1-HL a réalisé, en 2019, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 29 octobre 2019 et échéant le 17 avril 2020, au taux facial de 11%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 30.990 DT.

2- HL a réalisé, en 2020, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 17 avril 2020 et échéant le 14 octobre 2020, au taux facial de 11%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 21.722 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 juin 2020, à 1.000.000 DT.

### Ali Sabri ESSEGHAIER

HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 20 décembre 2019 au 28 février 2020, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 47.011 DT.

### Les héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER

HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, ayant des liens avec un administrateur de votre société, pour un montant global de 9.000.000 DT, durant la période allant du 28 février 2020 au 26 août 2020, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 109.500 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 juin 2020, à 3.000.000 DT.

### Abderrazek BEN AMMAR

HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Ali Abderrazek BEN AMMAR, administrateur de votre société, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 29 Avril 2020 au 28 juillet 2020, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 17.682 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 juin 2020, à 500.000 DT.

### Avances en compte courant associé

Le conseil d'administration, réuni le 27 Août 2018, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 250.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 9 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2020, s'élève à 11.250 dinars.

### Convention d'assistance et de conseil

Le conseil d'administration réuni le 30 mars 2020, a reconduit la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal

Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée, au 30 juin 2020, à 16 930 dinars hors taxes, soit 19 132 dinars toutes taxes comprises.

#### Location de voitures

Amilcar Location Longue Durée a conclu avec Hannibal Lease un contrat de location de voitures. Les voitures mises à la disposition de Hannibal Lease au 30 juin 2020 sont au nombre de 13.

Les charges supportées, au 30 juin 2020, s'élèvent à 131 437 DT.

#### Convention de pilotage

Dans le cadre de la construction du son nouveau siège, HL a fait appel au service de la société « STE IDENTITY & PARTNERS SA », filiale de la société NIDA, dans laquelle HL détient 29,84% du capital, pour une mission de direction, coordination et surveillance de l'exécution des travaux.

A ce titre, les honoraires facturés par la société « STE IDENTITY & PARTNERS SA », au titre de l'exercice 2020, s'élèvent à 10.000 dinars hors taxes, constatés parmi les immobilisations en cours.

#### **NOTE 38 : Évènements postérieurs à la clôture**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 31 Août 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2020**

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

### **Introduction**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société Hannibal Lease couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 689 292 KDT et un déficit de 7 781 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société Hannibal Lease, arrêté au 30 juin 2020, comprenant le bilan au 30 juin 2020, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

### **Etendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

## **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Hannibal Lease au 30 juin 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **Paragraphes d'observations**

### **1- Impact de la pandémie COVID 19**

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers intermédiaires n°3-4 « Impact de la pandémie COVID 19 », qui décrit les événements liés à la crise sanitaire COVID-19 et ses impacts sur l'activité de la société ainsi que les traitements adoptés en matière de prise en compte des revenus et en matière d'évaluation des engagements liés aux reports des échéances.

### **2- Transformation en Banque Digitale**

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers intermédiaires n°3-5 « Faits saillants », Hannibal Lease a déposé le 27 mars 2020 auprès de la Banque centrale de Tunisie une demande d'agrément pour se transformer en Banque Digitale.

Cette demande est soumise aux dispositions de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

Par ailleurs, Hannibal Lease continuera à fonctionner de manière habituelle dans le cadre de son agrément d'établissement financier spécialisé dans le leasing.

Notre conclusion ne comporte pas de réserves concernant ces points.

Tunis, le 31 Août 2020

Les commissaires aux comptes

**F.M.B.Z KPMG TUNISIE**

**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**DELTA CONSULT**

**Said MALLEK**

